

CONTRAT LOCAL DE Santé

2025-2028



MOT DU PRESIDENT



Madame, Monsieur,

Je suis heureux de vous présenter le Contrat Local de Santé, signé sur la période 2025-2028, entre l'Agglomération Fécamp Caux Littoral et l'Agence Régionale de Santé Normandie, qui co-portent ce dispositif.

Pour apporter une réponse à nos habitants sur le sujet de la santé, une compétence de l'État qui reste facultative pour les collectivités, nous avons fait de l'accès aux soins de proximité une priorité de notre action. En effet, notre territoire, comme beaucoup d'autres en France, est confronté à un problème de désertification médicale depuis plusieurs années. Pour freiner ce phénomène, un Centre de Santé Intercommunal a ouvert en 2014 à Fécamp, le premier de Seine-Maritime. Depuis, l'Agglomération Fécamp Caux Littoral continue de développer cet outil de santé qui s'est fortement étoffé en une décennie – avec 11 professionnels de santé au sein de l'équipe actuellement – et d'œuvrer sur le territoire en élargissant aujourd'hui son intervention en la matière avec la mise en place de son Contrat Local de Santé.

Si nous apportons une réponse complémentaire essentielle à l'offre de soins, il est indispensable de pouvoir décliner des actions qui portent sur l'ensemble des champs de la santé (prévention, accompagnement médico-social, éducation, ...) et de prendre en compte la notion de santé de façon plus globale. Certes, l'offre de soins est un facteur important mais les comportements individuels, les facteurs environnementaux et socio-économiques agissent majoritairement sur notre santé. Le Contrat Local de Santé est le bon outil pour agir sur l'ensemble de ces leviers, pour ne pas être seulement dans une approche curative de la santé, mais favoriser les actions de prévention et ouvrir la voie vers une santé à 360 degrés.

Fédérer le territoire autour des questions de santé, soutenir les acteurs locaux dans leurs démarches ainsi que développer de nouveaux outils de proximité, tels sont les objectifs du Contrat Local de Santé.

Le Contrat Local de Santé est un dispositif ambitieux qui intervient en complémentarité des dispositifs déjà développés au sein de l'Agglomération (Convention Territoriale Globale, Contrat de Ville et Plan Climat Air Energie Territorial) et portés conjointement avec nos partenaires.

Fruit d'un travail d'un an et d'une volonté forte de répondre au plus près des besoins de la population, le Contrat Local de Santé s'appuie sur un diagnostic local de santé solide, partagé avec les acteurs du territoire, et sur des actions coconstruites dans une logique de parcours de santé de proximité.

Je tiens à remercier l'ensemble des partenaires, qui se sont investis dans l'élaboration du Contrat Local de Santé, et qui seront associés aux différents projets et actions à venir ces 3 prochaines années. Merci à eux, merci à vous tous pour votre implication, qui fera de ce Contrat Local de Santé une réussite et une étape importante pour offrir les conditions les plus favorables possibles à la bonne santé de nos concitoyens.

Laurent VASSET
Président de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
CALENDRIER ET METHODOLOGIE D'ELABORATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE	4
1. LE TERRITOIRE : CONTEXTE ET ENJEUX	6
1.1 PROFIL DU TERRITOIRE	6
1.2 LA POPULATION	7
1.3 ETAT DE SANTE DES HABITANTS DE FECAMP CAUX LITTORAL AGGLOMERATION	8
1.4 LES ENJEUX DE SANTE REPERES	8
Offre et accès aux soins	8
Santé Mentale	9
Santé environnementale et cadre de vie	9
Comportements favorables à la santé	10
Vieillesse de la population	11
2. LES DYNAMIQUES PARTENARIALES ET DISPOSITIFS	12
2.1 STRATEGIES ET DISPOSITIFS CADRES	12
Complémentarité des stratégies, du national au local	12
Le Projet Régional de Santé (PRS)	12
2.2 LES DISPOSITIFS DU TERRITOIRE	14
Les dispositifs de coordination	14
L'offre de soins	19
L'offre médico-sociale	23
3. LES AXES DU CONTRAT LOCAL DE SANTE	28
3.1 FONDEMENTS ET METHODES	28
3.2 PUBLICS PRIORITAIRES	28
3.3 LES AXES ET LEURS OBJECTIFS	28
4. LES ACTIONS	30
5. LE CONTRAT	32
Article 1 - Objet du contrat	32
Article 2 - Engagement des parties	32
Article 3 - Périmètre géographique	33
Article 4 - Les Actions inscrites dans le Contrat Local de Santé	33
Article 5 - Durée du contrat	34
Article 6 - Coordination	34
Article 7 - Gouvernance	34
Article 8 - Evaluation	36
Article 9 - Financement	37
Signatures	37
LES ANNEXES	
ANNEXE 1 - LES ACTIONS DU CONTRAT LOCAL DE SANTE	39
ANNEXE 2 - LES ACTEURS & ACTIONS DU TERRITOIRE	75
ANNEXE 3 - GLOSSAIRE	80

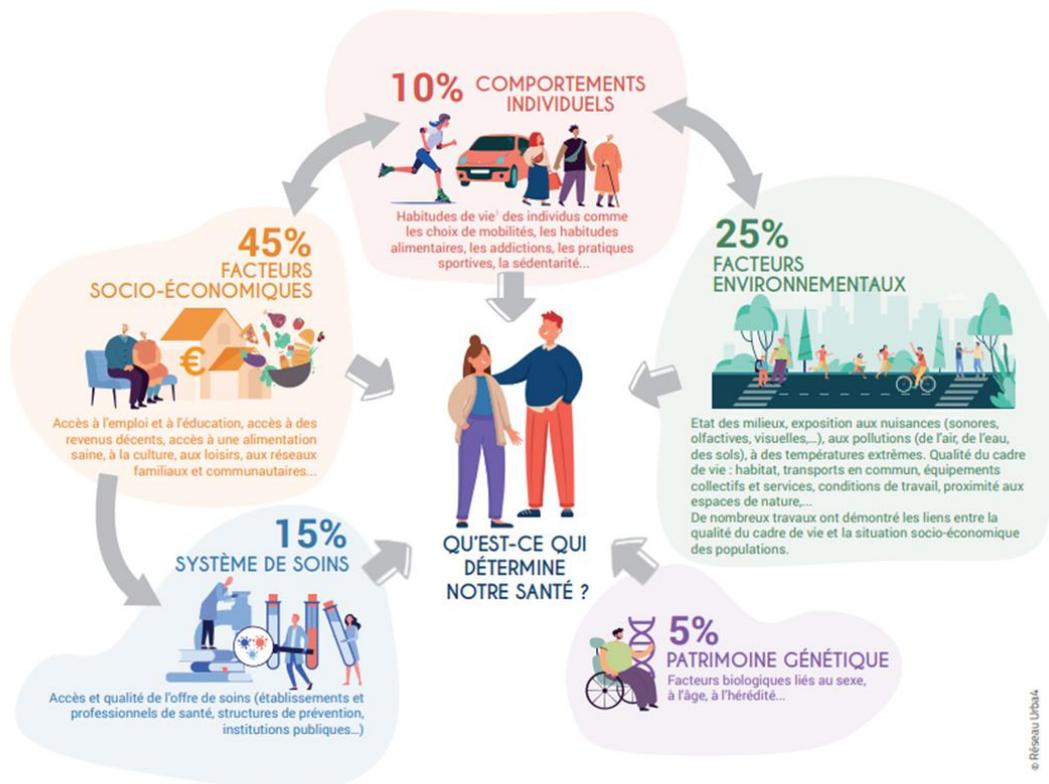
PRÉAMBULE



L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme « **un état de complet de bien-être physique, mental et social, [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité** ».

80% de notre état de santé est déterminé par nos comportements et des facteurs socio-économiques et environnementaux.

SCHEMA DES DETERMINANTS DE SANTE



Sources : Représentation de Lalonde / Synthèse des travaux Barton et al., 2015 ; OMS, 2010 ; Cantoreggi N, et al. 2010- Pondération des déterminants de la santé en Suisse, université de Genève ; Los Angeles County Department of Public Health, 2013 : How Social and Economic Factors Affect Health

Introduit par la loi HPST du 21 juillet 2009, le CLS est un outil porté conjointement par l'ARS Normandie et une collectivité territoriale ou EPCI normand pour **réduire les inégalités sociales et territoriales de santé**. Il garantit la participation des usagers. Expression des dynamiques territoriales partagées, il favorise l'articulation entre le Projet régional de santé et les démarches locales en faveur de la santé des populations.

Conclu pour une durée de 3 ans à 5 ans, le CLS fait l'objet d'une démarche projet structurée autour de la réalisation d'un diagnostic territorial partagé et participatif, permettant d'articuler un plan d'actions global pensé dans la durée et la définition d'axes stratégiques.

Les CLS répondent aux principales priorités de santé publique de la région dans les domaines : santé et environnement, promotion de la santé et prévention, accès aux soins, actions dans le domaine de la périnatalité et de la petite enfance, actions en faveur des personnes âgées, actions autour des addictions et de la santé mentale pour laquelle un volet tenant compte du projet territorial de santé mentale (PTSM) est consacré.

Le CLS s'articule avec les autres dispositifs et démarches territoriales, en particulier la Politique de la Ville (Engagements Quartiers 2030, Ateliers Santé Ville), les Conseils locaux de santé mentale (CLSM), les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), ...

UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS) EST :

- un outil partenarial de lutte contre les inégalités qu'elles soient sociales, territoriales ou environnementales ;
- un dispositif flexible qui fait le lien entre les Projets de santé régionaux et ceux des collectivités locales ;
- un projet collectif et participatif ;
- une réponse adaptée aux besoins locaux de santé.

OBJECTIFS :

- déployer des actions santé mieux intégrées aux politiques publiques locales ;
- coordonner et mutualiser les actions des différents acteurs ;
- coconstruire des actions et partager des expériences ;
- agir sur les déterminants de santé, facteurs influant indirectement la santé des habitants ;
- évaluer ensemble les actions et les adapter.

AVANTAGES :

- mieux comprendre les points forts et les faiblesses du territoire en matière de santé ;
- renforcer les initiatives locales existantes en les intégrant dans une stratégie globale ;
- inscrire les actions dans un cadre institutionnel reconnu ;
- identifier des priorités communes à mettre en œuvre collectivement ;
- mobiliser les acteurs locaux autour d'objectifs de santé partagés ;
- favoriser les partenariats pour des actions ayant un impact sur la santé plus pertinentes et efficaces ;
- promouvoir la santé avec et pour les habitants du territoire ;
- contribuer à améliorer le cadre de vie et l'attractivité du territoire ;
- optimiser l'utilisation des fonds publics en coordonnant les politiques locales et régionales.

Source : Guide régional du contrat local de santé réalisée par l'ARS Normandie

La santé, est une compétence transversale, pour laquelle les collectivités agissent au quotidien, de nombreux services de l'Agglomération et des communes proposent des services en faveur de la santé des habitants.

Services et missions de l'Agglomération de Fécamp Caux Littoral

Le développement économique, le tourisme, l'urbanisme, l'habitat, la mobilité, les transitions énergétique et environnementale, la gestion des déchets, l'eau et l'assainissement, le centre aquatique, la petite enfance et la jeunesse, le soutien aux associations et acteurs locaux, la politique de la ville, la communication et la santé sont autant de missions et services portés par l'Agglomération.

Par la déclinaison de ces missions, l'Agglomération apporte des services publics de qualité aux administrés et participe à améliorer la qualité de vie, et in fine, contribue déjà au bien-être des habitants du territoire et à la mise en place de conditions globales favorables à une meilleure santé.

L'enjeu du CLS est de développer et de renforcer les actions déjà engagées par l'Agglomération.

COMMENT LES VILLES ET LES INTERCOMMUNALITES DEVELOPPENT LA SANTE AU QUOTIDIEN ?



Source : cartographie « la santé dans la ville » réalisée par le Réseau français des Villes-Santé OMS

CALENDRIER ET METHODOLOGIE D'ELABORATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Compte tenu des fragilités identifiées sur le territoire et d'un réseau partenarial engagé et dynamique, l'Agglomération Fécamp Caux Littoral et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie ont fait le choix, en 2024, de démarrer une démarche CLS. La première étape a été de recruter un coordinateur.

Afin d'identifier les besoins prioritaires du territoire et ainsi de construire un programme d'action adapté, un diagnostic local de santé a été réalisé. L'ORS CREAL a accompagné l'ensemble du diagnostic qui s'est déroulé en plusieurs étapes :

- Exploitation de données quantitatives
 - Exploitation des données des systèmes d'informations statistiques
 - Mobilisation de données produites par les acteurs locaux
- Exploitation de données qualitatives
 - Ateliers participatifs avec les professionnels
 - Conférence des maires
 - Enquête auprès de la population

La démarche s'est basée sur une approche pluridimensionnelle intégrant l'ensemble des déterminants de la santé (caractéristiques individuelles, milieux de vie, systèmes, contexte global).

La phase diagnostic a permis d'identifier les enjeux du territoire en matière de santé et ainsi définir les axes stratégiques et les publics prioritaires du Contrat Local de Santé 2025-2028.

De nouveaux temps de travail ont été réalisés avec les professionnels du territoire, par axe, pour déterminer collectivement les actions qu'il était pertinent de mettre en place pour répondre aux besoins.

Des étapes de validations ont été nécessaires tout au long de la démarche.

CALENDRIER D'ELABORATION DU CLS

MARS - JUILLET

Rencontres avec les acteurs locaux
Capitalisation des données (réalisée par l'ORS CREAL)



LE TERRITOIRE CONTEXTE ET ENJEUX



1. LE TERRITOIRE

1.1 PROFIL DU TERRITOIRE



38 312 habitants dans l'EPCI
18 016 habitants à Fécamp
Soit 47 % de la population de l'EPCI

Source : INSEE, RP 2021

-0,5 %
Croissance annuelle
vs -0,1 % en Normandie

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2015-2021

Un territoire avec une décroissance démographique où près de la moitié de la population réside à Fécamp



Un quartier dans la géographie prioritaire Politique de la Ville : Le quartier du Ramponneau à Fécamp

2 518 habitants, soit 13,8 % de la population à Fécamp (2018)
40,8 % taux de pauvreté vs 20,1 % sur Fécamp (en 2018)
40,6 % des 16-25 ans sont ni en emploi, ni scolarisés (2017)
29,7 % emplois précaires vs 18,6% à Fécamp (2017)

Source : données INSEE, 2018

1.2 LA POPULATION

13,8 %

Taux de pauvreté
vs 14,6% dans le département,
13,7 % en Normandie et 14,9 % en
France (2021)

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa,
Fichier localisé social et fiscal en géographie au
01/01/2023

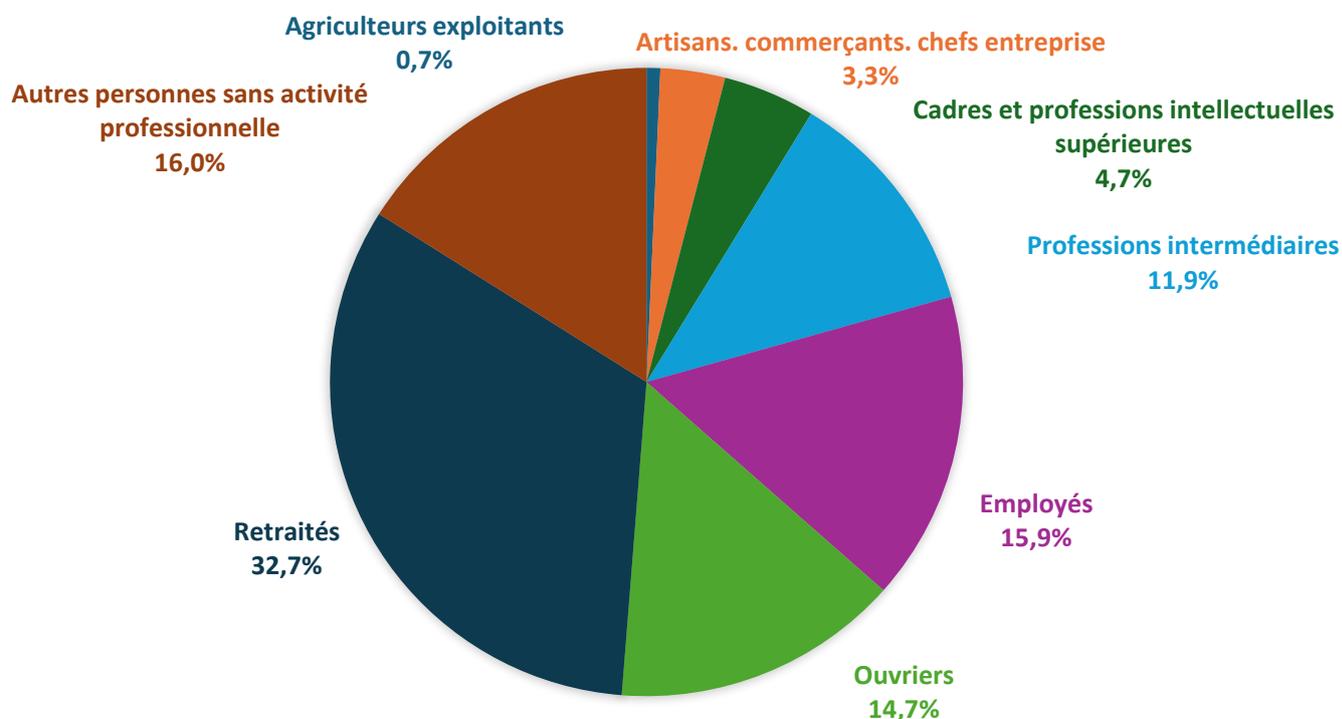
Une pauvreté moins marquée sur le territoire, mais des enjeux autour des inégalités sociales

72,8 %

Taux d'activité des 15 à 64 ans
vs 74,2 % en Normandie et 74,9 %
en France
(2021)

Moins de cadres et davantage d'employés et d'ouvriers

- D'avantage d'emplois dans le tertiaire
- Un taux d'activité plus faible qu'en Région et moins d'emplois précaires
- Des inégalités entre les hommes et les femmes



Source : Insee, RP 2021, Exploitation : ORS-CREAI Normandie

20,4%

15-24 ans ni scolarisés, ni en emploi
vs 15,6 % en Normandie et 15,7 %
en France

Source : Insee, RP 2021 – Exploitation :
Observatoire des territoires

Une part un peu plus importante de jeunes déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion comparée à la région et à la moyenne française

1.3 ETAT DE SANTE DES HABITANTS DE FECAMP CAUX LITTORAL AGGLOMERATION

103,8

Indice de vieillissement
vs 93,9 % en Normandie
(2021)

Un territoire avec une population vieillissante

Une décroissance démographique
Près de la moitié des habitants du territoire réside à Fécamp
(47 %)

19,5 %

15-24 ans ni scolarisés, ni en emploi
vs 16,1 % en Normandie
(2020)

Des enjeux autour des inégalités sociales notamment chez les jeunes et les femmes

Moins de cadres et davantage d'employés, professions intermédiaires et d'ouvriers

Un taux d'activité plus faible qu'en région et moins d'emplois précaires

Des inégalités entre les hommes et les femmes dans l'emploi

Une population pas ou moins diplômée que l'ensemble des normands

Une part un peu plus importante de jeunes déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion comparée à la région et à la moyenne française

Une pauvreté moins marquée sur le territoire

13,8 %

Taux de pauvreté
vs 14,6% dans le département et
13,7 % en Normandie
(2021)

Source : INSEE, RP 2020, 2021

1.4 LES ENJEUX DE SANTE REPERES



Offre et accès aux soins

60 médecins généralistes
p. 100 000 habitants
(au 31/12/2023)
vs 82 en Seine-Maritime



Démographie médicale

Une densité de professionnels de santé nettement inférieure à celle observée au plan national et régional (médecins généralistes, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens dentistes...), **sauf pour les infirmier-es**

Un **vieillissement des professionnels de santé**

52 %
Des médecins généralistes ont plus de 55 ans
vs 40,4 % en Normandie
(au 31/12/2023)

22,4 %
Renoncent aux soins
Territoire CPAM du Havre

Un moindre recours global en comparaison à la région

Notamment gynécologique, ophtalmologique, dermatologique, cardiologique, en médecine de ville

Source : Enquête BRS 2017



Santé Mentale

+ 52,8 %

Mortalité pour troubles mentaux comparé à la France
vs 5,6 % en Normandie

Source : nserm CépiDc - Insee, 2015-2021

- 10 %

Taux de prise en charge pour maladies psychiatrique

SNDS, 2021

Moindre recours aux soins en établissement de santé autorisé en psychiatrie

Moindre prise en charge pour maladies psychiatriques

Davantage de personnes ayant un traitement psychotrope sur le territoire que sur l'ensemble de la France



Santé environnementale et cadre de vie

98,3 %

Part de la population exposée à un risque naturel Inondation
vs 96,4 % en Normandie (2021)

+ 16 %

Taux de prise en charge pour maladies respiratoires chroniques
(hors mucoviscidose)
Par rapport à la France (2021)

61 %

Population sur le territoire de démocratie sanitaire du Havre qui est exposée à un niveau de pollution maximale (critère 6)

Sources : Fiches EPCI Santé environnement, SNDS - Exploitation : ORS-CREAI Normandie

Des enjeux autour de risques d'exposition notamment liés aux inondations et à la qualité de l'air

Qualité de l'air : En 2021, au moins une commune de l'Agglomération a enregistré un dépassement des seuils OMS recommandés pour l'ozone (O3) et les particules en suspension PM2,5.

40,9 %

Bâtiments construits avant 1946
Vs 23,4 % dans le département (2018)

19,9 %

Des ménages sont en situation de précarité énergétique logement
Soit 3461 ménages
vs 13,9 % en France métropolitaine

Des enjeux liés à l'ancienneté du bâti et contexte socio-économique sur la population

Un cadre de vie favorable à la santé à préserver

Un territoire rural autour d'une ville centre et un littoral remarquable

Des enjeux autour de risques d'expositions notamment liées aux inondations et à la vétusté des logements

Sources : Fiches EPCI Santé environnement, SNDS - Exploitation : ORS-CREAI Normandie GEODIP



Comportements favorables à la santé

Des indicateurs d'état de santé défavorables au regard de la France et de la Normandie

Une plus faible espérance de vie chez les hommes comme chez les femmes

Mortalité toutes causes : **+ 23,3 %** chez les hommes et **+ 16,2 %** chez les femmes (contre respectivement 7,6 % et 4,1 % en Normandie)

Des surmortalités par rapport à la moyenne en France métropolitaine :

+ 20,9 % chez les hommes et 8,2 % chez les femmes pour les cancers

+ 46,0 % chez les hommes et **+ 20,2 %** chez les femmes pour maladies cardiovasculaires

Une surmortalité prématurée (avant 65 ans) sur la communauté d'agglomération constatée chez les hommes comme chez les femmes

+ 33 %
chez les hommes

+ 32 %
chez les femmes

Sources : INSEE, Inserm CépiDC 2015-2021 - Exploitation : ORS-CREAI Normandie

Une surmortalité prématurée évitable importante et significative chez les hommes comme chez les femmes, liée à la prévention et au système de soins

Mortalité prématurée évitable liée à la **prévention** chez les moins de 75 ans en 2015-2021
(Taux standardisés de mortalité p. 100 000 hab.)

	Fécamp Agglo	Normandie	France métro.
Hommes	249,2	235,5	197,7
Femmes	87,6	74,0	66,7

Mortalité prématurée évitable liée au **système de soins** chez les moins de 75 ans en 2015-2021
(Taux standardisés de mortalité p. 100 000 hab.)

	Fécamp Agglo	Normandie	France métro.
Hommes	96,8	75,2	65,2
Femmes	84,2	63,5	57,3

Source : INSEE, Inserm CépiDC 2015-2021 - Exploitation : ORS-CREAI Normandie

Zoom sur la nutrition



Selon l'OMS, la sédentarité cause 2 millions de décès/an dans le monde, et de nombreuses pathologies chroniques.

19,8 %
des normands âgés de 18 ans et plus seraient en situation d'obésité vs 17 % en France (2020)

Source : Enquête Obépi 2020

+ 21 %
Prise en charge du diabète
Par rapport à la moyenne en France (2021)



Des comportements alimentaires moins bons chez les jeunes, particulièrement parmi les hommes.



Entre 20 % et 30 % des jeunes seraient en situation de surpoids ou d'obésité, les femmes plus fréquemment sur les situations extrêmes.



Une pratique d'activité sportive moins fréquente chez les jeunes normands.

Une pratique d'activités sportives qui concerne davantage les garçons, qui sont aussi plus consommateurs d'activités sédentaires que les filles.

Source : SNDS- Exploitation : ORS-CREAI Normandie

Zoom sur les Violences Intrafamiliales



En France en 2023, les services de sécurité ont enregistré **271 000 victimes de violences conjugales** commises par leur partenaire ou ex-partenaire, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2022, proche du taux d'évolution annuel moyen constaté depuis 2019 (soit 13 %).

115 homicides conjugaux (93 femmes victimes) commis en France ont été enregistrés dans les bases statistiques en 2023, auxquels s'ajoutent 437 tentatives d'homicides conjugaux (319 victimes femme) et 773 victimes (femmes) de harcèlement par conjoint ou ex conjoint ayant conduit à un suicide ou tentative de suicide.

En 2023 sur l'ensemble du territoire français, 10,6 femmes de 15 à 64 ans pour 1 000 habitantes de la même tranche d'âge ont été enregistrées par la police ou la gendarmerie comme victimes de violences conjugales. En Normandie, le 76, le 27, le 61 et le 14 dépassent ce taux national : **12,8 en Seine-Maritime (6^{ème} département avec le taux le plus fort en France Métropolitaine).**

Source : ARS Normandie



Vieillesse de la population

Des enjeux auprès des femmes âgées et du maintien à domicile



Source : Insee, RP 2021

Besoins potentiels en maintien à domicile



299
Soit 18,4 %



1329
Soit 81,6 %

Source : Insee, RP – 2020 – Exploitation : Observatoire des territoires

LES DYNAMIQUES PARTENARIALES ET DISPOSITIFS



2. LES DYNAMIQUES PARTENARIALES

2.1 STRATEGIES ET DISPOSITIFS CADRES

Le Contrat Local de Santé de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral s'appuie et intervient en cohérence et en complémentarité des stratégies et dispositifs. En voici la liste, non exhaustive :



Le Projet Régional de Santé (PRS)

Le Projet Régional de Santé (PRS) établi pour la période 2023-2028 définit les objectifs pluriannuels de la politique de santé pilotée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans ses domaines de compétences ainsi que les mesures tendant à les atteindre, en cohérence avec les plans nationaux de santé.

Le PRS s'inscrit dans les orientations de la politique nationale de santé et se conforme aux dispositions financières prévues par les lois de finances et de financement de la sécurité sociale.

L'ARS positionne la Prévention et la Promotion de la Santé (PPS) comme le premier levier du bien-être de la population, agissant, nous l'avons vu, sur les déterminants de santé tout au long de la vie. Sur le long terme, la PPS constitue un enjeu majeur pour assurer la soutenabilité de notre système de santé.

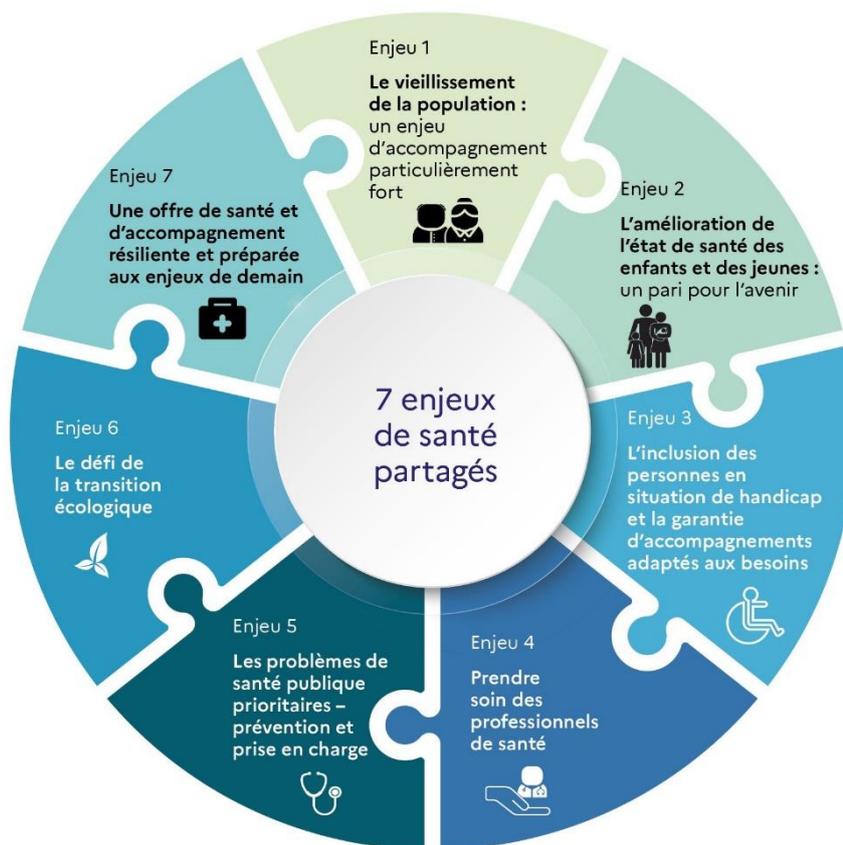
Co-construit avec les représentants de la démocratie en santé, le PRS normand s'appuie sur les besoins des usagers (portés par les diagnostics territoriaux de santé). Le PRS traduit une approche globale et complémentaire de la santé en région, avec une action prioritaire sur les déterminants de santé. Il vise à garantir à l'utilisateur une offre de services en santé de proximité, complétée par une offre d'expertise, afin de lui apporter des réponses au plus près de ses attentes et besoins.

Le PRS est composé de trois documents :

- Le Cadre d’Orientation Stratégique (COS) définit des objectifs généraux et les résultats attendus à 10 ans pour améliorer la santé des Normands, en s’appuyant sur les diagnostics régionaux et territoriaux (en matière de lutte contre le tabagisme, l’obésité, l’alcool, ...)
- Le Schéma Régional de Santé (SRS) décline sur 5 ans, les orientations du COS en objectifs opérationnels visant à améliorer le parcours de santé des usagers au regard de leurs besoins spécifiques ;
- Le Programme Régional d’Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS) regroupe des actions à mener sur 5 ans au profit des personnes en situation de précarité, pour leur permettre de recourir au système de santé dans le cadre du droit commun.

Dans la continuité du précédent PRS normand, le document 2023-2028 repose sur trois principes d’actions et pose un cadre pour la déclinaison au sein des territoires :

1. **Réduire les inégalités sociales de santé**, en s’appuyant sur les déterminants de santé
2. **Adapter les actions aux spécificités des territoires pour répondre aux besoins de santé de la population normande**, une démarche territorialisée confortée par le Conseil National de la Refondation en Santé lancé le 3 octobre 2022 par le ministre de la Santé ;
3. **Piloter le service rendu par le résultat**, en s’appuyant sur des indicateurs concrets d’impact en santé (ces indicateurs portent notamment sur le dépistage, développer « l’aller vers », agir face aux problématiques d’obésité...)



7 enjeux de santé et 12 axes prioritaires, sont déclinés opérationnellement dans la feuille de route territoriale du Havre

7 TERRITOIRES DE SANTE EN NORMANDIE



L'agglomération Fécamp Caux Littoral fait partie du territoire de santé du Havre. Ainsi, elle est associée au Conseil Territorial de Santé (CTS) du Havre.

2.2 LES DISPOSITIFS DU TERRITOIRE

De nombreux dispositifs portant sur différents domaines sont déjà présents sur le territoire. Le Contrat Local de Santé a vocation à s'inscrire en complément de ces dispositifs de sorte à compléter et soutenir les réponses apportées sur le territoire.

LES DISPOSITIFS DE COORDINATION

→ Les dynamiques de territoire

Le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) du Havre

Les liens entre CLS et PTSM sont étroits, d'autant plus depuis la loi 3DS relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration de février 2022 (article 122) qui prévoit l'obligation d'inscrire un volet dédié à la santé mentale dans les contrats locaux de santé (CLS).

L'article L.3221-2 définit le projet territorial de santé mentale (PTSM) et un décret paru le 27 juillet 2017 en fixe 6 priorités :

Priorité 1 : Le repérage précoce des troubles psychiques, l'accès au diagnostic, aux soins et aux accompagnements

Priorité 2 : Organiser le parcours de santé et de vie de qualité et sans rupture en vue du rétablissement et de l'insertion sociale

Priorité 3 : Permettre l'accès à des soins somatiques adaptés aux besoins

Priorité 4 : Prévenir et prendre en charge les situations de crise et d'urgence

Priorité 5 : Promouvoir les droits, renforcer le pouvoir de décision et d'action des personnes souffrants de troubles psychiques et lutter contre la stigmatisation

Priorité 6 : Agir sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de santé mentale

Les actions tendant à mettre en œuvre ce projet territorial de santé mentale doivent faire l'objet d'un Contrat Territorial de Santé Mentale (CTSM) conclu entre l'ARS et les acteurs participant à la mise en œuvre de ces actions.

Dans ce contexte, l'objectif des parcours en psychiatrie et santé mentale consiste à prendre en compte les besoins de la personne dans toutes ses dimensions, en la positionnant comme actrice de son projet de vie :

- la prévention et la promotion de la santé ;
- le soin tant psychiatrique que somatique, avec l'organisation de parcours gradués sur les territoires ;
- l'inclusion sociale ;
- la réinsertion ;
- et l'accès au droit commun ;

Ces parcours doivent pouvoir se réaliser dans une société qui œuvre à la déstigmatisation de la maladie mentale, notamment en luttant contre la discrimination qu'elle suscite.

En ce sens, la réussite de la mise en œuvre des parcours est l'affaire de tous et questionne l'ensemble des politiques publiques et leurs articulations.

A ce jour, les PTSM sont en cours d'évaluation et de réécriture, de sorte à ajuster les priorités et actions aux besoins du territoire en matière de santé mentale.

Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)

Le DAC a pour but d'optimiser l'information et l'accompagnement de la personne par l'action conjointe des professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux, en matière d'appui à la coordination (DAC) des parcours de santé sur l'ensemble de son territoire d'intervention.

L'objectif est d'offrir à la personne prise en charge une réponse globale et coordonnée quels que soient son âge, sa pathologie, son handicap ou sa situation.

A ce titre, le DAC met en œuvre les 3 missions :

- Identifier et mettre en lien avec le professionnel adapté et disponible en fonction des ressources du territoire.
- Apporter des réponses adaptées et coordonnées entre les professionnels, quels que soient la pathologie, l'âge de la personne qu'ils accompagnent ou la complexité de son parcours de santé . Ils sont au service de tous les professionnels du territoire.
 - Faire une évaluation multidimensionnelle sur le lieu de vie
 - Proposer un plan d'accompagnement en lien avec les acteurs du territoire
 - Travailler l'aller-vers
 - Fluidifier le lien avec et entre les professionnels
 - Fluidifier le lien ville-hôpital
 - Organiser des temps de concertation pluridisciplinaire
- Participer à la dynamique territoriale visant à améliorer l'interconnaissance des parcours de santé.
 - Porter ou co-porter des projets avec nos partenaires
 - Observer et analyser les ruptures de parcours

Ces missions sont assurées par un service pluridisciplinaire : coordinateurs de parcours (infirmiers, assistants sociaux, conseillers en économie sociale et familiale et éducateurs spécialisé) soutenus par une équipe d'assistantes de coordination.

Le Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS)

Le réseau territorial de promotion de la santé vise à déployer les principes de la promotion de la santé au sein des territoires de proximité en agissant sur les différents déterminants de la santé et en mobilisant les compétences des communes et intercommunalités ainsi que les autres politiques publiques qui concourent à l'amélioration de la santé des populations. Son territoire d'intervention se situe à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

Il vise à favoriser le développement de programmes locaux de santé publique concertés afin d'améliorer la cohérence et la pertinence des actions destinées aux populations, notamment les plus fragilisées, en mettant la Prévention et Promotion de la Santé (PPS) au cœur du projet territorial.

Le RTPS du territoire de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral et de la Communauté de Commune de la Côte d'Albâtre accompagne les acteurs du territoire selon un programme d'action (2025-2027) organisés en plusieurs axes :

- **Axe 1 (transversal)** : Assurer les missions « socles » du RTPS
- **Axe 2** : Accompagner les établissements et de formation dans leurs programmes d'actions en faveur de la santé des jeunes et des adultes, et les Comités d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'environnement inter-degrés/inter-Etablissements (CESCiE) dans l'élaboration et le suivi de leur parcours éducatif de santé des élèves, de l'école au lycée
- **Axe 3** : Accompagne le Centre Hospitalier Intercommunal des Hautes Falaises dans l'élaboration, la mise en œuvre et/ou l'évaluation d'actions Prévention et Promotion de la Santé, pour les professionnels et/ou pour les usagers
- **Axe 4** : Participer au déploiement de projets Prévention et Promotion de la Santé, portés par des dispositifs des collectivités, des EPCI, en faveur de la santé des habitants
- **Axe 5** : Accompagner le centre social du Ramponneau dans son projet de « centre social promoteur de santé », avec l'appui de Promotion Santé Normandie et de l'Agence Régionale de Santé
- **Axe 6** : Accompagner des institutions et des associations des territoires dans le développement d'actions favorables à la santé des usagers, en s'appuyant sur les leviers de promotion de la santé, et s'intégrant dans leur projet de service ou d'établissement
- **Axe 7** : Participer au déploiement sur les territoires des projets PPS portés par des instances

Le Pôle de Prévention Compétent en Addictologie (PPCA) - NAUTILIA

Les PPCA sont des espaces de concertation entre acteurs locaux impliqués dans la prévention des conduites addictives.

Leurs objectifs sont de :

- Favoriser le développement des relations entre les acteurs locaux
- Développer des compétences et des pratiques communes
- Structurer et valoriser l'offre de prévention en addictologie
- Renforcer les actions de prévention dans le champ de l'addictologie
- Contribuer à l'efficacité du parcours de soin, de la prévention à la prise en charge

NAUTILIA est l'opérateur qui porte le PPCA du territoire de santé du Havre.

En plus de cette mission, la structure assure accueil, soutien et soins aux personnes, ou leur entourage, concernées par une addiction et/ou une pathologie chronique et invalidante associée à des difficultés sociales par le biais des Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT).

NAUTILIA regroupe 3 établissements médico-sociaux :

- Un Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) situé en centre-ville du Havre, qui dispose d'une Consultation Jeunes Consommateurs (CJC), et d'un service Prévention-Intervention précoce bien identifié. Il est le CSAPA référent en milieu pénitentiaire sur le territoire de santé du Havre. 3 appartements relais thérapeutiques permettent d'accompagner des usagers en résidentiel.
- Le Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) « esKapade » situé dans le même bâtiment que le CSAPA mais également équipé d'un véhicule adapté, permettant des coopérations précieuses entre équipes pour l'accompagnement des personnes.

- Un service d'Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT), dont un collectif de 4 places dans une maison située en milieu rural, à Gonfreville l'Orcher (la Cressonnière), 10 appartements situés dans l'agglomération du Havre, Fécamp et Lillebonne, soit au total 14 places.
- Un Centre de suivi et de Prise en charge des Auteurs de violences conjugales (CPCA) ACORES – Le Havre. Le centre se donne pour objectif de protéger les victimes et de prévenir toute récidive grâce à l'accompagnement, l'orientation et la responsabilisation des auteurs de violences conjugales.

Le Réseau des Violences Intrafamiliales (VIF)

Compte tenu de l'ampleur et du nombre important de situations de Violence Intrafamiliales sur le territoire, tous milieux socio-économiques confondus, chaque UTAS du Département de la Seine-Maritime dispose d'un Réseau VIF. Ainsi, Unité Territoriale d'Action Sociale (UTAS) entre Seine et Mer anime le réseau VIF du territoire. Leurs objectifs sont de :

- Coordonner les acteurs du champ des violences intrafamiliales à l'échelle des UTAS.
- Permettre des rencontres régulières afin de mieux connaître les modalités d'intervention et les domaines de compétences de chacun.
- Faciliter le partage d'informations sur l'actualité.
- Ouvrir le réseau à l'ensemble des professionnels concernés.
- Impulser des projets/réponses adaptées, concertées et efficaces aux victimes sur son territoire (en accord avec la politique départementale VIF).
- Communiquer à l'échelle des UTAS sur les objectifs et la mise en œuvre du protocole départemental.

A partir de ces objectifs, des actions concrètes sont travaillées par les professionnels du territoire de sorte à apporter une réponse concertée et coordonnée sur le territoire, en direction des publics ou des professionnels.

Le Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'environnement inter-degrés/inter-Etablissements (CESCIE)

Un Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE) existe dans chaque établissement du second degré. Le CESCE est une instance de réflexion, d'observation et de veille qui conçoit, met en œuvre et évalue les actions en matière de prévention et d'éducation à la citoyenneté, à la santé et aux questions d'environnement. Cette démarche globale et fédératrice permet de donner plus de cohérence et de lisibilité à la politique éducative de l'établissement et favorise également des partenariats en fonction des problématiques abordées.

Afin de renforcer les liaisons école-collège et collège-lycée et ainsi favoriser une continuité de l'action éducative de la maternelle à la classe de terminale un CESCIE (CESC inter-degrés/inter-établissements) a été mis en place sur le territoire. Sa mission est de coordonner les acteurs, les réflexions, les projets et les mises en œuvre sur le territoire. En tant que tel, il veille à conforter les partenariats existants, à les développer et les élargir.

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT)

Le PEDT apporte un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir être. Il contribue à la réussite de la politique éducative pour tous, à l'éducation à la citoyenneté et favorise l'accès de tous aux pratiques de loisirs éducatifs.

En application de cette approche globale de territoire, les objectifs du Projet Educatif des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) de la Ville de Fécamp sont déclinés ci-dessous et contribuent de manière variable et adaptée à la définition individuelle de la citoyenneté :

- Favoriser le développement du jeune et de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge
- Contribuer au développement personnel de l'enfant/du jeune
- Faciliter l'appropriation et la compréhension de son environnement
- Favoriser le lien social

La plan Territorial Inclusif

Les Etablissements Publics Medico-Sociaux de Fécamp (EPMSF) pilotent une politique territoriale inclusive, contractualisée avec la Ville et le CCAS de Fécamp. Cette politique vise à renforcer la coopération entre les acteurs du territoire, à développer des réponses adaptées aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité et à favoriser leur inclusion dans tous les domaines de la vie sociale. Elle se traduit par des actions concrètes en matière d'accessibilité, de logement, d'emploi, de culture et de loisirs.

3 groupes de travail sont issus du plan territorial inclusif, afin de permettre la construction du schéma de développement (actions, échéanciers, évaluations) selon les besoins identifiés.

Ils portent sur :

- Logement inclusif
- La scolarité, la petite-enfance, l'enfance et la jeunesse
- Travail, emploi, formation, développement économique

→ Les dispositifs portés par l'Agglomération

L'Agglomération Fécamp Caux Littoral pilote et coordonne les dispositifs dont elle a la compétence. Le Contrat Local de Santé va également coordonner et articuler ses actions avec les outils de l'Agglomération.

La Convention Territoriale Globale : un engagement commun en faveur des familles

L'Agglomération Fécamp Caux Littoral, la CAF et la Ville de Fécamp réaffirment leur partenariat en signant une nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2024-2027. Véritable feuille de route, elle facilite la mobilisation des moyens existants et permet de développer de nouvelles actions dans le domaine des politiques familiales et sociales : accès aux droits, petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, parentalité, logement. Les enjeux de développement de l'équité entre les familles de l'Agglomération et le renforcement des coopérations urbain/rural sont également des points importants.

Un diagnostic achevé fin 2021 a permis d'affiner la connaissance du territoire et d'identifier les besoins. Ainsi, différentes actions ont déjà pu être mises en place, par exemple :

- Deux éditions du forum d'accès aux droits et aux services en 2022 et 2024
- L'ouverture d'un espace dédié à la petite enfance le « Pré en Bulles », qui regroupe un multi-accueil, une crèche familiale, un lieu accueil enfant parent et le relais petite enfance
- La création d'une coordination parentalité pour développer le soutien à la fonction parentale, dans le cadre notamment du dispositif national « Les 1 000 premiers jours »
- La mise en place d'un contrat local d'accompagnement à la scolarité pour les enfants du collège et primaire, y compris pour les enfants des gens du voyage.

La CTG a permis de mener un travail sur l'inclusion petite enfance et sur l'insertion socio-professionnelle, qui a abouti à l'instauration d'une **convention crèches « A Vocation d'Insertion Professionnelle » (AVIP)**.

Contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 » : pour de meilleures conditions de vie

La politique de la ville vise la cohésion sociale, urbaine et territoriale, la réduction des écarts de développement entre les quartiers et l'amélioration des conditions de vie des habitants. Lors du Comité interministériel des villes du 27 octobre 2023, l'État a lancé son plan « Engagements Quartiers 2030 » dans l'objectif de construire avec les acteurs concernés, en premier lieu les habitants, des quartiers plus sûrs, orientés vers le plein emploi et favorisant les solidarités.

Chargée de l'animation et de la coordination du contrat de ville depuis 2016, l'Agglomération Fécamp Caux Littoral œuvre collectivement et en étroite partenariat avec la Ville de Fécamp, les acteurs du quartier, et les différents partenaires, pour atteindre ces objectifs et proposer un programme d'actions en cohérence avec les

besoins des habitants. Le contrat comprend un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville : le quartier du Ramponneau de la Ville de Fécamp.

Le nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 », signé entre l'Etat et l'Agglomération Fécamp Caux Littoral pour la période 2024 - 2030, s'appuie sur différents enjeux : la parentalité, la formation, l'emploi, l'insertion, la santé, la mobilité, la lutte contre les discriminations et l'égalité hommes-femmes. Il s'agit de répondre aux besoins du quotidien des habitants, à l'heure où les crises successives aggravent les difficultés, mais aussi de porter des projets structurants.

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le Plan Climat Air Energie Territorial constitue l'outil opérationnel de coordination de la transition écologique sur le territoire. L'Agglomération Fécamp Caux Littoral s'est engagée dans cette démarche en lançant son propre PCAET en 2018. Le PCAET s'applique à l'échelle de tout le territoire intercommunal pour une durée de 6 ans.

L'élaboration du PCAET s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- Réalisation d'un diagnostic énergétique du territoire
- Définition d'une stratégie territoriale et d'objectifs opérationnels
- Elaboration d'un plan d'actions et d'indicateurs de suivi
- Réalisation d'une évaluation environnementale et stratégique

Validé en mars 2025, le PCAET de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral sera mis en application sur la période 2025-2030. Il se décline en 70 actions articulées autour de 4 axes :

- Axe 1 : Vers une sobriété, une efficacité et un développement des énergies renouvelables
- **Axe 2 : Vers un territoire plus résilient face au changement climatique et un cadre de vie préservé**
- Axe 3 : Vers une économie durable, locale et circulaire
- Axe 4 : Vers une communauté exemplaire

L'OFFRE DE SOINS

Malgré des fragilités significatives sur le volet offre des soins, intimement liées à un manque de professionnels de santé, le territoire dispose d'une richesse dans la diversité des réponses proposées aux habitants et est ainsi attractive pour les professionnels de santé parce qu'elle permet différents modes d'exercices.

Centre Hospitalier Intercommunal du Pays des Hautes Falaises de Fécamp

Le Centre Hospitalier du Pays des Hautes Falaises de Fécamp fait partie du Groupement Hospitalier de Territoire de l'Estuaire de la Seine dont l'établissement support est le Groupe Hospitalier du Havre.



L'établissement est composé des huit structures suivantes :

- Centre Hospitalier Intercommunal
- Centre de Gériologie Yvon Lamour
- Résidence des Moulins au Roy
- Résidence Shamrock
- Résidence du Bois Martel
- Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
- Réseau Territorial de Promotion de la Santé
- Institut de Formation des Professionnels de Santé

Le Centre Hospitalier de Fécamp est un établissement de proximité disposant d'une offre de soins diversifiée, composé de 4 pôles :

→ Un pôle administratif, technique et logistique

→ Trois pôles d'activités cliniques :

- Le Pôle Médical Aigu et Consultations comprend les services suivants : urgences, Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR), unité d'hospitalisation de courte durée, unité d'hospitalisation post-urgences, médecine cardiologique, court séjour gériatrique, médecine polyvalente, soins palliatifs, oncologie, Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), Hospitalisation à Domicile (HAD), Equipe Mobile de Gériatrie (EMG), Permanence d'Accès aux Soins (PASS).
Les consultations spécialisées y sont adossées : Addictologie de liaison, cardiologie, diététique, diabétologie endocrinologie, rhumatologie, EEG, néphrologie, oncologie, ORL, pneumologie, dermatologie, centre bucco-dentaire, douleurs chroniques.
- Le Pôle Femme Mère Enfant et Spécialités comprend la gynécologie obstétrique, anesthésie, bloc opératoire, pédiatrie, surveillance continue, imagerie médicale, pharmacie, stérilisation, brancardage, espace de deuil, dépôt de sang, hémovigilance.
- Le Pôle Gériatrie comprend les Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR), Unité de Soins de Longue Durée (USLD), 4 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA), Unité d'Hébergement Renforcé (UHR), accueil de jour et consultations mémoire.

Zoom sur la PASS et le CSAPA

Ces deux services collaborent particulièrement aux travaux du CLS dans la mesure où ils accompagnent des publics à la fois sur le volet sanitaire et médico-social. La précarité et les pratiques addictives sont des déterminants de santé importants à accompagner sur le territoire.

La PASS est un dispositif destiné à accueillir, soigner toute personne en situation de précarité présentant une difficulté dans son accès aux soins. La PASS permet une première consultation médicale. Un appui à l'ouverture des droits et un relais avec les acteurs médicaux, sociaux hospitaliers et extra hospitaliers.

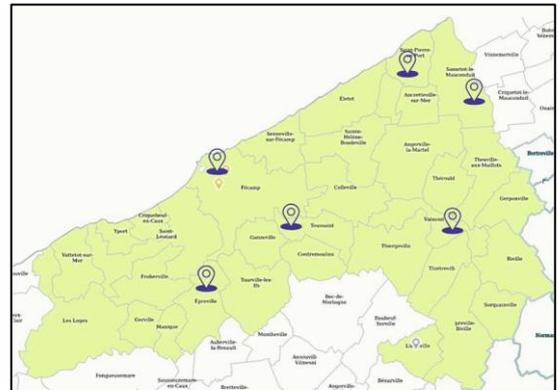
Le CSAPA est une structure médico-sociale avec pour mission de recevoir, orienter et accompagner toute personne en difficulté avec ses pratiques addictives, quelles qu'elles soient (tabac, alcool, stupéfiants, addictions sans produits...). Le CSAPA peut aussi offrir un accompagnement pour l'entourage des patients.

Les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles

- **Le Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) « La Sirène »**

Le PSLA « La Sirène » est un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire multisite qui regroupe 51 professionnels de santé exerçant dans leurs cabinets, ou officines sur l'ensemble du territoire de l'agglomération Fécamp Caux Littoral dont les missions sont de proposer un accès aux soins de premiers recours.

Le PSLA « La Sirène » est né d'une initiative locale des professionnels de santé valmontais rejoint par des professionnels fécampois (médecins généralistes, dentistes, pharmaciens, kinésithérapeute, infirmières, sages femme, psychiatre, ...). De ce regroupement de professionnels de santé est né un projet de santé qui a permis de poser les fondations et la création d'un pôle de santé qui a vu le jour en Avril 2022.



Le projet de santé, validé par l'Agence Régionale de Santé (ARS), porte sur les axes suivants :

- Organisation des soins
- Maintien et accueil de nouveaux professionnels sur le territoire
- Organisation des cabinets
- Organisation du partage d'information de santé
- Organisation du travail en équipe
- Organisation en équipe autour de 5 thématiques (les retours à domicile, les soins palliatifs, les addictions, les maladies chroniques, l'activité physique adaptée)

- **La Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) « La Charmille »**

Située sur la commune de Limpiville, cette maison de santé pluriprofessionnelle est une structure de soins de proximité qui regroupe des professionnels de santé médicaux et paramédicaux.

Les professionnels qui y exercent sont libéraux et bénéficient ainsi d'un cadre de travail collectif. Une quinzaine de professionnels collaborent au projet de santé : médecins, infirmières (IDE, IPA), masseurs kinésithérapeutes, orthophoniste, diététicien, psychologue, pharmaciens.

Le regroupement de plusieurs types de professionnels en un même lieu et leur coordination permet un accès aux soins facilité, une continuité des soins en cas d'absence ou indisponibilité du professionnel référent et d'une prise en charge globale et coordonnée entre les différents acteurs autour des besoins du patient.

La MSP « La Charmille » propose par ailleurs de la télémédecine, de la télé-expertise, des protocoles pluriprofessionnels, le renforcement des politiques de prévention, ou encore la prise en charge des soins non programmés.

Plusieurs missions de santé publique sont travaillées au sein de la MSP :

- Prévention de l'obésité de l'enfant
- Education nutritionnelle et éducation à la vie affective et sexuelle auprès des élèves d'un collège de Fécamp et d'un collège de Cany Barville
- Dépistage précoce des troubles du développement psychomoteur du nourrisson

- Dépistage et prise en charge de l'asthme du nourrisson
- Dépistage des troubles cognitifs et des fragilités de la personne âgée pour mise en place de remédiation avec mise en place en particulier du « groupe mémoire »
- Atelier de prévention des chutes chez les personnes âgées
- Lutte contre la sédentarité avec l'atelier marche
- Programmes spécifiques mis en œuvre par les infirmiers ASALEE : éducation thérapeutique des diabétiques, sevrage tabac et alcool, aide au maintien à domicile des personnes âgées...
- Education thérapeutique des patients précaires par la mise en place d'une permanence-santé au secours populaire
- Articulation entre Planeth patients et la MSP
- Vaccination Covid

Le Centre de Santé intercommunal

En complémentarité de l'offre de santé du secteur libéral déjà existante, le Centre de Santé permet aux habitants du territoire communautaire, d'avoir accès à une offre complémentaire de médecine générale de 1^{er} recours et ainsi d'augmenter, de façon significative, le nombre de médecins traitants référents sur le territoire.

Le Centre de Santé a ouvert ses portes en 2014, dans un contexte de départs en retraite de plusieurs professionnels non remplacés, pour maintenir un accès à des soins de proximité, en proposant un mode d'exercice salarié répondant aux attentes des jeunes médecins.

L'équipe médicale s'est étoffée au fil des années et les professionnels de santé font évoluer leurs pratiques (formation d'une infirmière en pratique avancée, actes gynécologiques, apnée du sommeil, ...).

En parallèle de ces évolutions, le Centre de Santé s'équipe du matériel adapté (dermatoscope, échographe, ...) aux nouvelles compétences de ses professionnels.

A ce jour, 9 médecins généralistes, salariés de la collectivité, 2 infirmières de l'association Action de Santé Libérale En Equipe (ASALEE), 3 secrétaires médicales et une responsable travaillent dans la structure.



Les services de psychiatrie du Groupe Hospitalier du Havre (GHH)

Plusieurs services du Pôle de Psychiatrie du GHH interviennent sur le territoire de l'Agglomération, et sont localisés sur la Ville de Fécamp :

- [Pédopsychiatrique](#)

Le Centre de consultations " Astrolabe", accueille sur rendez-vous, pour des enfants âgés de 30 mois à 12 ans.

L'hôpital de jour enfants "Calypso" accueille des enfants de 30 mois à 12 ans sur des séances en séquentiels, sur une année scolaire, renouvelable 3 fois. Il s'appuie de supports thérapeutiques variés : ateliers de médiatisation avec différents supports et pratiques intégratives.

Ces deux services sont composés d'une équipe pluridisciplinaire de médecins, psychologues, neuropsychologues, infirmier, éducateur, assistante sociale et psychomotriciennes.

- [Psychiatrie de l'adolescent](#)

La Maison des Adolescents est un centre de consultations et d'ateliers thérapeutiques en groupe. Les jeunes accueillis ont entre 12 et 20 ans. Les consultations sont assurées sur rendez-vous par des médecins, psychologues, éducateurs, infirmiers et assistantes sociales.

Une antenne est présente sur la Ville de Fécamp, l'équipe propose un accueil de première ligne et des temps de groupes thérapeutiques.

L'équipe de Fécamp est composée d'infirmières, d'une assistante sociale et d'une psychologue.

- [Psychiatrie adulte](#)

Le Centre Médico Psychologique (CMP) assure l'accueil, évaluation et orientation des personnes. Il offre des consultations médico-psychologiques et sociales à toute personne en difficulté psychique

Le Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP) est un lieu de soin public proposant des actions thérapeutiques de soutien.

L'Hôpital de Jour « les Haliades » propose des soins du lundi au vendredi pour 30 places en moyenne.

Ces trois services s'appuient d'équipes pluridisciplinaires composée d'infirmières, psychologues, psychiatres, assistantes sociales, ...

Les équipes mobiles en psychiatrie adulte :

- Equipe Mobile de Réinsertion et Réhabilitation (EM2R)
- Equipe Mobile de Psychiatrie pour Personnes Agées (EMPPA)
- Equipe Mobile Précarité Santé Mentale (EMPSM)
- Equipe Mobile d'Intervention de Crise (EMIC)

L'OFFRE MEDICO-SOCIALE

Le territoire bénéficie également d'un réseau d'acteur du médico-social riche et dynamique qui intervient auprès de la population.

→ **A destination des enfants et des familles**

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Fécamp

Le CCAS de Fécamp est organisé en 2 pôles :

- **Le Pôle solidarité** est composé de 3 services : le services action sociale et logement, le service cohésion sociale composé de deux centres sociaux (dont un centre social promoteur de santé positionné sur le Quartier Politique de la Ville), un espace de vie sociale et un service de prévention spécialisée.
- **Le Pôle autonomie** est organisé en 3 services : animation seniors, les résidences autonomie et le service d'aide à domicile.

Les missions du CCAS de Fécamp sont à la fois tournées vers les jeunes, les familles et les seniors en situation de fragilité sociale et/ou économique.

Les Centres Médico-Sociaux (CMS) de Fécamp et Valmont

Les CMS, présents sur tout le territoire de la Seine-Maritime, sont des lieux d'accueil gratuits, ouverts à tous, qui offrent, de façon confidentielle, une écoute, une information, un soutien, un suivi médical ou social et une aide matérielle ou humaine. Ils répondent à des missions de solidarité et d'accompagnement dans toutes les étapes de la vie.

Des professionnels de l'action sociale et médico-sociale vous apportent conseils et soutien concernant l'enfance, la famille, la maternité, le handicap, l'accès aux droits pour favoriser l'insertion des personnes en difficulté ou encore le soutien des personnes âgées.

Gérées par le Département de la Seine-Maritime, les consultations de Protection Maternelle et Infantile (PMI) sont implantées au sein des Centres Médico-Sociaux

Voici les services proposés par les CMS :

- Accompagnement social
- Accompagnement vers l'emploi
- Accompagnement à la gestion du budget
- Accompagnement sur l'obtention d'aides financière
- Aide pour l'accès au logement
- Accompagnement à l'autonomie des personnes âgées
- Informations sur les aides financières et techniques pour les personnes en situation de handicap
- Conseil conjugal pour un accompagnement dans la vie de couple
- Consultations de planification pour informations et accompagnement sur la sexualité, la contraception l'IVG, ...
- Consultations prénatales et séances de préparation à la naissance
- Consultations infantiles de 0 à 6 ans, informations et accompagnement à la parentalité
- Vaccinations pour les enfants de 0 à 6 ans
- Accompagnement pour les situations de violences intrafamiliales

Les structures d'accueil de la petite enfance

L'Agglomération Fécamp Caux Littoral porte la compétence petite enfance du territoire, qui dispose de services variés et adaptés aux besoins des familles.

- **Le Pré en Bulles** est un espace petite enfance intercommunal composé de plusieurs services et situé au sein du Quartier Politique de la Ville du Ramponneau :
 - Les mini'bulles, crèche multi accueil de 40 places
 - De bulle en bulle, crèche familiale
 - Le Guichet unique du Relais Petite Enfance (RPE)
 - Apetipa, lieu d'Accueil Parent Enfant (LAEP)
- **Leon Dufour** est un multi-accueil situé en centre-ville de Fécamp
- **Le jardin et le logis des petits** sont deux petits multi-accueils situés à Froberville et aux Loges
- **La petite pomme** est une micro-crèche située à Theuville-aux-Maillots

La convention crèches « **A Vocation d'Insertion Professionnelle** » (AVIP) permet de réserver 9 places dans les crèches « Léon Dufour » et « Mini-Bulles » pour les enfants des familles inscrites à France Travail et en recherche active d'emploi ou d'insertion socio-professionnelle.

Depuis 2025, une passerelle entre la grande section de crèche et les petites sections de maternelle est mise en place.

Le service petite enfance se dote d'un lieu ressource parentalité 1000ers jours.

→ **A destination des jeunes**

La Mission Locale située à Fécamp et à Valmont accompagne des jeunes de 16 à 25 ans dans leur projet d'insertion sociale et professionnelle.

La Mission Locale exerce une mission de service public de proximité, gratuite, permettant à tous les jeunes de 16 à 30 ans, sortis du système scolaire ou demandeurs d'emploi, d'accéder à l'emploi et à l'autonomie sociale en construisant avec eux leur parcours de vie.

Fondée sur une démarche qui fait appel à la responsabilisation et à la participation des jeunes, la Mission Locale accueille, informe, oriente et accompagne les jeunes de façon personnalisée.

Le Point Informations Jeunesse (PIJ) est un espace d'information, d'accueil et de documentation destiné aux jeunes Fécampoïses et leur famille. Il aborde tous les sujets qui concernent la vie quotidienne des jeunes et l'exercice de leurs droits tels que l'enseignement, les formations et métiers, la société et la vie pratique (santé, logement, droits, ...), les loisirs (culture, sports, ...), les vacances en France et à l'étranger et les dispositifs jeunesse (européen, national, régional, départemental ...)

Le PIJ peut proposer ponctuellement des ateliers sur les différents sujets qu'il aborde. L'accès y est gratuit, anonyme et sans rendez-vous.

→ A destination des personnes âgées

En plus des missions portées par le Département, le CHI et le CCAS auprès des seniors, d'autres acteurs interviennent sur le territoire.

Le Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) porté par l'ACOMAD est un guichet unique de proximité dont le rôle est de conseiller, informer et orienter les aînés et leur famille. Il s'adresse aussi à l'ensemble des professionnels intervenant auprès des personnes âgées.

Les services de maintien à domicile et d'aide à la personne

Des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), des Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), des services de portages de repas, ... sont portés par différentes structures sur le territoire pour assurer le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie :

- ACOMAD
- ADEF
- ADEO
- ADMR
- APEF
- JUNIOR-SENIOR
- O2
- SHIVAS

→ A destination des personnes handicapées

Les Etablissements Publics Medico-Sociaux de Fécamp (EPMSF)

Les Établissements Publics Médico-Sociaux de Fécamp (EPMSF) sont un acteur majeur de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité sur le territoire. Leur mission est de favoriser leur inclusion sociale et professionnelle, en plaçant au cœur de notre action trois grands préceptes :

- Autodétermination et pouvoir d'agir
- Inclusion dans la cité et citoyenneté
- Développement durable et écologie

Les services :

- **L'IME (Institut Médico-Éducatif)** : L'IME accueille les enfants et adolescents présentant une déficience intellectuelle. Il propose un accompagnement éducatif, thérapeutique et pédagogique individualisé, visant à développer leur autonomie, leurs compétences et leur inclusion scolaire et sociale. L'accent est mis sur l'épanouissement global de chaque jeune, en tenant compte de leurs besoins et de leurs aspirations. L'IME comprend également une Unité d'enseignement externalisée à l'école Jean Lorrain et une ouverture prochaine en collège. L'IME accompagne actuellement 100 enfants .
- **L'ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail)** : L'ESAT offre un accompagnement professionnel adapté aux personnes en situation de handicap. Des activités professionnelles variées sont proposées, permettant à chacun de développer ses compétences, de valoriser son travail et de s'insérer dans le

monde du travail, que ce soit en milieu protégé ou en milieu ordinaire. Il favorise l'accès à la formation et à l'emploi, en tenant compte des projets et des capacités de chaque personne. L'ESAT accompagne actuellement 181 personnes.

- **Le Foyer d'hébergement** : Ce foyer d'hébergement propose un accompagnement résidentiel aux personnes en situation de handicap. Il offre un cadre de vie sécurisant et convivial, favorisant l'autonomie, la socialisation et l'inclusion dans la vie de quartier. Les résidents sont accompagnés dans leurs démarches administratives, leur accès aux soins et leurs activités de loisirs. Le Foyer d'hébergement accompagne actuellement 32 personnes.
- **Le SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale)** : Le SAVS accompagne les personnes en situation de handicap dans leur vie quotidienne. Il y est proposé un soutien individualisé pour favoriser l'autonomie à domicile, l'accès aux services de proximité, la participation sociale et l'inclusion dans la cité. Les personnes sont soutenues dans le développement de leurs compétences, pour surmonter les difficultés et réaliser leurs projets de vie. Le SAVS accompagne actuellement 56 personnes.
- **La Structure Intermédiaire** : La structure intermédiaire offre un accompagnement transitoire et renforcé aux personnes en situation de handicap complexe. Elle permet de proposer une réponse adaptée aux besoins spécifiques de ces personnes, en favorisant leur stabilisation et leur orientation vers une solution d'accompagnement plus pérenne. La structure intermédiaire accompagne 24 personnes.
- **La Maison des Parcours** : Née d'une collaboration avec la ville de Fécamp et le CCAS (dans le cadre de la politique territoriale inclusive), cette Maison des Parcours, permet de simplifier les démarches des personnes en situation de handicap et de coordonner les interventions des différents acteurs et d'accompagner. Ce guichet unique, avec ou sans notification, facilite l'accès aux droits, aux services et aux ressources du territoire, en offrant un accompagnement personnalisé et adapté aux besoins de chaque personne. La Maison des Parcours a ouvert ses portes en 2025.

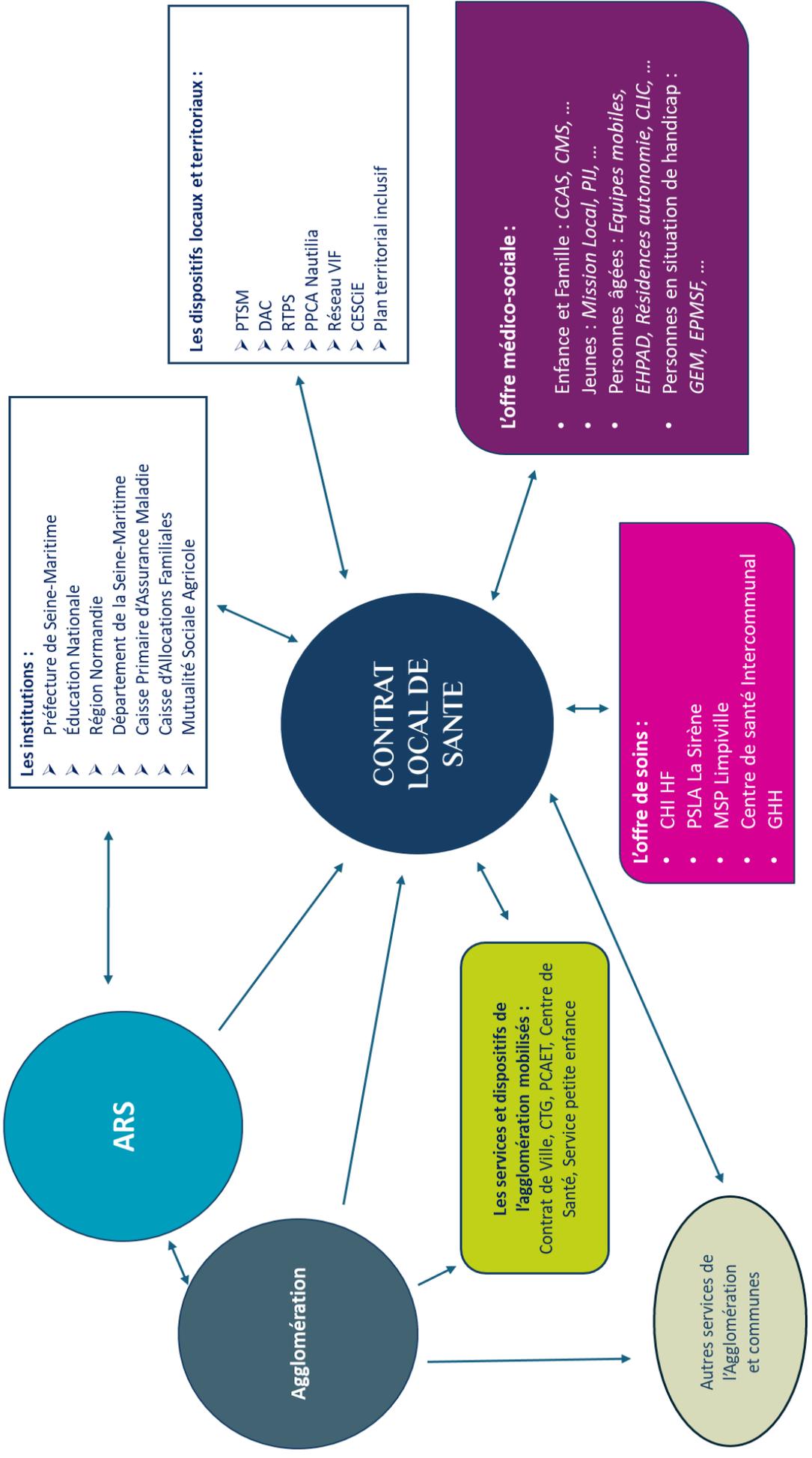
Le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) : « A Por'T de mains »

Né d'un partenariat local et d'une co-construction PTSM/CMP/EPMSF, le GEM est un espace d'échange, de soutien et d'activités pour les personnes concernées par des troubles psychiques. Les EPMSF assurent la gestion du budget de ce groupe, qui favorise l'entraide, la socialisation et l'inclusion des personnes accompagnées.

Sa philosophie est basée sur l'entraide (pair-aidance) et le renforcement de la capacité d'agir sur le plan de l'insertion sociale, professionnelle et citoyenne.

Le GEM « A Por'T de mains », situé sur Fécamp, a ouvert ses portes en mai 2024.

LE PAYSAGE PARTENARIAL DU CLS DE L'AGGLOMÉRATION FECAMP CAUX LITTORAL



LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ



3. LES AXES DU CONTRAT LOCAL DE SANTE 2025-2028

Les principaux enjeux repérés dans le cadre du Diagnostic Local de Santé ont permis de déterminer des valeurs essentielles sur lesquelles les actions vont pouvoir s'appuyer, les publics prioritaires et les 4 axes stratégiques du Contrat Local de Santé de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral.

3.1 FONDEMENTS ET METHODES

De manière transversale dans la déclinaison de ses actions, le CLS cherche à :

- ✓ Permettre à la **population** d'être **actrice de son parcours de santé**
- ✓ Travailler en **synergie avec les acteurs** du territoire
- ✓ S'appuyer sur **le pouvoir d'agir** des collectivités et des acteurs locaux
- ✓ Renforcer les **Compétences PsychoSociales** pour promouvoir le **bien-être dès le plus jeune âge**
- ✓ Favoriser la **proximité** et **l'aller-vers** lorsque c'est adapté
- ✓ Entretenir **le lien social** et **lutter contre la précarité**
- ✓ Soutenir la **parentalité** et **l'éducation**

3.2 PUBLICS PRIORITAIRES

Les actions du CLS seront proposées pour l'ensemble des publics du territoire, néanmoins, il porte une attention particulière aux publics identifiés comme prioritaires lors des différentes étapes du diagnostic.

Ces publics sont : **les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les aidants et les professionnels.**

3.3 LES AXES DU CONTRAT LOCAL DE SANTE ET LEURS OBJECTIFS

Le CLS dispose de 4 axes stratégiques, 1 axe transversal et 3 axes thématiques, ils mettent en lumière les enjeux prioritaires du territoire sur lesquels le CLS va principalement agir et permettent d'identifier les objectifs généraux à atteindre.

Axe transversal :



MAILLAGE TERRITORIAL

Coordonner et animer le réseau des acteurs du territoire afin de développer le maillage territorial

- **Sensibiliser les professionnels** du territoire aux enjeux prioritaires pour permettre une culture commune et un accompagnement adapté de leurs publics
- **Favoriser les liens**, l'articulation et la coordination entre les différents secteurs, élus et professionnels
- Développer une **stratégie de communication** à l'attention des professionnels et du grand public

Axes thématiques :



OFFRE ET ACCES AUX SOINS

Soutenir l'accès à une offre de soins adaptée et innovante

- Agir le plus tôt possible et accompagner au mieux
- Créer des actions en faveur de tous les **publics** pour favoriser l'accès aux soins
- Favoriser et valoriser l'**attractivité** du territoire pour les professionnels



SANTE MENTALE ET BIEN ETRE PSYCHIQUE

Accompagner la santé mentale et le bien être psychique à tous les âges

- Améliorer la **connaissance des enjeux** de santé mentale auprès des professionnels et de la population
- Faciliter l'accès et soutenir l'**offre aux soins en santé mentale**
- Lutter contre l'**isolement et la souffrance psychique**
- Accompagner les situations individuelles dans une **logique de parcours et de travail en réseau**



SITUATIONS DE VIE ET ENVIRONNEMENTS FAVORABLES A LA SANTE

Agir sur les situations de vie dans un environnement, physique et relationnel, favorable à la santé

- Développer l'accès à la **nutrition** (alimentation et activité physique) pour l'ensemble de la population
- Permettre l'accès à une **offre de santé adaptée** par l'accompagnement des publics fragiles et isolés
- Encourager les **comportements favorables à la santé pour soi et les autres**
- Développer des réponses adaptées et innovantes pour **accompagner à la perte d'autonomie**
- Agir pour un **territoire de vie favorable à la santé**

4. LES ACTIONS

Afin de répondre aux enjeux identifiés sur le territoire, dix-huit actions, réparties sur les quatre axes stratégiques, sont inscrites dans le Contrat Local de Santé. En effet, le CLS doit permettre de développer des actions concrètes, en direction des habitants, des professionnels et/ou des élus.

MAILLAGE TERRITORIAL



N°	Intitulé de l'action	Pilote	Objectif
1	FORMATIONS ET TEMPS DE SENSIBILISATION POUR LES PROFESSIONNELS	Agglomération Fécamp Caux Littoral	Développer une culture commune des professionnels du territoire (ex : pratiques addictives, Violences Intra Familiale, ...) Former des professionnels aux sujets identifiés dans le CLS et inscrire les formations dans une continuité
2	COORDINATION ET ANIMATION DE RESEAUX D'ACTEURS	Agglomération Fécamp Caux Littoral	Soutenir les dynamiques de réseau pour permettre l'interconnaissance Favoriser le repérage et le travail collaboratif entre professionnels pour favoriser l'accompagnement des publics
3	COMMUNICATION ET TEMPS FORTS POUR LA POPULATION	Agglomération Fécamp Caux Littoral	Communiquer auprès de la population autour des enjeux et actions de santé du territoire (ex : campagne de vaccination, reflexe santé) Organiser des temps forts pour la population (ex : journée proximité)
4	ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN DES ACTEURS DU TERRITOIRE	Agglomération Fécamp Caux Littoral	Soutenir le déploiement de nouveaux dispositifs et partenariats sur le territoire (ex : Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la réduction des Risques pour Usagers de Drogues) Permettre aux partenaires de pouvoir développer leurs missions ou les adapter en fonction des besoins (ex : Maison de l'adolescent)

OFFRE ET ACCES AUX SOINS



N°	Intitulé de l'action	Pilote	Objectif
5	MEDICOBUS	Association Médi-Caux Bus / Pôle Santé Libéral Ambulatoire « la Sirène »	Améliorer l'accès aux soins pour les habitants, en particulier les patients sans médecin traitant, les personnes âgées et les patients atteints de maladies chroniques Déployer un service de consultations médicales itinérant Réduire les inégalités d'accès aux soins en zone rurale
6	ACCES AUX DROITS ET NUMERIQUE	Agglomération Fécamp Caux Littoral (CLS / CTG)	Permettre à la population d'accéder à l'ensemble des services des partenaires France Services et d'être accompagnée dans les démarches numériques Favoriser l'accès aux droits santé et à l'accès aux soins par la souscription à une mutuelle de territoire
7	ACCUEILS ET RENCONTRES AVEC LES ETUDIANTS EN SANTE ET LES JEUNES PROFESSIONNELS	Agglomération Fécamp Caux Littoral	Organiser des temps festifs de rencontres et d'échanges avec les professionnels de santé en stage ou internat pour les sensibiliser aux atouts du territoire Accueillir, informer, orienter les professionnels qui souhaitent s'installer Accompagner les étudiants en santé et les jeunes professionnels dans une logique de parcours
8	RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE SOINS SUR LE TERRITOIRE	Agglomération Fécamp Caux Littoral	Faciliter le développement de solutions adaptées pour répondre aux besoins des professionnels et de la population

SANTE MENTALE ET BIEN-ÊTRE PSYCHIQUE



N°	Intitulé de l'action	Pilote	Objectif
9	SOUTIEN A LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU D'ACTEURS DE LA SANTE MENTALE	Agglomération Fécamp Caux Littoral	Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs intervenants dans le champ de la santé mentale pour fluidifier les parcours des personnes Travailler des projets communs
10	ACTIONS DANS LE CADRE DES SEMAINES D'INFORMATION EN SANTE MENTALE (SISM)	Agglomération Fécamp Caux Littoral	Chaque année, travailler en partenariat une ou plusieurs actions de sensibilisation des publics, dans le cadre de la SISM, en cohérence avec la thématique et l'argumentaire publié par le collectif national
11	UN ACCUEIL DE PREMIERE LIGNE : RENCONTRE ET EVALUATION RAPIDE DES SITUATIONS SIGNALEES	Groupe Hospitalier du Havre - Psychiatrie adulte	Développer de nouveaux lieu / type de rendez-vous pour rencontrer rapidement les situations qui le nécessitent Evaluer le besoin pour améliorer la prise en charge rapide des personnes souffrant de troubles psychiques, qui ne relèvent pas de l'urgence Renforcer les liens entre les équipes de psychiatrie et du médico-social
12	DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES PSYCHOSOCIALES (CPS)	Agglomération Fécamp Caux Littoral	Soutenir la formation des professionnels du territoire qui interviennent auprès des enfants, aux CPS (animateurs, éducateurs sportifs, éducateur de jeunes enfants, professionnels de l'éducation nationale, ...) Accompagner les projets en lien avec les CPS pour agir en prévention

SITUATIONS DE VIE ET ENVIRONNEMENTS FAVORABLES A LA SANTE



N°	Intitulé de l'action	Pilote	Objectif
13	DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE SPORT SANTE POUR TOUS	Agglomération Fécamp Caux Littoral	Développer les réponses de sport adapté sur le territoire et communiquer dessus (professionnels de santé et population) Etudier l'opportunité d'installer une Maison Sport Santé sur le territoire
14	DISPOSITIFS DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE	Agglomération Fécamp Caux Littoral (CLS / CTG) / Centre Communal d'Action Sociale de Fécamp	Favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale (ex : épicerie sociale et solidaire) Développer les capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement Coordonner les différentes aides alimentaires qui existent sur le territoire
15	ALLERS VERS - PREVENTION ET ACCES A LA SANTE POUR TOUS	Agglomération Fécamp Caux Littoral (CLS / CTG / Politique de la Ville)	S'appuyer des dispositifs existants (CCAS, CMS ...) ou en développement (Espace de Vie Social itinérant) pour faciliter l'accès à la prévention et à la santé Proposer un accompagnement de proximité et des actions de prévention, notamment sur le quartier politique de la ville
16	ESPACE DES 1000ERS JOURS	Agglomération Fécamp Caux Littoral (CLS / Petite enfance)	S'intéresser au parcours de santé global de l'enfant et favoriser le soutien à la parentalité dans une perspective à long terme (Parentalité, Périnatalité, Petite Enfance)
17	GUIDE LOCAL DU PARCOURS GERIATRIQUE	Dispositif d'Appui à la Coordination / Agglomération Fécamp Caux Littoral	Proposer un outil aux professionnels pour faciliter la connaissance des parcours, selon les différents stades de gériatrie, en étroite collaboration avec le Département et la filière de soins gériatriques du Centre Hospitalier Intercommunal Etudier la pertinence de créer ou mettre à jour un outil pour la population
18	SENSIBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE A L'URBANISME FAVORABLE A LA SANTE	Agglomération Fécamp Caux Littoral (CLS / PCAET)	En lien étroit avec le Plan Climat Air Energie Territorial, sensibiliser les acteurs du territoire à la santé environnementale et à la notion d'urbanisme favorable à la santé (élus et techniciens des communes et de l'Agglomération, entreprises, ...)

5. LE CONTRAT

Article 1 - Objet du contrat

Le présent Contrat est conclu entre :

L'Agglomération Fécamp Caux Littoral, représentée par le Président, Monsieur Laurent VASSET

L'Agence Régionale de Santé Normandie, représentée par le Directeur Départemental, Monsieur Philippe ROMAC

L'Éducation Nationale, représentée par la Directrice Académique, Madame Dominique FIS

La Région Normandie, représentée par le Président, Monsieur Hervé MORIN

Le Département de la Seine-Maritime, représenté par le Président, Monsieur Bertrand BELLANGER

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-Maritime, représentée par la Directrice Générale, Madame Carole BLANC

La Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime, représentée par le Directeur, Monsieur Olivier COUTURE

La Mutualité Sociale Agricole, représentée par le Directeur Général, Monsieur Yannick LE GOFF

Le présent Contrat Local de Santé formalise l'engagement de ces signataires en faveur de la santé de la population. Il définit les axes stratégiques, les objectifs et actions visant à réduire les inégalités en matière de santé sur le territoire.

Ce contrat s'inscrit dans une dynamique initiée en avril 2023, par une délibération qui approuve l'engagement de l'Agglomération dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé et poursuivi en janvier 2024 avec le recrutement de la coordinatrice du Contrat Local de Santé, et ancre concrètement les actions existantes sur le territoire avec les partenaires, en lien avec les enjeux de santé identifiés, en cohérence notamment avec les orientations du Projet Régional de Santé.

Article 2 - Engagement des parties

L'Agglomération Fécamp Caux Littoral s'engage à :

- Porter la coordination du Contrat Local de Santé, l'animation et le suivi du plan d'actions sur toute la durée du présent contrat
- Articuler le CLS avec les autres politiques publiques portées par l'Agglomération

L'Agence Régionale de Santé Normandie s'engage à :

- Nommer un référent CLS au sein de ses services
- Proposer un appui, des services de l'Agence Régionale de Santé (ou via des opérateurs financés à cet effet) en matière d'observation, de conduite de projet et de formation
- Garantir l'articulation du CLS avec le Projet Régional de Santé
- Contribuer au financement des actions inscrites au CLS selon les modalités inscrites dans les fiches actions

Chaque signataire / partenaire s'engage à :

- Participer durablement aux différentes instances du Contrat Local de Santé notamment au Comité de Pilotage et aux groupes de travail thématiques les concernant, et en lien avec leurs compétences
- Mettre en œuvre et suivre l'action pour laquelle il est pilote
- Faire état des modalités de suivi et d'évaluation
- Articuler le CLS avec les actions et les moyens engagés par son institution

- Faciliter le repérage des enjeux de santé
- Mettre au service des objectifs du CLS ses ressources d'expertises
- Communiquer sur le CLS et son projet auprès de ses professionnels et partenaires, valoriser les actions et les résultats obtenus.
- Prendre en compte les autres actions déployées par L'Agglomération Fécamp Caux Littoral en matière de santé et les enrichir si besoin.

Article 3 - Périmètre géographique

Le périmètre géographique retenu pour le Contrat Local de Santé est celui de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral. Chaque action doit se fixer l'ambition de rayonner sur l'ensemble du territoire ou spécifiquement sur le Quartier Politique de la Ville du Ramponneau. Le Contrat Local de Santé rayonne sur l'ensemble des 33 communes, tout en assurant une déclinaison adaptée et adaptable à chacune.

Article 4 - Les actions inscrites dans le Contrat Local de Santé

Afin de répondre aux objectifs définis dans le cadre du CLS, il convient de développer un plan d'actions, organisé selon un calendrier prévisionnel de démarrage des projets.

PHASAGE DES ACTIONS

2025					2026					2027					2028														
J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Formations et temps de sensibilisation pour les professionnels																													
Coordination et animation de réseaux d'acteurs																													
Accompagnement et soutien des acteurs du territoire																													
Medicobus																													
Renforcement de l'offre de soins sur le territoire																													
Soutien à la mise en place d'un réseau d'acteurs de la santé mentale																													
Actions dans le cadre des SISM																													
Développement des compétences psychosociales																													
Développement de l'offre sport santé pour tous																													
Espace des 1000 ^{ers} jours																													
Communication et temps forts à la population																													
Accueils et rencontres avec les étudiants en santé et les jeunes professionnels																													
Accueil de 1 ^{ère} ligne : Rencontre et évaluation rapide des situations signalées																													
Guide local du parcours gériatrique																													
Dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire																													
Accès aux droits et numérique																													
Aller-vers - prévention et accès à la santé pour tous																													
Sensibilisation des acteurs à l'UFS																													
SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE																													

Axes :

- MAILLAGE TERRITORIAL
- OFFRE ET ACCES AUX SOINS
- SANTE MENTALE ET BIEN ETRE PSYCHIQUE
- SITUATIONS DE VIE ET ENVIRONNEMENTS FAVORABLES A LA SANTE

Article 5 - Durée du contrat

Le présent Contrat Local de Santé est valable pour une durée de 3 années à compter de sa signature, soit du **1^{er} juin 2025 au 31 mai 2028**.

Révision du contrat

Le présent contrat pourra être révisé et complété par les parties au cours de ces 3 années. Le Contrat Local de Santé est évolutif sur toute sa durée, ce qui permet d'adapter le calendrier aux réalités territoriales.

De nouveaux partenaires peuvent rejoindre le Contrat Local de Santé durant cette période.

Le plan d'actions pourra être complété par de nouvelles actions et le renforcement ou le développement de certaines autres.

Toute modification du plan d'actions sera soumise à validation du Comité de Pilotage.

Article 6 - Coordination

Le rôle de coordination du Contrat Local de Santé est incontournable pour le bon déroulement du contrat. Il est assuré par le coordinateur qui a pour missions :

- Réaliser un diagnostic partagé du territoire et rédiger le CLS à partir des axes prioritaires identifiés
- Animer et coordonner le CLS
- Organiser et animer les instances de gouvernance
- Concevoir, mettre en œuvre et phaser les actions du Contrat Local de Santé, en veillant à la cohérence et aux synergies au niveau local
- Mailler les professionnels du territoire autour du CLS et de ses actions
- Assurer le suivi et accompagner le réseau d'acteurs mobilisés dans la mise en œuvre des actions
- Communiquer autour de la démarche et des actions
- Rechercher les partenariats techniques et financiers
- Mettre en place l'évaluation continue et le suivi du Contrat Local de Santé
- Contribuer plus largement à l'attractivité du territoire au-travers d'actions de communication

Article 7 - Gouvernance

La gouvernance est un élément stratégique important de la réussite d'un projet. Trois niveaux sont prévus dans le cadre du présent CLS, de sorte à permettre l'investissement des acteurs, quel que soit leur niveau d'intervention.

Le Comité de Pilotage (COFIL) : Orienter et valider les décisions stratégiques du CLS

Le COFIL est l'instance décisionnelle du Contrat Local de Santé, composé des parties signataires. Il se réunit une fois par an et est chargé de valider les orientations stratégiques du contrat, et à travers chacun de ses membres, d'articuler le CLS avec les grands cadres spécifiques à chacun des signataires. Du fait de sa composition, il a une capacité d'interpellation des institutions et de communication sur le CLS.

Ses missions consistent à :

- Définir les axes prioritaires et les actions du Contrat Local de Santé
- S'assurer de la cohérence avec les dispositifs existants et à venir au sein du territoire
- Valider les propositions formulées par le Comité Technique
- Orienter et soutenir le financement des actions dans le cadre du droit commun
- Suivre l'avancée du Contrat Local de Santé et procéder aux ajustements nécessaires
- Valider les potentiels avenants
- Valider l'évaluation du Contrat Local de Santé

Sont membres du Comité de Pilotage :

- Agglomération Fécamp Caux Littoral
- Agence Régionale de Santé
- Préfecture de la Seine-Maritime
- Éducation Nationale
- Région Normandie
- Département de la Seine-Maritime
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Caisse d'Allocations Familiales
- Mutualité Sociale Agricole

[Le Comité Technique \(COTECH\) : Soumettre des solutions opérationnelles et stratégiques au comité de pilotage](#)

Le Comité Technique, composé de partenaires investis dans le Contrat Local de Santé, est l'interface entre les groupes de travail et le Comité de Pilotage. Cet espace de concertation permet d'assurer la cohérence entre les axes stratégiques et leur déclinaison opérationnelle. Instance technique, d'échange et de réflexion, il a pour vocation principale de préparer le comité de pilotage et d'en structurer le fonctionnement et l'articulation. Il se réunit une fois par an en amont du Comité de pilotage.

Ses missions sont :

- Coordonner et veiller à la cohérence des axes stratégiques et leur déclinaison opérationnelle
- Suivre l'évolution, la mise en œuvre et l'évaluation du Contrat Local de Santé dans sa globalité
- Echanger sur les difficultés rencontrées par les pilotes dans l'organisation des actions
- Formuler des orientations aux groupes de travail si nécessaire
- Préparer le Comité de Pilotage
- Proposer des ajustements, de nouveaux champs d'investigation, des orientations et des priorisations au comité de pilotage fondés sur les constats de terrain

Sont membres du Comité Technique :

- Agglomération Fécamp Caux Littoral
- Agence Régionale de Santé (ARS)
- Préfecture de la Seine-Maritime
- Éducation Nationale
- Région Normandie
- Département de la Seine-Maritime
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- Centre Communal d'Action Sociale de Fécamp (CCAS)
- Centre Hospitalier Intercommunal (CHI)
- Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)
- Établissements Publics Médico-Sociaux de Fécamp (EPMSF)
- Groupe Hospitalier du Havre (GHH)
- Interentreprises de Santé au Travail de Fécamp
- Mission Locale
- Nautilia
- Pôle Santé Libéral Ambulatoire Fécamp-Valmont (PSLA)
- Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)
- Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS)
- Ville de Fécamp

La composition du Comité Technique peut évoluer durant la période du contrat en cas de volonté de nouveaux partenaires de s'investir notamment.

Les groupes de travail thématiques : Identifier les besoins, élaborer et mettre en œuvre concrètement les actions

Les groupes de travail se réunissent, au besoin, selon les projets et l'avancée des actions. Ils sont composés du coordinateur du Contrat Local de Santé et d'acteurs « experts » de chaque thématique et représentatifs du territoire et des actions qui y sont menées. Pour plus d'efficacité, ils peuvent fonctionner grâce à un co-pilotage entre le coordinateur du Contrat Local de Santé et un professionnel de la thématique.

Leurs missions sont :

- Assurer la réalisation des actions
- Mobiliser les partenaires et les acteurs du territoire
- Assurer un suivi opérationnel et l'évaluation des actions

Commission Santé et Conférence des Maires

Afin d'associer les élus du territoire à la démarche, le Contrat Local de Santé sera mis à l'ordre du jour de la commission santé et de la conférence des Maires de l'Agglomération Fécamp Caux littoral au moins une fois par an.

SCHEMA DE LA GOUVERNANCE DU CLS



Article 8 - Evaluation

Modalités de suivi et d'évaluation

En lien avec la gouvernance du Contrat Local de Santé, l'évaluation se construira tout au long de sa durée et s'appuiera sur des indicateurs d'évaluation et d'atteinte des résultats. Chaque action sera évaluée selon les critères définis, par les porteurs du projet et le groupe de travail qui a participé à sa construction.

L'évaluation vérifiera l'adéquation aux objectifs au regard de 3 indicateurs clés : le processus, l'activité, et le résultat.

Ces indicateurs devront permettre d'évaluer, annuellement, pour chaque action :

- La pertinence : adéquation entre les objectifs des actions et les besoins prioritaires de santé identifiés dans le diagnostic local
- L'efficacité : adéquation entre les moyens et ressources mises à disposition et les objectifs opérationnels auxquels répond l'action
- La cohérence : articulation interne entre les actions du contrat, mais aussi externe entre les actions du contrat et les éventuels autres dispositifs existants
- L'efficacéité : degré d'atteinte des objectifs et possibles bénéfices supplémentaires à mettre en place d'autres actions
- L'impact : effets réels provoqués par l'action sur son environnement

L'évaluation globale sera conduite tout au long de la durée du Contrat Local de Santé, en appui avec les groupes de travail thématique. Un processus évaluatif devra être mis en place sur la dernière année du CLS sous l'égide du Comité de Pilotage. Un bilan pourra être proposé, enrichi d'entretiens qualitatifs, piloté par la personne en charge de la coordination du CLS.

L'ARS et l'Agglomération Fécamp Caux Littoral pourront, seules ou conjointement, procéder à une évaluation du CLS, le cas échéant en articulation avec l'évaluation d'autres enjeux de leurs politiques publiques.

Article 9 – Financement

Le financement de la coordination du Contrat Local de Santé est assuré conjointement par l'Agglomération Fécamp Caux littoral et l'Agence Régionale de Santé Normandie.

Le financement des actions inscrites dans le présent contrat relève du droit commun.

Signatures



Pour l'Agglomération Fécamp Caux Littoral,

Le Président

Laurent VASSET



Pour l'Agence Régionale de Santé Normandie,

Le Directeur Départemental

Philippe ROMAC



Pour l'Éducation Nationale,

La Directrice Académique

Dominique FIS



RÉGION
NORMANDIE

Pour la Région Normandie,

Le Président

Hervé MORIN



SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -

Pour le Département de la Seine-Maritime,

Le Président

Bertrand BELLANGER



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Seine-Maritime

Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie,

La Directrice Générale

Carole BLANC



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Pour la Mutualité Sociale Agricole,

Le Directeur Général

Yannick LE GOFF



ALLOCATIONS
FAMILIALES
Caf
de Seine-Maritime

Pour la Caisse d'Allocations Familiales,

Le Directeur

Olivier COUTURE

LES ANNEXES



- ANNEXE 1 -

**LES ACTIONS
DU CONTRAT LOCAL DE SANTE**



MAILLAGE TERRITORIAL

1

FORMATIONS ET TEMPS DE
SENSIBILISATION POUR LES
PROFESSIONNELS

2

COORDINATION ET ANIMATION
DE RÉSEAUX D'ACTEURS

3

COMMUNICATION ET TEMPS FORTS
POUR LA POPULATION

4

ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN DES
ACTEURS DU TERRITOIRE





AXE : MAILLAGE TERRITORIAL

Coordonner et animer le réseau des acteurs du territoire afin de développer le maillage territorial

1

INTITULE DE L'ACTION	FORMATIONS ET TEMPS DE SENSIBILISATION POUR LES PROFESSIONNELS
-----------------------------	---

Contexte	Lors des différentes rencontres partenariales organisées dans le cadre de la construction du CLS, le besoin de sensibilisation et de formation des professionnels du territoire a été évoqué et mis en avant à plusieurs reprises comme un besoin prioritaire. En effet, le territoire est riche de structures et dispose de ressources variées et complémentaires qui interviennent au quotidien auprès des populations sur les différents déterminants de santé. Compte tenu des rotations des professionnels au sein des équipes, de l'évolution constante des pratiques et des connaissances des sujets de santé, il paraît pertinent que le CLS soutienne les professionnels du territoire dans leurs connaissances. Cela fait partie de son rôle de coordination santé sur le territoire.		
Objectif général	Sensibiliser les professionnels du territoire aux enjeux prioritaires pour permettre une culture commune et un accompagnement adapté de leurs publics		
Objectifs spécifiques	1 Développer une culture commune des professionnels du territoire	2 Former des professionnels aux sujets identifiés dans le CLS et inscrire les formations dans une continuité	3 Favoriser l'accès à la formation des professionnels quels que soient leur lieu et domaine d'intervention
Objectifs opérationnels	1.1 Sensibiliser les professionnels aux différents concepts et informer des ressources du territoire	2.1 Proposer un plan de formation pour les professionnels du territoire, adapté aux besoins et enjeux	3.1 Soutenir les professionnels dans l'organisation de formations
		2.2 Assurer une continuité après les formations et permettre les échanges interprofessionnels	3.2 Soutenir la recherche de financement de formation (ex : IPA)
Public cible	L'ensemble des professionnels du territoire, quels que soient leur domaine et niveau d'intervention, souhaitant se former ou s'acculturer à différentes thématiques santé (Pratiques addictives, Violences Intrafamiliales, Santé Sexuelle, ...) Les professionnels déjà formés pour assurer la continuité des formations.		
Territoire	Agglomération Fécamp Caux Littoral		
Description de l'action et déroulement	A partir des besoins identifiés dans le diagnostic, établir un plan de formation et/ou organiser des temps de sensibilisation destinés aux professionnels du territoire. Répertorier l'offre et communiquer dessus auprès des structures pour recenser les besoins. Mobiliser des prestataires et/ou partenaires pour animer les formations et temps de sensibilisations.		
Calendrier prévisionnel	Juin 2025 : Début de l'action 2026 et 2027 : Evaluation, réflexions sur la poursuite de l'action, ajustements si nécessaire 2028 : Evaluation de l'ensemble des actions du CLS et écriture d'un nouveau plan d'actions		

PILOTE & PARTENAIRES

Porteur de l'action	Agglomération Fécamp Caux Littoral (CLS)	
Partenaires	Institutions / services	Missions dans le projet
	Projet Territorial de Santé Mentale	Contribuer aux travaux et veiller à l'articulation avec les objectifs du PTSM
	Centre Hospitalier Intercommunal de Fécamp	Mettre en place des soirées médicales
	GRAFISM, Coté Cours, PSN, Nautilia, CIDFF	Délivrer des formations
	PSSM (Premier Secours en Santé Mentale) France	Déployer les formations Premier Secours en Santé Mentale
	Réseau Territorial de Promotion de la Santé, Réseau VIF, Dispositif d'Appui à la Coordination, CPAM, GHH	Piloter ou coconstruire, et animer des temps de sensibilisation
	Agence Régionale de Santé, Etat, Région, Département	Accompagner les projets de formation

Points de vigilance éventuels Facteurs de réussite de l'action	S'assurer de la coordination entre les acteurs et avec les rencontres déjà mises en place pour jouer les complémentarités et éviter les doublons
---	--

ÉVALUATION		
	Indicateurs	Outils
Processus	Nombre de Groupes de Travail et professionnels présents	<i>Feuille d'émergence</i>
Résultat	Nombre et nature des séances réalisées Nombre et typologies de professionnels présents Nombre et typologie de professionnels déclarant avoir mieux identifié une amélioration dans leurs pratiques	<i>Tableau de suivi des actions</i> <i>Questionnaire de satisfaction</i>

ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS LOCAUX
<input checked="" type="checkbox"/> CESCIE : Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement <input checked="" type="checkbox"/> CTG : Convention Territoriale Global <input checked="" type="checkbox"/> Contrat de Ville <input checked="" type="checkbox"/> DAC : Dispositif d'Appui à la Coordination <input checked="" type="checkbox"/> PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial <input checked="" type="checkbox"/> PEDT : Projet Educatif de Territoire <input checked="" type="checkbox"/> PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal <input checked="" type="checkbox"/> Plan Territorial Inclusif <input checked="" type="checkbox"/> PPCA : Pôle de Prévention Compétent en Addictologie <input checked="" type="checkbox"/> PTSM : Projet Territorial de Santé Mentale <input checked="" type="checkbox"/> Réseau VIF : Réseau des Violences Intrafamiliales <input checked="" type="checkbox"/> RTPS : Réseau Territorial de Promotion de la Santé



INTITULE DE L'ACTION	COORDINATION ET ANIMATION DE RESEAUX D'ACTEURS
-----------------------------	---

Contexte	<p>La mise en place de ce 1^{er} CLS fait émerger un besoin de coordination des acteurs et des actions santé sur le territoire. En effet, il paraît important de soutenir les partenaires locaux dans leurs initiatives déjà en place ou dans les projets émergents mais également de leur permettre de bien identifier la place de chacun.</p> <p>Les partenaires du territoire sont nombreux et interviennent sur des thématiques variées, il est important que le CLS puisse disposer d'une visibilité la plus précise possible sur ce qui existe pour favoriser la mise en liens des acteurs, la mutualisation des projets et l'identification des besoins pour lequel il n'y aurait pas encore de réponse apportée.</p> <p>Le Diagnostic Local de Santé, particulièrement lors des rencontres partenariales, a permis de faire un état des lieux des acteurs et actions existantes sur le territoire.</p> <p>Même si les acteurs se connaissent la plupart du temps, ils n'ont pas toujours la connaissance fine des missions, ni la manière d'orienter les publics et de collaborer sur des projets.</p> <p>Il est apparu dans les différents échanges que des liens sont encore à mailler sur le territoire, ce qui est un des enjeux majeurs et prioritaires du CLS.</p>		
Objectif général	Favoriser les liens, l'articulation et la coordination entre les différents secteurs, élus et professionnels		
Objectifs spécifiques	1 Soutenir les dynamiques de réseau pour permettre l'interconnaissance et mailler les acteurs autour des questions de santé	2 Renforcer les liens intersectoriels	3 Favoriser le repérage et le travail collaboratif entre professionnels pour favoriser l'accompagnement des publics
Objectifs opérationnels	1.1 Soutenir les réseaux d'acteurs existants et en développer de nouveaux si besoin	2.1 Créer un guide des ressources locales pour les professionnels	3.1 Faire des remontées sur la santé des publics dans le cadre de rencontres d'échanges de pratiques et de coordination des situations
	1.2 Organiser des temps de travail autour des projets communs et transversaux du territoire en matière de santé	2.2 Organiser des rencontres thématiques régulières pour favoriser la culture commune et les échanges	3.2 Echanger sur les pratiques
Public cible	L'ensemble des professionnels du territoire, quels que soient leurs domaine et niveau d'intervention		
Territoire	Agglomération Fécamp Caux Littoral		
Description de l'action et déroulement	<p>Identifier les réseaux déjà existants ainsi que les réseaux à mettre en place.</p> <p>En conséquence, organiser des rencontres partenariales destinées à créer des liens entre les institutions pour travailler des projets et développer une culture et des connaissances communes pour accompagner et orienter au mieux la population.</p> <p>Rechercher le support le plus adapté pour créer un guide des ressources disponibles et le coconstruire, si besoin.</p> <p>Communiquer auprès des professionnels sur l'existence de ces espaces de travail ainsi que sur l'outil.</p> <p>Identifier les espaces d'échanges de pratiques et de repérages des situations.</p> <p>Outils des professionnels, si nécessaire pour le signalement des situations (ex : dispositif de suivi type vigilanS, ...)</p>		
Calendrier prévisionnel	<p>Juin 2025 : Début de l'action</p> <p>2026 et 2027 : Evaluation, réflexions sur la poursuite de l'action, ajustements si nécessaire</p> <p>2028 : Evaluation de l'ensemble des actions du CLS et écriture d'un nouveau plan d'actions</p>		

PILOTE & PARTENAIRES

Porteur de l'action	Agglomération Fécamp Caux Littoral (CLS)	
Partenaires	Institutions / services	Missions dans le projet
	DAC, PTSM, Département, CCAS, RTPS, PSLA	Animer des réseaux existants et en coconstruire de nouveaux si besoin Participer à la construction de l'outil de communication
	Les acteurs du territoire	Participer à la construction de l'outil de communication Intervenir auprès des acteurs locaux pour partager leurs missions

Points de vigilance éventuels Facteurs de réussite de l'action	Assurer une bonne articulation et communication entre les pilotes des différents réseaux d'échanges pour une meilleure visibilité auprès des professionnels. Veiller à ne pas « sur-mobiliser » les partenaires.
---	---

ÉVALUATION		
	Indicateurs	Outils
Processus	Nombre de Groupes de Travail et professionnels présents	<i>Feuille d'émergence</i>
Résultat	Nombre et nature des rencontres réalisées Nombre et typologies de professionnels présents Projets émanant des rencontres	<i>Tableau de suivi des actions</i> <i>Compte-rendu</i>

ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS LOCAUX
<input checked="" type="checkbox"/> CESCIE : Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement <input checked="" type="checkbox"/> CTG : Convention Territoriale Global <input checked="" type="checkbox"/> Contrat de Ville <input checked="" type="checkbox"/> DAC : Dispositif d'Appui à la Coordination <input checked="" type="checkbox"/> PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial <input checked="" type="checkbox"/> PEDT : Projet Educatif de Territoire <input type="checkbox"/> PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal <input checked="" type="checkbox"/> Plan Territorial Inclusif <input checked="" type="checkbox"/> PPCA : Pôle de Prévention Compétent en Addictologie <input checked="" type="checkbox"/> PTSM : Projet Territorial de Santé Mentale <input checked="" type="checkbox"/> Réseau VIF : Réseau des Violences Intrafamiliales <input checked="" type="checkbox"/> RTPS : Réseau Territorial de Promotion de la Santé



INTITULE DE L'ACTION	COMMUNICATION ET TEMPS FORTS POUR LA POPULATION	
Contexte	<p>La question de la santé et de l'ensemble des actions qui peuvent être déclinées au niveau national et local est très large et n'est pas toujours accessible à tous pour différentes raisons. En effet, la population n'est pas toujours en capacité de trouver les bonnes informations, ni de les comprendre (littératie en santé).</p> <p>Afin d'améliorer l'impact des campagnes nationales / territoriales auprès des habitants et la visibilité des actions existantes sur le territoire, il est important de pouvoir diffuser une communication adaptée et maîtrisée.</p> <p>Pour certains sujets, il est essentiel de pouvoir interagir directement et de manière adaptée auprès de la population via des animations, des temps de rencontres, ...</p>	
Objectif général	Développer une stratégie de communication à l'attention du grand public	
Objectifs spécifiques	<p style="text-align: center;">1</p> <p>Communiquer auprès de la population autour des enjeux et actions de santé du territoire</p>	<p style="text-align: center;">2</p> <p>Organiser ou participer à des temps forts pour la population</p>
Objectifs opérationnels	<p style="text-align: center;">1.1</p> <p>Communiquer sur les journées nationales et sur les actions spécifiques du territoire afin de mobiliser et/ou sensibiliser la population, selon un calendrier prédéfini</p>	<p style="text-align: center;">2.1</p> <p>S'associer ou piloter des temps forts en direction de la population</p>
Public cible	Population du territoire	
Territoire	Agglomération Fécamp Caux Littoral	
Description de l'action et déroulement	<p>Identifier les sujets à aborder lors de temps forts pour la population.</p> <p>Organiser ou participer à ces temps forts pour la population.</p> <p>Communiquer dessus auprès de la population et des acteurs locaux pour mobiliser le public.</p> <p>Travailler avec le service communication sur un plan de communication autour de la santé et des modalités de diffusions des messages.</p> <p>Déterminer une identité visuelle.</p> <p>Mettre en place et diffuser les outils de communication.</p>	
Calendrier prévisionnel	<p>Janvier 2026 : Début de l'action</p> <p>2027 : Evaluation, réflexions sur la poursuite de l'action, ajustements si nécessaire</p> <p>2028 : Evaluation de l'ensemble des actions du CLS et écriture d'un nouveau plan d'actions</p>	

PILOTE & PARTENAIRES

Porteur de l'action	Agglomération Fécamp Caux Littoral (CLS / COMMUNICATION)	
Partenaires	Institutions / services	Missions dans le projet
	ARS, Etat, Education nationale, Région, Département, CPAM, MSA, CAF, ...	Diffuser des campagnes et outils de communication pour les territoires Soutenir techniquement et coconstruire des temps forts
	Les acteurs locaux et dispositifs de coordination	Relayer les outils de communication auprès de leurs publics Piloter ou participer à des temps forts

Points de vigilance éventuels Facteurs de réussite de l'action	S'assurer de véhiculer une communication adaptée et suffisante (littératie en santé).
---	---

ÉVALUATION

	Indicateurs	Outils
Processus	Nombre de Groupes de Travail et professionnels présents Nombre et types de support créés ou utilisés Nombre et nature des temps forts	<i>Feuille d'émergence</i> <i>Tableau de suivi des actions</i>
Résultat	Nombre de personnes présentes Satisfaction et niveau de connaissance des publics après les temps forts	<i>Questionnaire</i>

ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS LOCAUX

- CESCIE** : Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement
- CTG** : Convention Territoriale Global
- Contrat de Ville**
- DAC** : Dispositif d'Appui à la Coordination
- PCAET** : Plan Climat Air Energie Territorial
- PEDT** : Projet Educatif de Territoire
- PLUI** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Plan Territorial Inclusif**
- PPCA** : Pôle de Prévention Compétent en Addictologie
- PTSM** : Projet Territorial de Santé Mentale
- Réseau VIF** : Réseau des Violences Intrafamiliales
- RTPS** : Réseau Territorial de Promotion de la Santé



INTITULE DE L'ACTION	ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN DES ACTEURS DU TERRITOIRE
-----------------------------	--

Contexte	<p>Le territoire de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral bénéficie d'un réseau d'acteurs locaux riche et diversifié. Tous disposent de missions, structuration, publics, ... différents, ce qui permet de bénéficier d'une offre assez complète à ce jour. Quelles que soient la nature, la taille ou la mission de la structure, elle peut avoir besoin d'être soutenue pour développer, adapter son activité.</p> <p>Concernant les actions portant sur la prévention et la promotion de la santé, les structures et associations peuvent bénéficier de l'accompagnement méthodologique du Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS).</p> <p>En ce qui concerne d'autres thématiques ou d'autres types d'accompagnement, le Contrat Local de Santé est le bon interlocuteur, la porte d'entrée pour répondre aux besoins des acteurs locaux.</p> <p>En effet, depuis la mise en place des travaux de construction du Contrat Local de Santé, de nombreux partenaires ont fait part de leurs besoins d'être soutenus ou de la nécessité d'accompagner l'installation de nouveaux partenariats sur le territoire (Ex : Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des maladies sexuellement transmissibles, Union de Caisses - Institut inter Régional pour la Santé, Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogues Mobile, Maison des femmes, Maison de l'adolescent, ...).</p>	
Objectif général	Soutenir et accompagner le développement des acteurs locaux	
Objectifs spécifiques	1 Soutenir le déploiement de nouveaux dispositifs sur le territoire	2 Soutenir la présence des acteurs du territoire
Objectifs opérationnels	1.1 Faciliter la mise en place de conventionnements	2.1 Soutenir l'évolution des antennes, permanences, point relais, lieux de consultations, ...
	1.2 Faciliter l'installation et l'identification de lieux d'implantation	2.2 Accueillir, Informer et Orienter si nécessaire, les demandes des acteurs locaux
	1.3 Communiquer auprès des partenaires et de la population des dispositifs existants et à venir	
Public cible	Acteurs locaux / territoriaux	
Territoire	Agglomération Fécamp Caux Littoral	
Déroulement	<p>Communiquer sur l'existence du CLS et de cette action, en direction des acteurs locaux.</p> <p>Poursuivre les rencontres individuelles avec les acteurs présents sur le territoire ou avec ceux qui pourraient s'y installer.</p> <p>Accueillir, informer et orienter vers le bon interlocuteur les demandes formulées auprès du CLS.</p> <p>Suivre la démarche jusqu'à ce qu'elle soit finalisée et s'assurer que la réponse soit en adéquation avec le besoin pour le partenaire comme pour le public.</p> <p>Communiquer sur les évolutions des partenariats auprès des réseaux et de la population.</p>	
Calendrier prévisionnel	<p>Juin 2025 : Début de l'action</p> <p>2026 et 2027 : Evaluation, réflexions sur la poursuite de l'action, ajustements si nécessaire</p> <p>2028 : Evaluation de l'ensemble des actions du CLS et écriture d'un nouveau plan d'actions</p>	

PILOTE & PARTENAIRES

Porteur de l'action	Agglomération Fécamp Caux Littoral (CLS)	
Partenaires	Institutions / services	Missions dans le projet
	Communes de l'Agglomération	Mettre à disposition des locaux, des espaces et communiquer dessus
	Partenaires institutionnels	Soutenir les acteurs locaux

Points de vigilance éventuels Facteurs de réussite de l'action	
---	--

ÉVALUATION		
	Indicateurs	Outils
Processus	Nombre de Groupes de Travail et professionnels présents	<i>Feuille d'émargement</i>
Résultat	Nombre de partenaires ayant sollicité un soutien Nombre de partenaires nouvellement installés sur le territoire Nature des domaines d'intervention Lieux d'installation / de présence	<i>Tableau de suivi des actions</i>

ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS LOCAUX
<input checked="" type="checkbox"/> CESCIE : Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement <input checked="" type="checkbox"/> CTG : Convention Territoriale Global <input checked="" type="checkbox"/> Contrat de Ville <input checked="" type="checkbox"/> DAC : Dispositif d'Appui à la Coordination <input checked="" type="checkbox"/> PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial <input checked="" type="checkbox"/> PEDT : Projet Educatif de Territoire <input type="checkbox"/> PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal <input checked="" type="checkbox"/> Plan Territorial Inclusif <input checked="" type="checkbox"/> PPCA : Pôle de Prévention Compétent en Addictologie <input checked="" type="checkbox"/> PTSM : Projet Territorial de Santé Mentale <input checked="" type="checkbox"/> Réseau VIF : Réseau des Violences Intrafamiliales <input checked="" type="checkbox"/> RTPS : Réseau Territorial de Promotion de la Santé

OFFRE ET ACCÈS AUX SOINS

5

MEDICOBUS

6

ACCES AUX DROITS ET NUMERIQUE



7

ACCUEIL ET RENCONTRES AVEC LES ETUDIANTS EN SANTE ET LES JEUNES PROFESSIONNELS

8

RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE SOINS SUR LE TERRITOIRE



INTITULE DE L'ACTION	MEDICOBUS		
Contexte	<p>Le Plan « France ruralités » annoncé le 15 juin 2023, ainsi que le Plan « Pour des solutions concrètes d'accès aux soins dans les territoires » annoncé le 13 juillet 2023, prévoient le déploiement au niveau national de medicobus dans les territoires ruraux caractérisés par des difficultés d'accès aux soins.</p> <p>Le Projet régional de santé (PRS) Normandie 2023-2028 intègre également le déploiement de ce dispositif d' « aller vers ». Cette mesure s'articule avec le plan d'actions engagé par l'Assurance Maladie dédié aux patients en ALD sans médecin traitant.</p> <p>Le territoire de l'Agglomération de Fécamp souffre d'un manque de professionnels de santé pour l'ensemble des métiers, sauf pour les infirmiers, et d'un vieillissement des médecins généralistes.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>52 % des médecins généralistes ont plus de 55 ans <i>vs 40,4 % en Normandie</i></p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>60 médecins généralistes p. 100 000 habitants (au 31/12/2023) <i>vs 82 en Seine-Maritime</i></p> </div> </div> <p>Ce manque de professionnels engendre des difficultés d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire, notamment pour les seniors ou les personnes atteintes de maladies chroniques qui ne disposent pas de médecin traitant.</p>		
Objectif général	Favoriser l'accès aux soins primaires		
Objectifs spécifiques	1 Améliorer l'accès aux soins en milieu rural	2 Permettre à la population de bénéficier d'un médecin traitant	3 Apporter une modalité d'exercice complémentaire sur le territoire
Objectifs opérationnels	1.1 Déployer un service de consultations médicales itinérant sur une ou plusieurs communes rurales du territoire	2.1 Permettre aux patients d'accéder à un médecin traitant	3.1 Permettre une activité professionnelle pour les médecins retraités volontaires
	1.2 Etendre les consultations à d'autres spécialités, en fonction des ressources du territoire	2.2 Permettre l'accès aux soins des patients sans médecin traitant, prioritairement pour les personnes âgées et les patients atteints de maladies chroniques	
Public cible	Les patients sans médecin traitant et prioritairement les personnes âgées de plus de 70 ans et les patients atteints de maladies chroniques.		
Territoire	Territoire de la CPTS du Pays de Caux et de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral		
Déroulement	<p>Créer un centre de santé mobile permettant de salarier des médecins retraités pour soutenir l'offre sur le territoire. Mettre en place une organisation qui permet aux médecins retraités de poursuivre une activité professionnelle à temps partiel sur le territoire.</p> <p>Mettre en place 6 lieux de consultations de médecine générale sur le territoire de la CPTS du Pays de Caux et de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral (Cany Barville, Yvetot, Terre de Caux, Allouville-Bellefosse, Saint Martin de l'If, Yport). Proposer 28 à 30 consultations par jour, réalisées par un médecin généraliste assisté par une ou deux assistantes médicales en fonction des lieux de consultations.</p> <p>Proposer d'autres lieux de consultations et d'autres spécialités par la suite, si davantage de médecins souhaitent participer au projet.</p>		
Calendrier prévisionnel	<p>Juin 2025 : Début de l'action</p> <p>2026 et 2027 : Evaluation, réflexions sur la poursuite de l'action, ajustements si nécessaire et pérennisation</p> <p>2028 : Evaluation de l'ensemble des actions du CLS et écriture d'un nouveau plan d'actions</p>		

PILOTE & PARTENAIRES

Porteur de l'action	Association Médi-Caux Bus / Pôle de Santé Libéral Ambulatoire « la Sirène »	
Partenaires	Institutions / services	Missions dans le projet
	Agglomération Fécamp Caux Littoral	Financer une partie du projet Faciliter la communication
	Communes	Mettre à disposition des locaux et réaliser les travaux si nécessaire
	ARS, Région, Département, collectivités territoriales CPAM, MSA	Soutenir et financer le projet
	Crédit Agricole	Soutenir financièrement l'acquisition d'un véhicule

Points de vigilance éventuels Facteurs de réussite de l'action	Difficultés à trouver un niveau de rémunération acceptable pour les médecins généralistes et compatible avec le budget prévisionnel du projet. Complexité de la logistique et de la gestion du Médi-Caux Bus.
---	--

ÉVALUATION		
	Indicateurs	Outils
Processus	Nombre de Groupes de Travail et professionnels présents	<i>Feuille d'émergence</i>
Résultat	<p>Sur le territoire de l'agglomération de Fécamp :</p> <p>Nombre de consultations réalisées Nombre de patients bénéficiaires du service Délai d'attente pour obtenir un rendez-vous Nombre de patients sans médecin traitant ayant retrouvé un médecin traitant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ + 70 ans en ALD ▪ +70 ans ▪ +16 ans en ALD ▪ +16 ans <p>Satisfaction des patients</p>	<p><i>Logiciel métier</i> <i>Questionnaires</i> <i>Retours d'expérience</i></p>

ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS LOCAUX
<input type="checkbox"/> CESCIE : Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement <input type="checkbox"/> CTG : Convention Territoriale Global <input type="checkbox"/> Contrat de Ville <input checked="" type="checkbox"/> DAC : Dispositif d'Appui à la Coordination <input type="checkbox"/> PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial <input type="checkbox"/> PEDT : Projet Educatif de Territoire <input type="checkbox"/> PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal <input type="checkbox"/> Plan Territorial Inclusif <input type="checkbox"/> PPCA : Pôle de Prévention Compétent en Addictologie <input type="checkbox"/> PTSM : Projet Territorial de Santé Mentale <input type="checkbox"/> Réseau VIF : Réseau des Violences Intrafamiliales <input type="checkbox"/> RTPS : Réseau Territorial de Promotion de la Santé



INTITULE DE L'ACTION	ACCES AUX DROITS ET NUMERIQUE	
<p>Contexte</p>	<p>Une partie de la population ne recourt pas à ses droits pour diverses raisons (compréhension difficile de la langue, difficulté de réalisation voire de compréhension des formalités administratives, absence de savoir-faire à l'utilisation de l'outil informatique, ...) ce qui peut avoir des conséquences économiques et sociales importantes pour les publics et entraîner des ruptures de parcours (accès aux soins, suppression des droits sociaux, accès au logement adapté à la situation).</p> <p>Le Diagnostic Local de Santé a mis en avant plusieurs constats sur lesquels il est essentiel d'agir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une dématérialisation des démarches et des procédures qui s'intensifie ▪ Des populations équipées d'outils numériques mais non aguerries à l'utilisation des sites institutionnels ou tout simplement à l'utilisation de l'outil informatique ▪ Des populations éloignées des services, principalement en milieu rural ▪ Des services dispersés sur la Ville de Fécamp (France Travail, CAF, Assurance Maladie, Finances publiques) ▪ Certains services absents sur le territoire parmi les partenaires France Services (France Renov', chèque énergie, France titres, MSA, Carsat) ▪ Une réponse insuffisante en matière d'accompagnement numérique encadré et sécurisé ▪ Des espaces numériques accompagnés par des Conseillers Numérique à développer <p>L'accès aux droits et au numérique a été inscrit comme enjeu par les différents dispositifs contractualisés du territoire porté par l'Agglomération (Convention Territoriale Globale, Contrat de Ville, Contrat Local de Santé) Ainsi, une réponse est à construire en matière d'accès aux droits et au numérique au regard des besoins et des fragilités de la population</p>	
<p>Objectif général</p>	<p>Faciliter l'accès aux droits et au numérique</p>	
<p>Objectifs spécifiques</p>	<p>1 Permettre à la population d'accéder à l'ensemble des services des partenaires France Services et d'accéder au numérique</p>	<p>2 Favoriser l'accès aux droits santé et l'accès aux soins par la souscription à une mutuelle</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>1.1 Mettre en place des lieux de permanences France Services sur le territoire</p> <p>1.2 Organiser des permanences et/ou ateliers numériques (ex : prise en main des outils, portail santé, ...)</p>	<p>2.1 Proposer une mutuelle de territoire, en complément de celles déjà proposées par certaines communes</p>
<p>Public cible</p>	<p>L'ensemble de la population</p>	
<p>Territoire</p>	<p>Agglomération Fécamp Caux Littoral</p>	
<p>Déroulement</p>	<p>Identifier les lieux du territoire propices à développer les ateliers et permanences France Services ainsi que des permanences de la mutuelle de territoire. Installer l'Espace de Vie Social itinérant pour permettre le déploiement de l'accès aux droits en milieu rural. Travailler le partenariat avec la mutuelle territoriale. Construire des outils de communication. Accompagner la population en individuel ou collectif, avec le soutien de partenaires. Mailler le projet avec le réseau partenarial, dans une logique et une continuité des services déjà présents sur le territoire.</p>	
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>Juin 2026 : Début de l'action 2027 : Evaluation, réflexions sur la poursuite de l'action, ajustements si nécessaire 2028 : Evaluation de l'ensemble des actions du CLS et écriture d'un nouveau plan d'actions</p>	

PILOTE & PARTENAIRES

Porteur de l'action	Agglomération Fécamp Caux Littoral (CLS / CTG)	
Partenaires	Institutions / services	Missions dans le projet
	Etat via la Préfecture	Etudier et accompagner les demandes de mise en place des Maisons France Services et Conseillers Numériques France Services
	CLIPS	Nouer un partenariat portant sur la mise à disposition des Espaces France Services Mobiles
	Partenaires Nationaux France Services : France Travail, France titres, l'Assurance Maladie, les finances publiques, point justice, France renov', Chèque énergie, l'Assurance Retraite, la Mutualité Sociale Agricole, la Poste, la Caisse d'Allocation Familiale	Apporter des réponses aux habitants via les outils France Services
	CCAS de Fécamp, Communes	Proposer les services d'une mutuelle territoriale pour les habitants
	CAF, CPAM, MSA, ...	Proposer des ateliers ou permanences

Points de vigilance éventuels Facteurs de réussite de l'action	S'appuyer et s'articuler avec les ressources déjà existantes sur le territoire.
---	---

ÉVALUATION

	Indicateurs	Outils
Processus	Nombre de Groupes de Travail et professionnels présents	<i>Feuille d'émargement</i>
Résultat	Nombre et nature des activités (permanence, atelier) Nombre et typologie des personnes reçues par activité Nombre d'adhérents à la mutuelle	<i>Tableau de suivi des actions</i> <i>Logiciel métier</i>

ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS LOCAUX

- CESCIE** : Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement
- CTG** : Convention Territoriale Global
- Contrat de Ville**
- DAC** : Dispositif d'Appui à la Coordination
- PCAET** : Plan Climat Air Energie Territorial
- PEDT** : Projet Educatif de Territoire
- PLUI** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Plan Territorial Inclusif**
- PPCA** : Pôle de Prévention Compétent en Addictologie
- PTSM** : Projet Territorial de Santé Mentale
- Réseau VIF** : Réseau des Violences Intrafamiliales
- RTPS** : Réseau Territorial de Promotion de la Santé



INTITULE DE L'ACTION	ACCUEILS ET RENCONTRES AVEC LES ETUDIANTS EN SANTE ET LES JEUNES PROFESSIONNELS	
Contexte	<p>Les métiers de la santé et du soin sont soumis à des contraintes économiques, aux changements d'organisation, au vieillissement des patients ou encore aux changements de comportement de la population.</p> <p>Les données du territoire démontrent un manque de professionnels de santé, qui nécessite de travailler l'attractivité du territoire pour favoriser de nouvelles installations. Le renforcement de l'attractivité passe par l'accueil d'étudiants en santé et l'accompagnement à l'installation des jeunes professionnels de santé sur le territoire.</p> <p>Depuis plusieurs années, le Centre Hospitalier des Hautes Falaises, en partenariat avec l'Agglomération et la Ville de Fécamp, propose un accueil des internes en médecine sur le territoire. En effet, plusieurs internes sont accueillis chaque année à l'hôpital, en cabinet libéraux et au centre de santé.</p> <p>En revanche, il n'existe pas de temps convivial d'accueil des autres professionnels de santé en stage sur le territoire, en dehors du temps d'accueil collectif organisé dans le cadre des services sanitaires des étudiants en santé.</p> <p>La 4^{ème} année d'internat de médecin générale va nécessiter aux docteurs juniors d'effectuer un stage ambulatoire d'1 an. Ce stage peut être réalisé au sein de cabinets libéraux, de maisons de santé pluriprofessionnelles, de centres de santé, en établissements de santé et d'autres types de structures (services de protection maternelle et infantile, services de planification familiale, ...). Cette nouvelle organisation des études de médecine va permettre, si les conditions sont réunies, d'accueillir davantage de médecins en formation chaque année sur le territoire.</p>	
Objectif général	Valoriser l'attractivité du territoire auprès des professionnels de santé en formation pour favoriser les nouvelles installations	
Objectifs spécifiques	1 Faire découvrir le territoire et les lieux d'exercice aux professionnels de santé en formation	2 Accueillir, Informer et Orienter les professionnels de santé en formation ou qui souhaitent s'installer sur le territoire
Objectifs opérationnels	1.1 Favoriser l'accueil de tous les étudiants en santé	2.1 Apporter une information sur les services présents sur le territoire et favoriser les liens
	1.2 Organiser un temps convivial durant le stage pour permettre les échanges entre les professionnels de santé du territoire et ceux en formation	2.2 Orienter les professionnels de santé vers les interlocuteurs compétents concernant les aides à l'installation (ARS, CPAM, ...)
	1.3 Se saisir des réseaux sociaux et des outils existants pour valoriser le territoire et les métiers	2.3 Etudier la possibilité de développer des soutiens locaux à la formation et à l'installation des professionnels de santé et des membres de la famille (recherche d'emploi du conjoint, mode de garde, scolarité et loisirs des enfants, recherche de logement, aides financières, ...)
Public cible	Professionnels de santé en formation ou stage sur le territoire Professionnels de santé qui souhaitent s'installer sur le territoire	
Territoire	Agglomération Fécamp Caux Littoral	
Description de l'action et déroulement	<p>Poursuivre l'accueil collectif des professionnels de santé en formation dans le cadre du service sanitaire.</p> <p>Poursuivre et développer l'accueil collectif des médecins en stage pour montrer l'attractivité du territoire.</p> <p>Recenser les professionnels de santé qui accueillent des professionnels de santé en formation (médecins, pharmaciens, kinésithérapeutes, infirmiers, ...).</p> <p>Travailler le format d'animation souhaité pour le temps convivial en cours de stage.</p> <p>Répertorier les services et partenaires vers qui orienter les professionnels de santé (logement, mobilité, modes de garde, emploi du conjoint, ...).</p>	
Calendrier prévisionnel	<p>Juin 2026 : Début de l'action</p> <p>2027 : Evaluation, réflexions sur la poursuite de l'action, ajustements si nécessaire</p> <p>2028 : Evaluation de l'ensemble des actions du CLS et écriture d'un nouveau plan d'actions</p>	

PILOTE & PARTENAIRES

Porteur de l'action	Agglomération Fécamp Caux Littoral (CLS / Service Développement Économique)	
Partenaires	Institutions / services	Missions dans le projet
	Centre Hospitalier Intercommunal et Ville de Fécamp	Organiser l'accueil des internes
	Pôle Santé Libéral Ambulatoire « La Sirène »	Accueillir et tutorer les étudiants en santé durant leur stage/internat Participer à l'organisation des temps d'accueil des professionnels de santé
	Centre de Santé intercommunal, Maison de Santé Pluriprofessionnelle, cabinets libéraux, ...	Accueillir et tutorer les étudiants en santé durant leur stage/internat
	Musée des Pêcheries	Recevoir le temps d'accueil des étudiants en santé
	Région - Normandie Attractivité Département - Seine Maritime Attractivité	Collaborer aux projets d'attractivité du territoire pour les professionnels de santé

Points de vigilance éventuels Facteurs de réussite de l'action	Anticiper et faciliter la mise en place de la 4 ^{ème} année des docteurs junior à compter de novembre 2026
---	---

ÉVALUATION

	Indicateurs	Outils
Processus	Nombre de Groupes de Travail et professionnels présents Nombre de rencontres collectives et typologie des professionnels présents Nombre d'accueils individuels et typologie des professionnels rencontrés	<i>Feuille d'émergence</i>
Résultat	Nombre d'installation sur le territoire par catégorie professionnelle Nature des aides attribuées	<i>Tableau de suivi des actions</i>

ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS LOCAUX

<input type="checkbox"/> CESCIE : Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement <input type="checkbox"/> CTG : Convention Territoriale Global <input type="checkbox"/> Contrat de Ville <input type="checkbox"/> DAC : Dispositif d'Appui à la Coordination <input type="checkbox"/> PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial <input type="checkbox"/> PEDT : Projet Educatif de Territoire <input type="checkbox"/> PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal <input type="checkbox"/> Plan Territorial Inclusif <input type="checkbox"/> PPCA : Pôle de Prévention Compétent en Addictologie <input type="checkbox"/> PTSM : Projet Territorial de Santé Mentale <input type="checkbox"/> Réseau VIF : Réseau des Violences Intrafamiliales <input type="checkbox"/> RTPS : Réseau Territorial de Promotion de la Santé
--



INTITULE DE L'ACTION	RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE SOINS SUR LE TERRITOIRE
<p>Contexte</p>	<p>Comme évoqué dans le Diagnostic Local de Santé, le territoire est doté de plusieurs lieux d'exercices regroupés et coordonnés, ce qui le rend attractif pour les professionnels.</p> <p>Implanté depuis toujours dans le centre-ville, le Centre Hospitalier Intercommunal des Hautes Falaises a déménagé vers la plaine Saint-Jacques en septembre 2006. Le 5 février 2024, le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) Pôle de Santé Chirurgical de Fécamp a succédé à la clinique de l'Abbaye, afin de maintenir la pratique des actes chirurgicaux sur le territoire.</p> <p>Dès 2014, l'Agglomération Fécamp Caux Littoral créait l'un des premiers centres de santé de Normandie. Cette initiative venait répondre à des départs en retraite de médecins non remplacés et à un mode d'exercice apprécié des professionnels, dans l'objectif de maintenir une offre de soins de proximité pour la population.</p> <p>Au fil des années, l'équipe s'est étoffée et la structure s'est agrandi.</p> <p>Aujourd'hui, 9 médecins et 2 infirmières, épaulés de 3 secrétaires et 1 responsable, prennent en charge les patients au sein du Centre de Santé Intercommunal.</p> <p>L'équipement entre dans une nouvelle phase de développement, les pratiques et le nombre de professionnels évoluent, ainsi la structure doit continuer à s'adapter.</p> <p>La Maison de Santé Pluridisciplinaire « La Charmille » a ouvert ses portes en octobre 2018. Située sur la commune de Limpville, cette maison de santé pluriprofessionnelle est une structure de soins de proximité qui regroupe des professionnels de santé médicaux et paramédicaux.</p> <p>Le Pôle de Santé Libérale Ambulatoire (PSLA) « La Sirène » est né d'une initiative locale des professionnels de santé (médecins généralistes, dentistes, pharmaciens, kinésithérapeute, infirmières, sages femme, psychiatre, ...). De ce regroupement de professionnels de santé est né un projet de santé qui a permis de poser les fondations et la création d'un pôle de santé qui a vu le jour en avril 2022. A ce jour, le PSLA, reconnu et bien implanté sur le territoire, poursuit son développement et initie un projet de Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS).</p> <p>Malgré la présence et la diversité de ces acteurs de l'offre de soins, le territoire souffre d'un manque de professionnels de santé.</p> <p>Ainsi, il est nécessaire de poursuivre le développement des équipements et des projets du territoire afin de favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé, et notamment faire évoluer le Centre de Santé Intercommunal après 10 ans d'existence.</p>
<p>Objectif général</p>	<p>Favoriser l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé</p>
<p>Objectifs spécifiques</p>	<p>Proposer un cadre de travail attractif et innovant pour les professionnels du territoire</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Faciliter le développement de solutions adaptées en termes de locaux et équipements pour répondre aux besoins des professionnels du Centre de Santé et de la population</p> <p>Réfléchir aux évolutions possibles du Centre de Santé intercommunal</p> <p>Poursuivre le développement du travail partenarial intersectoriel</p>
<p>Public cible</p>	<p>Les professionnels du Centre de Santé intercommunal</p> <p>Les professionnels de santé en formation ou qui souhaitent s'installer sur le territoire en tant que salariés</p>
<p>Territoire</p>	<p>Agglomération Fécamp Caux Littoral</p>
<p>Déroulement</p>	<p>Etudier différents sites d'implantation possibles pour le Centre de Santé intercommunal dont les locaux ne sont plus adaptés à l'activité et au nombre de professionnels présents.</p> <p>Identifier les besoins liés aux aménagements intérieurs, à l'aide d'un programmiste spécialisé.</p> <p>Acquérir les équipements nécessaires à la pratique des médecins du Centre de Santé intercommunal.</p> <p>Développer les collaborations possibles avec d'autres professionnels de santé au sein du Centre de Santé (Infirmière en Pratique Avancée, Assistant médical, Enseignant d'Activité Physique Adapté, ...).</p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>Juin 2025 : Début de l'action</p> <p>2026 : Réalisation des études</p> <p>2027 : Réalisation des travaux</p> <p>2028 : Evaluation de l'ensemble des actions du CLS et écriture d'un nouveau plan d'actions</p>

PILOTE & PARTENAIRES

Porteur de l'action	Agglomération Fécamp Caux Littoral (CLS)	
Partenaires	Institutions / services	Missions dans le projet
	Etat, ARS, CPAM, Région, Département	Accompagner les projets

Points de vigilance éventuels Facteurs de réussite de l'action	Adapter la construction et les services aux besoins des professionnels de santé, en lien avec les orientations des financeurs. Communiquer sur les projets.
---	--

ÉVALUATION

	Indicateurs	Outils
Processus	Nombre de Groupes de Travail et professionnels présents Nombre et types de supports de communication créés	<i>Feuille d'émergence</i>
Résultat	Nature et localisation du nouveau Centre de Santé Intercommunal Niveau de satisfaction des professionnels et de la population Nombre et nature des rencontres partenariales réalisées	<i>Tableau de suivi des actions</i> <i>Questionnaire</i>

ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS LOCAUX

<input type="checkbox"/> CESCIE : Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement <input type="checkbox"/> CTG : Convention Territoriale Global <input type="checkbox"/> Contrat de Ville <input type="checkbox"/> DAC : Dispositif d'Appui à la Coordination <input type="checkbox"/> PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial <input type="checkbox"/> PEDT : Projet Educatif de Territoire <input checked="" type="checkbox"/> PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal <input type="checkbox"/> Plan Territorial Inclusif <input type="checkbox"/> PPCA : Pôle de Prévention Compétent en Addictologie <input type="checkbox"/> PTSM : Projet Territorial de Santé Mentale <input type="checkbox"/> Réseau VIF : Réseau des Violences Intrafamiliales <input type="checkbox"/> RTPS : Réseau Territorial de Promotion de la Santé

SANTÉ MENTALE ET BIEN-ÊTRE PSYCHIQUE

9

SOUTIEN A LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU D'ACTEURS DE LA SANTÉ MENTALE

10

ACTIONS DANS LE CADRE DES SEMAINES D'INFORMATION EN SANTÉ MENTALE



11

UN ACCUEIL DE PREMIÈRE LIGNE : RENCONTRE ET ÉVALUATION RAPIDE DES SITUATIONS SIGNALÉES

12

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES



INTITULE DE L'ACTION		SOUTIEN A LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU D'ACTEURS DE LA SANTE MENTALE		
Contexte	Dans le cadre du PTSM, un projet autour de la ruralité avait été travaillé et a fait émerger le besoin de mettre en place un réseau d'acteurs du domaine de la santé mentale, à l'échelle du territoire de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral. Les professionnels expriment le besoin de disposer d'un espace d'échanges et d'acculturation autour des sujets de santé mentale et également de leur permettre de travailler autour de projets communs.			
Objectif général	Améliorer la connaissance des enjeux de santé mentale auprès des professionnels			
Objectifs spécifiques	1 Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs intervenant dans le champ de la santé mentale pour fluidifier les parcours des personnes	2 Travailler des projets communs en inter secteur	3 Permettre une culture professionnelle commune	
Objectifs opérationnels	1.1 Impulser une nouvelle dynamique de réseau	2.1 Se rencontrer régulièrement pour faire émerger des initiatives communes en intersectorielles	3.1 Proposer des interventions de partenaires extérieurs sur des sujets identifier dans le cadre du réseau	
Public cible	Professionnels du territoire qui interviennent dans le champ de la santé mentale			
Territoire	Agglomération Fécamp Caux Littoral (peut être élargi, selon les besoins des professionnels, au territoire de démocratie sanitaire du Havre)			
Déroulement	Lister les partenaires concernés par la mise en place d'un réseau d'acteurs de la santé mentale, à partir des travaux qui avaient déjà été initiés dans le cadre des groupes de travail sur la ruralité. Porter une réflexion à l'échelle du territoire de démocratie sanitaire pour savoir si un réseau se met en place par territoire (Le Havre, Fécamp et Lillebonne) ou si un groupe unique est mis en place. Solliciter les partenaires identifiés et éventuellement en associer d'autres. Lors de la 1 ^{ère} rencontre, déterminer avec l'ensemble des participants les missions précises du réseau, la cadence des rencontres, les lieux, modalités de fonctionnement, thématiques, interventions potentielles, ...			
Calendrier prévisionnel	Juin 2025 : Début de l'action 2026 et 2027 : Evaluation, réflexions sur la poursuite de l'action, ajustements si nécessaire 2028 : Evaluation de l'ensemble des actions du CLS et écriture d'un nouveau plan d'actions			

PILOTE & PARTENAIRES

Porteur de l'action	Agglomération Fécamp Caux Littoral (CLS)		
Partenaires	Institutions / services		Missions dans le projet
	PTSM		Apporter son expertise sur le domaine et veiller à l'articulation du projet à l'échelle du territoire de démocratie sanitaire
	DAC, GHH : psychiatrie adulte et pédopsychiatrie, CHI HF : équipe de liaison psychiatrie, EPMSF, GEM, MSP, CDSI, PSLA, Nautilia, Vivre et devenir, CMS, CCAS		Participer au réseau, proposer des interventions et initier/construire des actions

Points de vigilance éventuels Facteurs de réussite de l'action	Maintenir la dynamique à partir d'objectifs communs pour faciliter le travail en réseau.
---	--

ÉVALUATION

	Indicateurs	Outils
Processus	Nombre de Groupes de Travail et professionnels présents	Feuille d'émergence
Résultat	Nombre de rencontres et typologie des professionnels présents Nombre et nature de projets émergents	Tableau de suivi des actions

ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS LOCAUX

- CESCIE** : Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement
- CTG** : Convention Territoriale Global
- Contrat de Ville**
- DAC** : Dispositif d'Appui à la Coordination
- PCAET** : Plan Climat Air Energie Territorial
- PEDT** : Projet Educatif de Territoire
- PLUI** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Plan Territorial Inclusif**
- PPCA** : Pôle de Prévention Compétent en Addictologie
- PTSM** : Projet Territorial de Santé Mentale
- Réseau VIF** : Réseau des Violences Intrafamiliales
- RTPS** : Réseau Territorial de Promotion de la Santé



INTITULE DE L'ACTION	ACTIONS DANS LE CADRE DES SEMAINES D'INFORMATION SUR LA SANTE MENTALE
Contexte	<p>Depuis le début des années 1990, les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) sont un rendez-vous annuel pour parler de santé mentale partout en France. Plus de 25 partenaires, réunis dans un Collectif national, mobilisent leurs membres pour contribuer à cet événement. Ainsi, le succès et l'originalité des SISM résident dans les initiatives prises par des acteurs de proximité qui s'unissent pour créer des moments conviviaux d'échanges et pour agir contre la stigmatisation.</p> <p>Les SISM ont lieu au mois d'octobre, au moment de la journée mondiale de la santé mentale (10 octobre), où durant deux semaines, des actions variées sont organisées (ciné débat, marches, portes ouvertes, stands, pièces de théâtre, ...). Tous les secteurs de la société participent : soin, social, mairie, sport, éducation, entreprise, entraide, culture, ...</p> <p>Les objectifs des SISM sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Lever le tabou sur la santé mentale ◦ Apporter des réponses collectives pour lever les obstacles à notre bien-être ◦ Valoriser toutes les ressources utiles pour améliorer notre santé mentale <p>Les SISM contribuent ainsi à protéger et promouvoir la santé mentale de toute la population. Le Projet Territorial de Santé Mentale porte un groupe de travail autour de la déstigmatisation de la santé mentale, dans lequel s'inscrivent les travaux portant sur les SISM. Le territoire de Fécamp s'inscrit dans la démarche de ce groupe de travail et met en place un sous-groupe qui travaillera sur les projets à développer sur son secteur.</p>
Objectif général	Améliorer la connaissance des enjeux de santé mentale auprès de la population
Objectifs spécifiques	Sensibiliser les publics aux concepts de santé mentale et de bien-être psychique à l'occasion des SISM
Objectifs opérationnels	Mettre en place des actions à destination du grand public portant sur le bien-être psychique
	S'appuyer de la pair-aidance, dès la conception des actions, pour déstigmatiser la souffrance psychique
	Informier de l'offre de soins en santé mentale, des campagnes nationales et des numéros utiles
Public cible	L'ensemble de la population
Territoire	Agglomération Fécamp Caux Littoral, en cohérence avec les actions du territoire de démocratie sanitaire
Déroulement	<p>Rencontrer les acteurs locaux qui souhaitent coconstruire les projets</p> <p>Selon la thématique, associer les partenaires adéquats</p> <p>Déployer les actions sur le territoire</p> <p>Communiquer dessus</p> <p>Evaluer l'action pour ajuster les projets à mettre en place l'année suivante</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Juin 2025 : Début de l'action</p> <p>2026 et 2027 : Evaluation, réflexions sur la poursuite de l'action, ajustements si nécessaire</p> <p>2028 : Evaluation de l'ensemble des actions du CLS et écriture d'un nouveau plan d'actions</p>

PILOTE & PARTENAIRES

Porteur de l'action	Agglomération Fécamp Caux Littoral (CLS)	
Partenaires	Institutions / services	Missions dans le projet
	PTSM	Apporter son expertise et coordonner les projets sur le territoire de démocratie sanitaire
	GHH : Pôle de psychiatrie CHI : Equipe de liaison psychiatrie EPMSF, DAC, GEM, UNAFAM, Habitat et Humanisme, Vivre et devenir, CCAS de Fécamp, Département : Service action sociale et CMS	Coconstruire le projet
	Pôle Métropolitain de l'Estuaire	Porter une action globale à l'échelle du territoire du Pôle Concevoir un outil de communication des actions mises en place sur le territoire du Pôle
	Acteurs adaptés aux thématiques concernées	Participer à la conception et mise en place du projet selon la thématique annuelle

Points de vigilance éventuels Facteurs de réussite de l'action	Articuler les projets et s'appuyer des programmes d'actions portés par les partenaires.
---	---

ÉVALUATION		
	Indicateurs	Outils
Processus	Nombre de Groupes de Travail et professionnels présents Nombre et Types de support créés ou utilisés	<i>Feuille d'émergence</i>
Résultat	Nombre et nature des activités proposées Nombre et typologies des publics présents Niveau de satisfaction des publics	<i>Tableau de suivi des actions</i> <i>Questionnaire</i>

ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS LOCAUX
<input type="checkbox"/> CESCIE : Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement <input type="checkbox"/> CTG : Convention Territoriale Global <input type="checkbox"/> Contrat de Ville <input type="checkbox"/> DAC : Dispositif d'Appui à la Coordination <input type="checkbox"/> PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial <input type="checkbox"/> PEDT : Projet Educatif de Territoire <input type="checkbox"/> PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal <input checked="" type="checkbox"/> Plan Territorial Inclusif <input type="checkbox"/> PPCA : Pôle de Prévention Compétent en Addictologie <input checked="" type="checkbox"/> PTSM : Projet Territorial de Santé Mentale <input type="checkbox"/> Réseau VIF : Réseau des Violences Intrafamiliales <input type="checkbox"/> RTPS : Réseau Territorial de Promotion de la Santé



INTITULE DE L'ACTION		UN ACCUEIL DE PREMIERE LIGNE : RENCONTRE ET EVALUATION RAPIDE DES SITUATIONS SIGNALEES		
Contexte	<p>Les services de psychiatrie qui interviennent et sont présents sur le territoire de Fécamp dépendent du Groupe Hospitalier du Havre. Des structures de psychiatrie adulte et de pédopsychiatrie sont présentes (CMP, Hôpitaux de jour, antenne de la maison de l'adolescent) et permettent de prendre en charge localement les patients.</p> <p>Compte tenu des besoins importants de prise en charge de patients atteints de troubles psychiques, plusieurs équipes mobiles de psychiatrie ont été mises en place. Ces équipes, dont l'intervention est parfaitement adaptée à la nature des besoins de la population, sont très mobilisées sur le secteur du Havre, ce qui rend leurs interventions moins fréquentes sur le territoire de Fécamp.</p> <p>Concernant les situations de crise qui nécessitent une prise en charge immédiate, les patients sont pris en charge au sein de l'Unité d'Accueil et de Crise du Havre (UAC).</p> <p>Compte tenu des besoins identifiés dans le cadre du Diagnostic Local de Santé, il convient de proposer une réponse en première intention aux situations vulnérables qui ne relèveraient pas de l'urgence mais d'une prise en charge rapide et coordonnée entre le social et la psychiatrie.</p>			
Objectif général	Faciliter l'accès et soutenir l'offre aux soins en santé mentale			
Objectifs spécifiques	1 Evaluer les situations d'urgence absolue ou relative	2 Permettre une première rencontre avec un service spécialisé pour évaluer le besoin	3 Intervenir en complément des urgences et équipes mobiles pour proposer un premier niveau de réponse rapide aux situations qui le nécessitent	
Objectifs opérationnels	1.1 Développer un accueil sans rdv sur le territoire en structure ou au domicile	2.1 Améliorer la prise en charge rapide des personnes souffrant de troubles psychiques	3.1 Faciliter la liaison du SAMU et de l'accueil des urgences avec l'UAC	
	1.2 Proposer un RDV dans les 24/48h pour les publics vulnérables	2.2 Faciliter l'accès à des locaux pour des permanences ou consultations	3.2 Coordonner les interventions avec les différentes équipes mobiles	
	1.3 Accueillir en binôme avec un professionnel du médico-social, si nécessaire		3.3 Faire le lien avec les autres services et dispositifs de soin	
Public cible	Toute personne de plus de 18 ans présentant des troubles psychiques			
Territoire	Agglomération Fécamp Caux Littoral (à élargir sur les zones rurales du territoire de démocratie sanitaire si besoin)			
Déroulement	<p>Organiser un temps de rencontre entre les services de psychiatrie adulte et les acteurs du social pour articuler les interventions.</p> <p>Préciser les modalités d'alertes, d'orientations et d'interventions, les profils des publics concernés, ...</p> <p>Communiquer auprès des professionnels de santé et des acteurs de terrain de ce nouveau dispositif pour permettre les orientations.</p>			
Calendrier prévisionnel	<p>Janvier 2026 : Début de l'action</p> <p>2027 : Evaluation, réflexions sur la poursuite de l'action, ajustements si nécessaire</p> <p>2028 : Evaluation de l'ensemble des actions du CLS et écriture d'un nouveau plan d'actions</p>			

PILOTE & PARTENAIRES

Porteur de l'action	Groupe Hospitalier du Havre – Pôle n°9 de psychiatrie		
Partenaires	Institutions / services		Missions dans le projet
	Agglomération Fécamp Caux Littoral		Faciliter la mise en place des permanences et des interventions croisées social/psychiatrie
	Département, CCAS de Fécamp, associations du médico-social		Faire binôme avec les équipes de psychiatrie pour évaluer les situations et orienter des situations vers le dispositif
	Services de psychiatrie du GHH		Faire binôme avec les équipes du social pour évaluer les situations et accompagner les situations
	CHI, MSP, PSLA, Centre de santé, DAC		Orienter les situations
	L'ensemble des acteurs du territoire : bailleurs sociaux, services de sécurité et de secours, ...		Signaler les situations préoccupantes qui relèvent du dispositif

Points de vigilance éventuels Facteurs de réussite de l'action	Permettre une bonne connaissance des missions de chacun pour assurer une intervention coordonnée, discrète et bienveillante auprès des personnes accompagnées
---	---

ÉVALUATION		
	Indicateurs	Outils
Processus	Nombre de Groupes de Travail et professionnels présents	<i>Feuille d'émergence</i>
Résultat	Nombre de personnes reçues Lieux et typologies des accueils (en permanence, au domicile, en binôme, ...) Nature des orientations après évaluation	<i>Tableau de suivi des actions</i> <i>Logiciel métier</i>

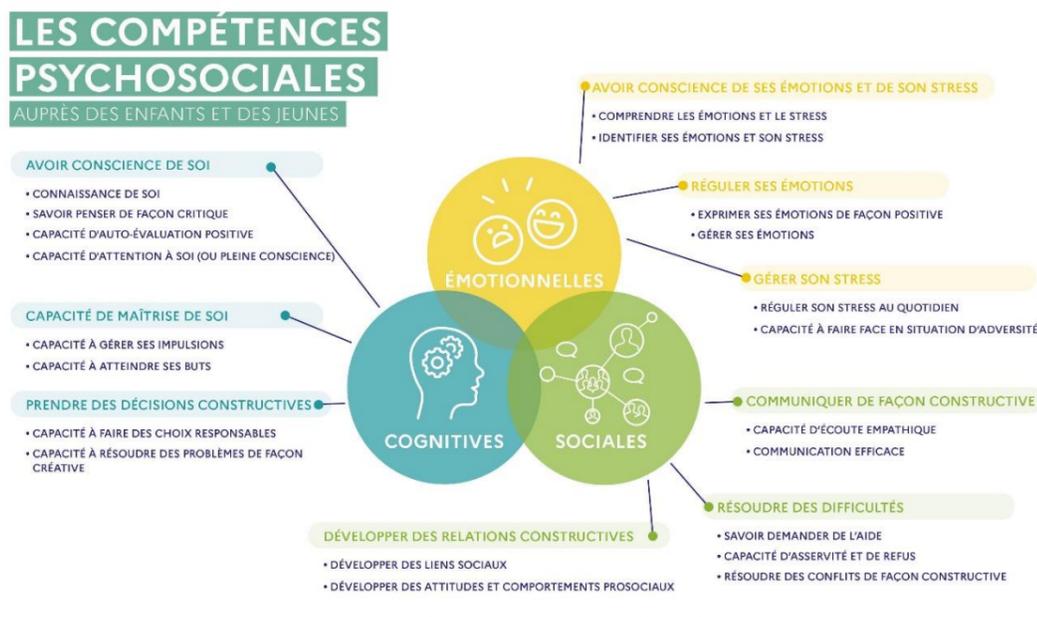
ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS LOCAUX
<input type="checkbox"/> CESCIE : Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement <input type="checkbox"/> CTG : Convention Territoriale Global <input type="checkbox"/> Contrat de Ville <input checked="" type="checkbox"/> DAC : Dispositif d'Appui à la Coordination <input type="checkbox"/> PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial <input type="checkbox"/> PEDT : Projet Educatif de Territoire <input type="checkbox"/> PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal <input type="checkbox"/> Plan Territorial Inclusif <input type="checkbox"/> PPCA : Pôle de Prévention Compétent en Addictologie <input checked="" type="checkbox"/> PTSM : Projet Territorial de Santé Mentale <input type="checkbox"/> Réseau VIF : Réseau des Violences Intrafamiliales <input type="checkbox"/> RTPS : Réseau Territorial de Promotion de la Santé



INTITULE DE L'ACTION **DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES PSYCHOSOCIALES (CPS)**

Contexte

La compétence psychosociale est définie par l'OMS dans les années 90 comme « la capacité d'une personne à faire face efficacement aux exigences et aux défis de la vie quotidienne. Autrement dit, c'est la capacité d'une personne à maintenir un état de bien-être psychique et à le démontrer par un comportement adapté et positif lors d'interactions avec les autres, au sein de sa culture et de son environnement » (OMS, 1994).
Largement défendu en promotion de la santé et prévention, le renforcement des CPS permet aux jeunes (et moins jeunes) de limiter les conséquences des comportements à risque. Il ne s'agit plus de prévenir les problèmes mais de promouvoir chez l'enfant et l'adolescent l'acquisition de comportements de santé opposés à l'ensemble des troubles dommageables pour eux.



En région Normandie, le développement des CPS est l'une des priorités de l'ARS depuis de nombreuses années car elles représentent un déterminant de santé ainsi qu'un outil de réduction des inégalités de santé.

Objectif général **Développer un parcours cohérent et structuré de renforcement des compétences psychosociales, de la maternelle au lycée, en lien avec les acteurs éducatifs, sociaux et de santé**

Objectifs spécifiques

1	2
Soutenir la formation des professionnels aux CPS dans une logique de parcours	Soutenir les projets en lien avec les CPS pour agir en prévention

Objectifs opérationnels

1.1	2.1
Proposer des formations aux professionnels et/ou bénévoles qui interviennent auprès des enfants et des jeunes	Transmettre les informations territoriales et régionales sur le sujet
1.2	2.2
Sensibiliser les élèves de la maternelle au lycée aux compétences psycho-sociales, dans une logique de parcours inter degré et inter établissement	Faciliter les échanges de pratiques entre les structures et le repérage des situations fragiles
1.3	
Assurer une continuité à la suite des formations pour garantir la consolidation des connaissances et des pratiques	

Public cible Professionnels / bénévoles intervenants auprès des enfants et jeunes du territoire

Territoire Agglomération Fécamp Caux Littoral

Déroulement

Lister précisément les structures concernées par les formations.
Rencontrer les responsables de ces structures pour présenter le projet de formation, en lien étroit avec une volonté de mettre en place des actions de renforcement des CPS chez les publics, et d'un changement durable dans les pratiques.
Organiser les formations adéquates et assurer une continuité à la suite des formations, un accompagnement méthodologique, pour garantir l'impact durable auprès des professionnels et de leurs publics.

Calendrier prévisionnel

Juin 2025 : Début de l'action
2026 et 2027 : Evaluation, réflexions sur la poursuite de l'action, ajustements si nécessaire
2028 : Evaluation de l'ensemble des actions du CLS et écriture d'un nouveau plan d'actions

PILOTE & PARTENAIRES

Porteur de l'action	Agglomération Fécamp Caux Littoral (CLS)	
Partenaires	Institutions / services	Missions dans le projet
	RTPS	Conseiller et accompagner méthodologiquement les acteurs du territoire dans le développement de projets en lien avec les CPS Coconstruire les projets de formations des acteurs du territoire avec le CLS
	Direction Education Jeunesse de la Ville de Fécamp, Associations (Fécamp plus, ...), Service petite enfance et jeunesse de l'Agglomération, associations sportives et de loisirs, ...	Collaborer à la mise en œuvre de nouvelles pratiques portant sur les CPS
	CESCiE	Travailler le développement des CPS en milieu scolaire au sein des établissements membres du CESCiE
	L'AOREVEN	Dispenser les formations sur le territoire
	ARS	Soutenir le projet et étudier les demandes de financement des formations

Points de vigilance éventuels Facteurs de réussite de l'action	<p>S'assurer que la formation amène un changement global de posture et de pratique des professionnels qui interviennent auprès des enfants et des jeunes dans les structures, et pas uniquement que ces pratiques dépendent du professionnel qui intervient.</p> <p>Favoriser les liens entre les structures scolaires et périscolaires, pour tendre vers une continuité, une cohérence, une complémentarité des actions.</p>
---	---

ÉVALUATION

	Indicateurs	Outils
Processus	Nombre de Groupes de Travail et professionnels présents Nombre de formations organisées dans l'année	<i>Feuille d'émergence</i>
Résultat	Nombre et typologie des professionnels formés Nombre et typologie des structures accompagnées Nombre de jeunes accompagnés dans chaque structure Impact de la formation sur les pratiques professionnelles Liens établis entre les différents groupes formés	<i>Tableau de suivi des actions</i> <i>Logiciel métier</i> <i>Questionnaire (avant, après, à distance de la formation et l'accompagnement)</i>

ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS LOCAUX

<input checked="" type="checkbox"/> CESCIE : Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement <input type="checkbox"/> CTG : Convention Territoriale Global <input type="checkbox"/> Contrat de Ville <input type="checkbox"/> DAC : Dispositif d'Appui à la Coordination <input type="checkbox"/> PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial <input type="checkbox"/> PEDT : Projet Educatif de Territoire <input type="checkbox"/> PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal <input type="checkbox"/> Plan Territorial Inclusif <input type="checkbox"/> PPCA : Pôle de Prévention Compétent en Addictologie <input checked="" type="checkbox"/> PTSM : Projet Territorial de Santé Mentale <input type="checkbox"/> Réseau VIF : Réseau des Violences Intrafamiliales <input checked="" type="checkbox"/> RTPS : Réseau Territorial de Promotion de la Santé

SITUATIONS DE VIE ET ENVIRONNEMENTS FAVORABLES A LA SANTÉ

13

DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE SPORT SANTÉ POUR TOUS

14

DISPOSITIFS DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE

15

ALLER VERS : PRÉVENTION ET ACCÈS A LA SANTÉ POUR TOUS



16

ESPACE DES 1000ERS JOURS

17

GUIDE LOCAL DU PARCOURS GERIATRIQUE

18

SENSIBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE À L'URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ



AXE : SITUATIONS DE VIE ET ENVIRONNEMENT FAVORABLE A LA SANTE

Agir sur les situations de vie, notamment auprès des publics fragiles, dans un environnement physique et relationnel favorable à la santé

13

INTITULE DE L'ACTION	DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE SPORT SANTE POUR TOUS			
Contexte	<p>L'activité physique est reconnue scientifiquement pour ses bienfaits sur la santé, tant de façon préventive qu'en amélioration de la qualité de vie pour les personnes atteintes de pathologies chroniques.</p> <p>L'activité physique adaptée à la spécificité de prendre en considération les limitations physiques et les freins de toute personne ne pratiquant d'activité physique pour reprendre le plaisir à la mobilité. Elle permet ensuite de réintégrer des pratiques d'activité physique et/ou sportives de droit commun. Elle peut être prescrite par le médecin traitant dans le cadre de l'accompagnement des personnes souffrant d'affections de longue durée ou de maladies chroniques, ou présentant des facteurs de risque, ou en perte d'autonomie.</p> <p>Le territoire de l'Agglomération, de Fécamp dispose de peu de réponses en matière d'offre sport santé. Des besoins ont été soulevés à plusieurs niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour la reprise d'activité de personnes sédentaire de sorte à agir en prévention ○ Pour les personnes souffrant de pathologie ○ Pour les seniors en prévention des chutes 			
Objectif général	Développer l'accès à l'activité physique pour l'ensemble de la population			
Objectifs spécifiques	1 Accompagner les professionnels du sport et des associations dans le développement des Activités Physiques Adaptées (APA)	2 Communiquer auprès des professionnels de santé sur l'offre locale existante et travailler des collaborations	3 Sensibiliser la population à l'offre	4 Etudier l'opportunité d'installer une Maison Sport Santé sur le territoire
Objectifs opérationnels	1.1 Recenser les structures réalisant de l'APA et valoriser ces activités	2.1 Rencontrer les professionnels de santé pour organiser les orientations des patients et les échanges	3.1 Sensibiliser la population aux bénéfices de la nutrition (alimentation et activité physique)	4.1 Evaluer le besoin d'installer une Maison Sport Santé sur le Territoire
	1.2 Accompagner la formation de professionnels et/ou structures / associations	2.2 Créer un outil de liaison	3.2 Communiquer sur l'offre existante et les professionnels ressources	4.2 Rechercher le lieu adapté pour son implantation 4.3 Rechercher des financements
Public cible	L'ensemble de la population : personnes sédentaires, personnes souffrant de maladies chroniques, seniors, ...			
Territoire	Agglomération Fécamp Caux Littoral			
Déroulement	<p>Dans un premier temps, solliciter les associations sportives et les services du CHI pour recenser les besoins de formation et identifier précisément les structures déjà mobilisées dans l'Activité Physique Adaptée (APA) pour les rendre plus lisibles.</p> <p>En parallèle, contacter les professionnels de santé pour les informer de ce projet et du déploiement potentiel de l'offre sur le territoire.</p> <p>Informar la population de l'offre sport santé du territoire.</p> <p>Si le besoin est confirmé, travailler l'installation d'une Maison Sport Santé, en recensant : les modalités de labélisation, le financement, l'équipe, les missions, les partenariats, ...</p>			
Calendrier prévisionnel	<p>Juin 2025 : Début de l'action</p> <p>2026 et 2027 : Evaluation, réflexions sur la poursuite de l'action, ajustements si nécessaire</p> <p>2028 : Evaluation de l'ensemble des actions du CLS et écriture d'un nouveau plan d'actions</p>			

PILOTE & PARTENAIRES

Porteur de l'action	Agglomération Fécamp Caux Littoral (CLS)	
Partenaires	Institutions / services	Missions dans le projet
	Ville de Fécamp, Communes	Créer du lien avec les associations sportives et communiquer
	CHI, PSLA, MSP, CDSI	Associer les professionnels de santé au projet
	Planeth patient	Articuler les Maisons Sport Santé, orienter les publics du territoire en ETP si besoin
	Agglomération, ARS, CPAM, Région, Département, MSA	Evaluer les possibilités de financement du projet

Points de vigilance éventuels Facteurs de réussite de l'action	Bien articuler les modalités d'orientation des patients. Evaluer la nécessité de développer des aides financières pour les publics en situation de précarité économique.
---	---

ÉVALUATION		
	Indicateurs	Outils
Processus	Nombre de Groupes de Travail et professionnels présents Nombre et types de support créés ou utilisés	<i>Feuille d'émergence</i> <i>Tableau de suivi des actions</i>
Résultat	Nombre de structures qui disposent d'un enseignant d'Activité Physique Adaptée (APA) / Activité Physique pour Tous (APT) ou d'un éducateur formé Nombre de professionnels de santé informés Nombre de prescriptions APA/APT et de bilans réalisés Nombre de parcours APA/APT	<i>Tableau de suivi des actions</i> <i>Logiciel métier</i>

ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS LOCAUX
<input type="checkbox"/> CESCIE : Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement <input type="checkbox"/> CTG : Convention Territoriale Global <input type="checkbox"/> Contrat de Ville <input type="checkbox"/> DAC : Dispositif d'Appui à la Coordination <input type="checkbox"/> PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial <input type="checkbox"/> PEDT : Projet Educatif de Territoire <input type="checkbox"/> PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal <input checked="" type="checkbox"/> Plan Territorial Inclusif <input type="checkbox"/> PPCA : Pôle de Prévention Compétent en Addictologie <input type="checkbox"/> PTSM : Projet Territorial de Santé Mentale <input type="checkbox"/> Réseau VIF : Réseau des Violences Intrafamiliales <input type="checkbox"/> RTPS : Réseau Territorial de Promotion de la Santé



INTITULE DE L'ACTION	DISPOSITIFS DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE		
<p>Contexte</p>	<p>L'alimentation est un des déterminants majeurs de la santé et de la lutte contre la précarité. Elle joue également un rôle essentiel sur les questions d'identité, de lien social et familial, de plaisir, de culture et d'appartenance. La politique de lutte contre la précarité alimentaire menée par l'État vise à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale.</p> <p>L'aide alimentaire a pour objet la fourniture de denrées alimentaires aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale, assortie de la proposition d'un accompagnement.</p> <p>Les épiceries sociales et solidaires participent à la lutte contre la précarité alimentaire en proposant des denrées alimentaires, et si possible des produits d'hygiène et d'entretien, contre participation financière. Elles proposent, dans des espaces aménagés comme des commerces « classiques », une aide alimentaire à un public en précarité moyennant une participation financière minimale (souvent entre 10 et 30 % du prix affiché, mais parfois davantage, ou avec une adaptation des taux de participation à la situation des personnes concernées).</p> <p>Une frange de la population de l'agglomération est en situation de précarité économique ou sociale, la présence d'un Quartier Politique de la Ville et de secteurs qualifiés comme « poches de pauvreté » en est un indicateur.</p> <p>La nécessité de travailler la nutrition auprès de tous les publics est avérée, et particulièrement auprès des plus démunis.</p> <p>A ce jour, les réponses en termes d'aide alimentaires relèvent principalement des associations caritatives, les Restos du Cœur et le Secours Populaire. Le CCAS quant à lui attribue des aides alimentaires par le biais de coupons.</p> <p>Au regard des fragilités d'une partie de la population de la ville de Fécamp mais également des publics plus éloignés des services sociaux, en milieu rural, il paraît nécessaire de poursuivre le développement des dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire sur le territoire de sorte à proposer des solutions adaptées non seulement à la diversité des situations de précarité alimentaire mais également à la diversité des contextes territoriaux. Des solutions qui doivent être respectueuses de la dignité des bénéficiaires, de leurs attentes mais aussi des évolutions de leurs besoins (augmentation des retraités, des travailleurs pauvres et des familles monoparentales ces dernières années).</p>		
<p>Objectif général</p>	<p>Développer l'accès à l'alimentation pour tous</p>		
<p>Objectifs spécifiques</p>	<p>1 Favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale</p>	<p>2 Promouvoir l'émancipation, le renforcement du lien social et la santé par l'alimentation</p>	<p>3 Coordonner les différentes aides alimentaires qui existent sur le territoire</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>1.1 Proposer des aides alimentaires, en complément des aides caritatives existantes</p>	<p>2.1 Adosser les aides alimentaires à des temps collectif portant sur les compétences culinaires, l'activité physique, ...</p>	<p>3.1 Créer un dispositif d'aide alimentaire sur le territoire qui permet de proposer une offre complète aux publics en situation de précarité, selon leurs situations</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>1.2 Développer des épiceries sociales et solidaires sur le territoire de la Ville de Fécamp et en milieu rural</p>	<p>2.2 Former les professionnels au sujet</p>	
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>1.3 Proposer un accompagnement social adapté en parallèle des aides</p>	<p>2.3 Identifier des situations qui relèvent d'un accompagnement individuel</p>	
<p>Public cible</p>	<p>Publics en situations de précarité sociale et/ou économique</p>		
<p>Territoire</p>	<p>Agglomération Fécamp Caux Littoral</p>		
<p>Description de l'action et déroulement</p>	<p>Identifier les lieux d'installation des épiceries sociales et solidaires Créer un règlement des aides facultatives ou étoffer un règlement existant pour le CCAS, organiser l'instance décisionnelle et déterminer le fonctionnement (horaires, prise de rendez-vous, ...) Identifier les professionnels qui vont instruire les demandes (CCAS, Département, CAF, AHAPS, ...) Choisir les lieux d'approvisionnements (supermarchés, paniers solidaires, ...) Formuler les demandes de financements Aménager les locaux et les équiper Articuler les épiceries sociales avec les distributions alimentaires existantes Former les professionnels qui en ont besoin Communiquer auprès des professionnels et des publics sur ce nouveau dispositif d'accompagnement Organiser des temps collectifs pour les publics, en complément de l'accompagnement et des ouvertures d'épicerie Identifier des publics (adulte ou enfant) qui relèvent d'un accompagnement individualisé sur le champ de la nutrition : retrouve ton cap, activité physique adaptée, ...</p>		

Calendrier prévisionnel	Janvier 2026 : Début de l'action 2027 : Evaluation, réflexions sur la poursuite de l'action, ajustements si nécessaire 2028 : Evaluation de l'ensemble des actions du CLS et écriture d'un nouveau plan d'actions
--------------------------------	---

PILOTE & PARTENAIRES

Porteur de l'action	Agglomération Fécamp Caux Littoral (CLS et CTG) / CCAS de Fécamp	
Partenaires	Institutions / services	Missions dans le projet
	Département	Accompagner le projet et orienter / instruire avec les publics
	ANDES	Accompagner le dispositif et étudier les demandes de financement
	CAF	Soutenir le projet d'Espace de Vie Sociale et étudier les demandes de financement
	ARS	Etudier la possibilité de financer les formations « précarité et nutrition »
	Région, Département, CPAM, MSA, Ville de Fécamp, Communes	Soutenir et évaluer les possibilités de financement du projet

Points de vigilance éventuels Facteurs de réussite de l'action	Le dispositif de lutte contre la précarité alimentaire est un outil d'accompagnement. L'aide apportée doit être intimement articulée avec un accompagnement social adapté.
---	--

ÉVALUATION

	Indicateurs	Outils
Processus	Nombre de Groupes de Travail et professionnels présents	<i>Feuille d'émergence</i>
Résultat	Nombre de personnes accueillies Nombre et montant des aides Profils des familles et personnes accompagnées (composition familiale, montant et nature des ressources, âges) Durées des aides alimentaires Nombre de structures ou de lieux d'ouverture	<i>Tableau de suivi des actions Logiciel métier</i>

ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS LOCAUX

- CESCIE** : Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement
- CTG** : Convention Territoriale Global
- Contrat de Ville**
- DAC** : Dispositif d'Appui à la Coordination
- PCAET** : Plan Climat Air Energie Territorial
- PEDT** : Projet Educatif de Territoire
- PLUI** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Plan Territorial Inclusif**
- PPCA** : Pôle de Prévention Compétent en Addictologie
- PTSM** : Projet Territorial de Santé Mentale
- Réseau VIF** : Réseau des Violences Intrafamiliales
- RTPS** : Réseau Territorial de Promotion de la Santé



AXE : SITUATIONS DE VIE ET ENVIRONNEMENT FAVORABLE A LA SANTE

Agir sur les situations de vie, notamment auprès des publics fragiles, dans un environnement physique et relationnel favorable à la santé

15

INTITULE DE L'ACTION	ALLERS VERS : PREVENTION ET ACCES A LA SANTE POUR TOUS	
Contexte	<p>Pour améliorer la santé de la population, les services de santé, sociaux et d'éducation ne suffisent pas : certains citoyens ne sont pas en mesure d'accéder aux soins et à la prévention. Si l'on veut qu'ils en bénéficient, il faut aller à leur rencontre au sein de leurs lieux de vie. La démarche d'« aller vers » est ainsi au cœur du travail social et elle s'appuie sur une éthique respectueuse du libre-arbitre des personnes que l'on souhaite accompagner. Elle s'adresse aux exclus du système de santé sans attendre qu'ils expriment une demande d'aide, de préférence avant que les difficultés ne soient installées, mais sans s'imposer et sans juger.</p> <p>La démarche d'« aller vers » ne concerne pas que les personnes vivant dans la rue ou dans d'autres conditions indignes (squats, bidonvilles). Elle s'avère pertinente pour toute personne ou tout collectif isolé ayant des difficultés à accéder aux soins et à l'ensemble de ses droits.</p> <p>Les données relevées dans le Diagnostic Local de Santé met en avant les besoins d'accès aux soins et de prévention des populations du territoire, notamment pour les publics en situation de précarité, isolés ou éloignés des services. Sur le territoire de la ville de Fécamp, de nombreux acteurs développent des actions, il est nécessaire de continuer à les accompagner et à les soutenir pour poursuivre ce travail de prévention, notamment sur le Quartier Prioritaire de la Ville du Ramponneau, ainsi que sur les autres quartiers identifiés comme « poches de pauvreté ». Concernant le milieu rural, il convient de proposer une structure qui puisse aller au plus près des personnes.</p>	
Objectif général	Permettre l'accès à la prévention et à une offre de santé adaptée à tous	
Objectifs spécifiques	1 Faciliter l'accès à la prévention et à la santé en s'appuyant des dispositifs existants ou en développement	2 Proposer un accompagnement de proximité des publics
Objectifs opérationnels	1.1 Aller vers les publics cibles, au sein des structures qu'ils fréquentent pour relayer les campagnes de dépistage et de vaccination (proximité)	2.1 Recruter un adulte-relais en médiation santé qui interviendra sur le Quartier Politique de la Ville (QPV) et les territoires identifiés comme poches de pauvretés
	1.2 Continuer à mettre en place des actions de prévention et de promotion de la santé sur l'ensemble du territoire	2.2 Assurer le relai des informations et actions en direct auprès des publics
	1.3 Promouvoir les dispositifs nationaux : reflexe santé, bilans de prévention, ...	
Public cible	Tout public	
Territoire	Agglomération Fécamp Caux Littoral (avec une attention particulière portée sur le QPV et le milieu rural)	
Déroulement	<p>Demander le financement d'un poste d'adulte-relais en médiation santé et organiser le recrutement, en cas d'accord de financement du poste.</p> <p>Travailler des actions en collaboration avec les partenaires du territoire pour répondre aux besoin (ex : journée dépistages des femmes, ...).</p> <p>Relayer les communications avec le soutien de l'Espace de Vie Sociale itinérant (EVS) et des structures d'accompagnement déjà en place (Centre sociaux, ...)</p>	
Calendrier prévisionnel	<p>Juin 2026 : Début de l'action</p> <p>2027 : Evaluation, réflexions sur la poursuite de l'action, ajustements si nécessaire</p> <p>2028 : Evaluation de l'ensemble des actions du CLS et écriture d'un nouveau plan d'action</p>	

PILOTE & PARTENAIRES

Porteur de l'action	Agglomération Fécamp Caux Littoral (CLS / Politique de la ville / CTG)	
Partenaires	Institutions / services	Missions dans le projet
	Etat (Préfecture)	Etudier la demande de financement du poste d'adulte-relais en médiation santé
	CPAM, MSA, (place des préventions), Onconormandie, Normandie pédiatrie, RTPS, PASS, CSAPA, Nautilia, CMS, CCAS, ...	Proposer des actions de prévention auprès des publics
	Centres sociaux et espaces de vie sociale	Collaborer pour la mise en place d'actions et la communication
	CHI, centre de radiologie, PSLA, CDSI, pharmacies, ...	Assurer des actes médicaux de prévention
	RTPS	Poursuivre l'accompagnement des partenaires du territoire dans la construction et la mise en place des leurs actions de prévention

Points de vigilance éventuels Facteurs de réussite de l'action	Adapter au maximum la communication et les actions aux publics cibles.
---	--

ÉVALUATION

	Indicateurs	Outils
Processus	Nombre de Groupes de Travail et professionnels présents	<i>Feuille d'émergence</i>
Résultat	Nombre d'actions de prévention auxquelles l'adulte-relais a participé Nombre de publics présents sur les actions Nature et lieux des actions proposées Partenaires associés à chaque action	<i>Tableau de suivi des actions</i>

ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS LOCAUX

- CESCIE** : Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement
- CTG** : Convention Territoriale Global
- Contrat de Ville**
- DAC** : Dispositif d'Appui à la Coordination
- PCAET** : Plan Climat Air Energie Territorial
- PEDT** : Projet Educatif de Territoire
- PLUI** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Plan Territorial Inclusif**
- PPCA** : Pôle de Prévention Compétent en Addictologie
- PTSM** : Projet Territorial de Santé Mentale
- Réseau VIF** : Réseau des Violences Intrafamiliales
- RTPS** : Réseau Territorial de Promotion de la Santé



AXE : SITUATIONS DE VIE ET ENVIRONNEMENT FAVORABLE A LA SANTE

Agir sur les situations de vie, notamment auprès des publics fragiles, dans un environnement physique et relationnel favorable à la santé

16

INTITULE DE L'ACTION	ESPACE DES 1000 PREMIERS JOURS		
<p>Contexte</p>	<p>Il est établi aujourd'hui scientifiquement que les actions qui sont menées au plus tôt dans la vie, de la grossesse jusqu'aux deux ans et demi de l'enfant, dans la période sensible dite « des mille premiers jours », sont parmi les plus efficaces en santé publique. Ce sont elles qui vont permettre aux enfants d'atteindre leur plein potentiel de développement jusqu'à l'âge adulte.</p> <p>Depuis 2021, le projet national des 1 000 premiers jours est piloté par le Ministère des solidarités et de la santé et mené avec la Sécurité sociale, Santé publique France, ainsi que les Agences Régionales de Santé et les Directions Régionales de l'Economie, de l'Emploi, du Travail des Solidarités (DREETS). Il comprend 5 axes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Améliorer l'accompagnement des parents pendant toute la période, en tâchant d'éviter les discontinuités et de renforcer le soutien aux moments clés ◦ Proposer un accompagnement renforcé selon les besoins des parents ◦ Mettre à la disposition des (futurs) parents des informations simples, accessibles et fiables ◦ Inviter les parents à prendre du temps pour construire la relation avec leur enfant ◦ Améliorer encore la qualité des modes d'accueil du jeune enfant <p>Les 1000 premiers jours, c'est une période qui court du 4^{ème} mois de la grossesse aux 2 ans et demi. L'objectif des 1000 premiers jours est de s'intéresser au parcours de santé global de l'enfant et de favoriser le soutien à la parentalité dans une perspective à long terme.</p> <p>Le service petite enfance de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral développe des missions d'accompagnement du jeune enfant et de ses parents (Parentalité, Périnatalité, Petite Enfance).</p>		
<p>Objectif général</p>	<p>Encourager les comportements favorables à la santé pour soi et son enfant</p>		
<p>Objectifs spécifiques</p>	<p>1 Accompagner et soutenir la parentalité</p>	<p>2 Rompre l'isolement et prévenir l'épuisement parental</p>	<p>3 Assurer une cohésion et une complémentarité entre les acteurs</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>1.1 Faciliter le repérage des familles ayant besoin d'un soutien à un moment donné de leurs parcours</p> <p>1.2 Soutenir des actions coconstruites avec les familles</p> <p>1.3 Accroître la lisibilité et l'accessibilité des actions aux familles</p>	<p>2.1 Accompagner la mise en place de réseaux de « parents ressources »</p> <p>2.2 Assurer une continuité éducative pour être aux côtés des parents tout au long du parcours éducatif de leurs enfants.</p>	<p>3.1 Favoriser les rencontres et échanges entre professionnels</p> <p>3.2 Collaborer sur des projets communs et les rendre visibles</p>
<p>Public cible</p>	<p>Futurs parents et parents d'enfants de 0 à 3 ans</p>		
<p>Territoire</p>	<p>Agglomération Fécamp Caux Littoral</p>		
<p>Déroulement</p>	<p>En septembre 2025, organiser deux cohortes d'une dizaine de familles volontaires. Les publics cibles pour ces premiers groupes de pairaidance sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les femmes seules en situations de précarité, en lien avec la Mission Locale - les familles lors de la naissance, en lien avec le service maternité du CHI <p>En parallèle, poursuivre les ateliers parentalités 1000^{ers} jours. Communiquer sur ce lieu ressource ouvert auprès des familles et des professionnels.</p>		
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>Juin 2025 : Début de l'action 2026 et 2027 : Evaluation, réflexions sur la poursuite de l'action, ajustements si nécessaire 2028 : Evaluation de l'ensemble des actions du CLS et écriture d'un nouveau plan d'actions</p>		

PILOTE & PARTENAIRES

Porteur de l'action	Agglomération Fécamp Caux Littoral (Service petite enfance)	
Partenaires	Institutions / services	Missions dans le projet
	ARS, CPAM, Département	Soutenir le projet et évaluer la possibilité de le financer
	CAF	Soutenir et financer le projet Proposer un Appel A Projet « lieu ressource parentalité »
	Ensemble pour l'Education	Accompagner la démarche projet
	Education Nationale	Travailler le passage de la crèche à la maternelle
	CHI – Maternité, Centre social du Ramponneau, ...	Orienter les parents

Points de vigilance éventuels Facteurs de réussite de l'action	Animation d'un réseau de partenaires locaux de la parentalité 1000 ^{ers} jours. Sensibiliser les familles à l'environnement en tant que déterminant de santé et levier essentiel.
---	---

ÉVALUATION

	Indicateurs	Outils
Processus	Nombre de Groupes de Travail et professionnels présents	<i>Feuille d'émergence</i>
Résultat	Nombre de parents accompagnés Nombre de parents présents dans les ateliers parentalités Nombre et typologie des ateliers Partenaires associés à la démarche 1000 ^{ers} jours	<i>Tableau de suivi des actions</i>

ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS LOCAUX

- CESCIE** : Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement
- CTG** : Convention Territoriale Global
- Contrat de Ville**
- DAC** : Dispositif d'Appui à la Coordination
- PCAET** : Plan Climat Air Energie Territorial
- PEDT** : Projet Educatif de Territoire
- PLUI** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Plan Territorial Inclusif**
- PPCA** : Pôle de Prévention Compétent en Addictologie
- PTSM** : Projet Territorial de Santé Mentale
- Réseau VIF** : Réseau des Violences Intrafamiliales
- RTPS** : Réseau Territorial de Promotion de la Santé



INTITULE DE L'ACTION		GUIDE LOCAL DU PARCOURS GERIATRIE	
Contexte	<p>Le Diagnostic Local de Santé met en avant le vieillissement de la population du territoire de l'Agglomération de Fécamp et la nécessité d'accompagner la perte d'autonomie et d'agir au maximum en prévention. C'est en ce sens qu'un nombre important de services et d'acteurs interviennent auprès des seniors.</p> <p>D'autres projets sont en cours de développement sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Le Département projette de mettre en place une maison des aînés et des aidants ◦ Les Etablissements Publics Médico Sociaux de Fécamp travaillent avec le Centre Hospitalier Intercommunal à l'ouverture d'accueils de personnes vieillissantes en situation de handicap ◦ ... <p>Ainsi, il apparait nécessaire aujourd'hui d'encourager les projets émergents, de soutenir les services en place et de les rendre lisible pour les professionnels et la population.</p>		
Objectif général	Soutenir et valoriser les dispositifs d'accompagnement de la perte d'autonomie		
Objectifs spécifiques	1 Proposer un outil aux professionnels pour faciliter les orientations et interactions	2 Faciliter la connaissance du parcours gériatrique pour la population	
Objectifs opérationnels	1.1 Créer un outil qui rend le parcours plus lisible	2.1 Communiquer sur l'existant	
	1.2 Proposer un outil aux professionnels pour faciliter la connaissance des parcours, selon les différents stades de gériatrie	2.2 Etudier la pertinence de créer ou mettre à jour un outil pour la population	
Public cible	Les professionnels qui interviennent auprès des seniors et des aidants Les seniors et les aidants		
Territoire	Agglomération Fécamp Caux Littoral		
Déroulement	Cibler et recenser les services et structures qui sont « une étape » dans le parcours gériatrique des seniors du territoire. Porter une réflexion sur la nature de l'outil et son mode de diffusion de sorte qu'il soit le plus adapté possible aux besoins. Evaluer le besoin d'un outil à la fois pour les professionnels et la population. Intégrer au projet la mise à jour de l'outil. Concevoir l'outil et communiquer dessus.		
Calendrier prévisionnel	Janvier 2026 : Début de l'action 2027 : Evaluation, réflexions sur la poursuite de l'action, ajustements si nécessaire 2028 : Evaluation de l'ensemble des actions du CLS et écriture d'un nouveau plan d'actions		
PILOTE & PARTENAIRES			
Porteur de l'action	Dispositif d'Appui à la Coordination / Agglomération Fécamp Caux Littoral (CLS)		
Partenaires	Institutions / services		Missions dans le projet
	Service autonomie du Département, Filière gériatrique du CHI, Pole autonomie du CCAS de Fécamp, ...		Participer aux étapes de construction de l'outil et apporter leur expertise
Points de vigilance éventuels Facteurs de réussite de l'action	S'appuyer sur des outils et dispositif existants.		

ÉVALUATION

	Indicateurs	Outils
Processus	Nombre de Groupes de Travail et professionnels présents Nombre et types de support créés ou utilisés	<i>Feuille d'émergence</i>
Résultat	Nombre de partenaires identifiés comme acteurs du parcours gériatrique Nombre d'outils édités et consultés en ligne, selon les publics cibles (professionnels ou publics)	<i>Tableau de suivi des actions</i>

ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS LOCAUX

- CESCIE** : Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement
- CTG** : Convention Territoriale Global
- Contrat de Ville**
- DAC** : Dispositif d'Appui à la Coordination
- PCAET** : Plan Climat Air Energie Territorial
- PEDT** : Projet Educatif de Territoire
- PLUI** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Plan Territorial Inclusif**
- PPCA** : Pôle de Prévention Compétent en Addictologie
- PTSM** : Projet Territorial de Santé Mentale
- Réseau VIF** : Réseau des Violences Intrafamiliales
- RTPS** : Réseau Territorial de Promotion de la Santé



INTITULE DE L'ACTION	SENSIBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE A L'URBANISME FAVORABLE A LA SANTE
<p>Contexte</p>	<p>« L'environnement est la clé d'une meilleure santé » <i>Conférence ministérielle santé et environnement, 1999</i> D'après l'OMS, la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures. L'OMS a montré qu'en Europe les facteurs environnementaux qui pourraient être évités ou supprimés provoquent 1,4 million de décès par an, soit au moins 15% des décès. Environnement et santé sont ainsi étroitement imbriqués, les interactions nombreuses.</p> <p>L'ensemble des acteurs d'un territoire peuvent agir sur la santé :</p>  <p>Malgré tout, les inégalités sociales de santé et les problématiques environnementales persistent (développement d'espèces végétales et animales nuisibles à la santé, un parc de logement ancien, accroissement des déplacements en voiture, ...), c'est ce qui a été soulevé lors de la réalisation du Diagnostic Local de Santé.</p> <p>Ainsi, les 20 objectifs fixés par le Plan Régionale Santé Environnement (PRSE4) Normandie s'articulent autour de 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celles de écosystèmes • Axe 2 : Renforcer l'action en santé-environnement menée par les collectivités dans les territoires • Axe 3 : Prévenir les risques liés aux zoonoses et aux espèces animales et végétales nuisibles à la santé, dans une approche « Une seule santé » • Axe 4 : Informer et développer les capacités d'agir des publics sur leur environnement et leur santé au quotidien
<p>Objectif général</p>	<p>Agir en faveur de la santé environnementale</p>
<p>Objectifs spécifiques</p>	<p>Sensibiliser les acteurs du territoire à la santé environnementale</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Organiser des temps de sensibilisation / information sur l'urbanisme favorable à la santé</p>
	<p>Proposer de nouvelles méthodes de travail et de réflexions intégrant la notion de santé environnementale dans les projets</p>
<p>Public cible</p>	<p>Elus et techniciens des collectivités territoriales, entreprises, bailleurs sociaux, l'Institut de Santé au Travail de Fécamp</p>
<p>Territoire</p>	<p>Agglomération Fécamp Caux Littoral</p>
<p>Description de l'action et déroulement</p>	<p>Recenser précisément les élus, services et structures à sensibiliser. Préparer les animations avec les partenaires intervenants. Organiser les rencontres.</p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>Janvier 2027 : Début de l'action 2028 : Evaluation de l'ensemble des actions du CLS et écriture d'un nouveau plan d'actions</p>

PILOTE & PARTENAIRES

Porteur de l'action	Agglomération Fécamp Caux Littoral (CLS / PCAET)	
Partenaires	Institutions / services	Missions dans le projet
	PSN, ANBDD, CEREMA, ORS CREA	Construire les interventions et les animer
	ARS	Accompagner le projet
	Région	Financer le projet dans le cadre du nouveau dispositif régional « promotion-prévention santé » sur la thématique santé environnementale (en lien avec le Plan Régional Santé Environnement)

Points de vigilance éventuels Facteurs de réussite de l'action	<p>Impliquer et coordonner les différents services de l'Agglomération sur cette action.</p> <p>Permettre de mener une réflexion plus globale sur les projets en intégrant systématiquement la santé environnementale.</p>
---	---

ÉVALUATION

	Indicateurs	Outils
Processus	Nombre de Groupes de Travail et professionnels présents Nature des outils d'animation utilisés Nombre et typologie des intervenants	<i>Feuille d'émergence</i> <i>Déroulé pédagogique</i>
Résultat	Nombre de rencontres organisées Nombre et typologie des personnes sensibilisées Niveau de satisfaction des participants Nombre et nature des projets émergents (intention ou réalisé)	<i>Tableau de suivi des actions</i> <i>Questionnaire de satisfaction</i>

ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS LOCAUX

- CESCIE** : Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement
- CTG** : Convention Territoriale Global
- Contrat de Ville**
- DAC** : Dispositif d'Appui à la Coordination
- PCAET** : Plan Climat Air Energie Territorial
- PEDT** : Projet Educatif de Territoire
- PLUI** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Plan Territorial Inclusif**
- PPCA** : Pôle de Prévention Compétent en Addictologie
- PTSM** : Projet Territorial de Santé Mentale
- Réseau VIF** : Réseau des Violences Intrafamiliales
- RTPS** : Réseau Territorial de Promotion de la Santé

- ANNEXE 2 -

LES ACTEURS & ACTIONS DU TERRITOIRE



LES ACTEURS & ACTIONS DU TERRITOIRE

DISPOSITIFS NATIONAUX ou REGIONAUX

Dispositifs Région
PASS Culture ou sport
Programme nutrition santé
Mission retrouve ton cap (Assurance Maladie)
Programme nutrition-précarité
Annuaire sport santé en ligne
Formation Nut' Préca (ARS)

COORDINATION, APPUI AUX PROFESSIONNELS ET ACCOMPAGNEMENT DES AIDANTS

OncoNormandie
Normandie Pédiatrie
PTSM
Normandie REHAB (Réhabilitation psycho-sociale)
Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)
ADMR
Ville de Fécamp
ARS
Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)

Suivi des ruptures de soins et situations complexes
Café, groupes de paroles
Plateforme et séjours de répit
Baluchonnage
Accueils de jour

EDUCATION, PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

Agglomération Fécamp Caux Littoral : Contrat Local de Santé (CLS)
Coordonnateur de Réseau Territorialisé en Promotion de la Santé (RTPS)
Education Nationale : Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCIE)
Nautilia
CSAPA
Maison des parcours (CCAS/EPMSF)
MSA
Maison de Santé de Limpville
Pôle Santé Libéral Ambulatoire
Centre de Santé Intercommunal
Association ASALEE
ADMR : Pôle Prévention
Médecine du Travail - 'Interentreprises de Santé au Travail de Fécamp (ISTF)
Mutualité française
ARGIC-ARRCO

Actions sur les Compétences Psycho-Sociales (CPS)
Projet Educatif Territorial (PEDT)
Convention Territorial Global
Actions de préventions au sein des établissements scolaires
Consultations de psychologue en établissement scolaire et orientations
Action déstigmatisation de la santé mentale
Formation Premiers Secours en Santé Mentale
Hébergement d'élèves infirmiers à domicile (SESU)
Ateliers de prévention (chutes, mémoire, marche, ...)
Sophrologie
Bilan de Prévention
Reflexe santé
Forum d'information dans les établissements scolaires
Actions nationales : novembre sans tabac, Octobre rose, Dépistages EMMA

Données non exhaustives, issues des rencontres partenariales du Diagnostic Local de Santé 2024

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, INSERTION ET LIEN SOCIAL

CCAS de Fécamp (service accompagnement social service senior, Centres Sociaux et Espace de Vie Sociale)
Le Département de la Seine-Maritime : Centre Médico-Social (CMS)
Associations (Alzheimer, ...)
Associations caritatives (Banque alimentaire, restos du cœur, secours populaire, ...)
Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral
EFIP
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)
Groupe d'Entraide Mutuelle
Portevoix (Proxyclerie)
La Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT)
Les Etablissements Publics Médico-Sociaux de Fécamp (EPMSF) : Pôle insertion
AHAPS : Service de protection des majeurs

[Distributions alimentaire et bons alimentaires](#)

[Aide Financières](#)

[Ateliers nutrition, cuisine, budget](#)

[Accompagnement des Victimes de Violences Intrafamiliale \(VIF\)](#)

[Permanences de Psychologue](#)

ACCES AUX DROITS et NUMERIQUE

Département – PMI et Centre de santé Sexuel
L'Assurance Maladie
Caisse d'Allocation Familiale
Centres Sociaux et espace de Vie Sociale
Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral
Maison France Services de Valmont
Bureau Municipal de l'Emploi
Doctolib
Qare (payant)

[Accompagnement des personnes en souffrance psycho sociale \(APSP - Emergence\)](#)

[Maraudes \(AHAPS\)](#)

[Visites à domicile \(professionnels de santé, planeth patient, ...\)](#)

[Séances de vaccination dans les structures locales](#)

[Aides pour la prise en charge de transports](#)

[Espaces publics Numérique](#)

[Prévention sur les réseaux sociaux](#)

[Téléconsultations \(ex : Pharmacies\)](#)

MAINTIEN A DOMICILE et LIENS INTERGENERATIONNELS

Agglomération Fécamp Caux Littoral
CCAS de Fécamp : Centres sociaux et espace de vie social, Service animation senior, "Monalisa"
ACOMAD/CLIC
ADEO
JUNIOR-SENIOR
ADMR
O2
SHIVAS
APEF
ADEF
Associations du 3^{ème} âge
Education Nationale
EPMSF : Institut Medico-Educatif (IME)
Centre Hospitalier Intercommunal : le Shamrock

[Le Plan local de prévention \(EQLAAT- Les équipes Locales d'Accompagnement sur les Aides Techniques\)](#)

[SSIAD - Service Soins Infirmiers à Domicile / SSAD](#)

[Portage de repas](#)

[Actions intergénérationnelles \(jeunes et personnes vieillissantes\)](#)

[Semaine bleue](#)

[Bilans de fragilité \(EMGD\)](#)

[Recensement des personnes vulnérables](#)

Données non exhaustives, issues des rencontres partenariales du Diagnostic Local de Santé 2024

ACCOMPAGNEMENT MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

Maison de l'adolescent
Centres Médico Psychologiques (CMP)
Hôpital de jour
Equipe Mobile de soins Psychiatriques pour Personnes Agées (EMPPA)
Equipe Mobile de Gériatrie à Domicile (EMGD)
Equipe Mobile Précarité Santé Mentale (EMPSM)
Etablissements Publics Médico-Sociaux de Fécamp (EPMSF)

[« Mon soutien psy » de l'Assurance Maladie](#)
[N° VERT](#)
[Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif \(DAME\)](#)

ACCES AUX SOINS et ATTRACTIVITE

Professionnels de santé libéraux
Centre Hospitalier Intercommunal des Hautes Falaises : Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), Maternité, CSAPA, Equipe mobile psychiatrique pour les Personnes Agées (EMPPA), Equipe Mobile Gériatrie à Domicile (EMGD), ...
Centre de Santé intercommunal
Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Limpville (MSP)
Pôle de Santé Libéral Ambulatoire Fécamp-Valmont (PSLA)
Le Service d'accès aux soins (SAS) : le 116-117
Association Asalée (Action de santé libérale en équipe)
Association d'infirmiers de Fécamp
Assurance maladie (CPAM)
Mutualité Française
Ligue Havraise - Elisea
Unité d'Accueil et de Crise du Groupe Hospitalier du Havre (GHH) : Hôpital Pierre Janet
Médecine du travail
ACOMAD
Planeth Patient
Opticien mobile

[Accompagnement des Troubles du Comportement Alimentaire \(Anorexie\)](#)
[Hospitalisation à domicile \(HAD\)](#)
[Réseau de soins palliatif](#)
[Dispositif des infirmières en Pratique Avancée](#)
[Temps d'accueil des internes](#)
[Accueil des Service Sanitaires des Etudiants en Santé](#)
[Permanences de soins non programmés](#)
[Education thérapeutique du patient](#)
[Vaccination en pharmacie](#)

ACCES A LA NUTRITION (ACTIVITE PHYSIQUE et ALIMENTATION)

Planeth Patient
CAPAC Fécamp
Associations sportives (Tennis, Basket de Fécamp, Union Nationale du Sport Scolaire - UNSS)
EPMSF (Réfèrent sport)
Siel bleu
Distributeurs (marchés, marchands ambulants, boucherie solidaire, « Too good to go », ...
ADEO /ADMR
Aménagements : Skate park, piscine, voie verte, ...

[Forum des associations sportives](#)
[Activité physique adaptée](#)
[Temps festifs \(Fête de la soupe, fête de la pomme, ...\)](#)
[Portage des repas pour les personnes âgées](#)
[Commission Restauration](#)
[Actions de Sensibilisation / Lutte contre le gaspillage alimentaire](#)

Données non exhaustives, issues des rencontres partenariales du Diagnostic Local de Santé 2024

HABITAT, LOGEMENT et HEBERGEMENT

CCAS de Fécamp (Service logement)
Ville de Fécamp (Service Hygiène/Santé)
AHAPS (Service Accueil et Ecoute)
Numéro d'urgence sociale (115)
Bailleurs sociaux
AHAPS
INHARI
CLHAJ 76
Résidences Autonomie
Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)
Programme d'Intérêt Général (PIG)
Rénovation ancien bâti
Mesures pour le logement adapté et travail d'inclusion Aménagement adapté aux personnes âgées
Nuitées hôtel
Coordination du logement social
Plan "logement touristiques"
Service Accueil et Evaluation (SAE) et Maison des urgences
Familles d'accueil

MOBILITE

Agglomération Fécamp Caux Littoral
Actif insertion
CCAS de Fécamp (Service animation seniors)
Ville de Fécamp (Bureau Municipal de l'Emploi)
Opticien mobile

Vaccination en pharmacie
Réseau de bus
Transport à la demande (Ficibus, Handibus)
Covoiturage KAROS
Stationnement gratuit
Voie verte (perfectible et non éclairée)
Location de véhicules
Aides au permis de conduire
Triporteur

ENVIRONNEMENT (végétalisation, qualité de l'air et risques d'inondations)

Agglomération Fécamp Caux Littoral
Education nationale
Communes du territoire
Vivre en transition
Syndicat mixte du littoral
ATMO Normandie

Démarche de végétalisation des cours d'écoles
Plantation "micro-forets" au sein d'un établissement scolaire
Eco-pâturage
Jardins partagés du Heron de Ganzeville
Petit parc du Centre-Ville de Fécamp
Jardins partagés
Station de mesure de l'Ozone
Contrôles techniques des voitures
Rues limitées à 30 km/h
nouvelles constructions
Nettoyage plage
Parc éolien offshore
Pesticides
Etude sur l'élévation de la mer et les risques et exposition du territoire
Législation loi littoral

Données non exhaustives, issues des rencontres partenariales du Diagnostic Local de Santé 2024

Source : cartographie inspirée des rendez-vous de la santé en QPV

LES ACTEURS PRESENTS LORS DES DIFFERENTES ETAPES DE CONSTRUCTION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

*42 services / structures
du territoire ont
participé*

- Agglomération Fécamp Caux Littoral - Centre de santé intercommunal
- Agglomération Fécamp Caux Littoral - Mission Habitat
- Agglomération Fécamp Caux Littoral - Service Développement Économique
- Agglomération Fécamp Caux Littoral - Service Petite Enfance
- Agglomération Fécamp Caux Littoral - Service transitions énergétiques et environnementales
- Association de Coordination et de Maintien A Domicile (ACOMAD)
- Association Départementale d'Information sur le Logement de Seine-Maritime (ADIL)
- Associations de services à la personne ADMR
- Agence Régionale de Santé Normandie (ARS)
- Association Havraise d'Action et de Promotion Sociale (AHAPS)
- Association Action de Santé Libérale En Equipe (ASALEE)
- Association Appui et Perspectives - Dispositif d'Appui à la Coordination entre Seine et Mer (DAC)
- Association Tutélaire des Majeurs Protégés de Seine-Maritime (ATMP)
- Ville de Fécamp - Bureau Municipal de l'Emploi
- Caisses d'Assurance Retraite et de la SANTé au Travail (CARSAT)- Service social
- Centre Communal d'Action Sociale de Fécamp (CCAS) - Service action sociale et logement
- Centre Communal d'Action Sociale de Fécamp (CCAS) - Centre Social Maison de Quartier du Ramponneau
- Centre Communal d'Action Sociale de Fécamp (CCAS) - Maison Saint Jacques
- Centre Hospitalier Intercommunal - Permanence d'Accès aux Soins (PASS)
- CLIPS Formation
- Collège Jules FERRY
- Département Seine maritime - UTAS entre seine et mer
- Éducation Nationale - Éducation Prioritaire
- Emergence-s
- Etablissements Publics Médico-Sociaux de Fécamp (EPMSF)
- Groupe hospitalier du Havre - Pôle de psychiatrie adulte
- Groupe hospitalier du Havre - Maison de l'adolescent
- Interentreprises de Santé au Travail de Fécamp (ISTF)
- Lycée Maupassant-Descartes
- Lycée Professionnel Maritime Anita Conti de Fécamp
- Maison de Santé Pluriprofessionnelle « La Charmille » de Limpville
- Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral
- Mutualité Sociale Agricole Haute Normandie (MSA)
- Observatoire Régional de la Santé - Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées
- Oppelia Nautilia
- Papillons blancs 76 - Foyer de Vie Les Goëlands
- Papillons blancs 76 - Foyer d'Hébergement Résidence Le Dantec
- Planeth Patient
- Pôle Ressource Handicap 76 (PRH)
- Pole Santé Libéral Ambulatoire « La Sirène » de Fécamp - Valmont
- Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)
- Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS)

- ANNEXE 3 -

GLOSSAIRE



GLOSSAIRE

ACM	Accueils Collectifs de Mineurs
ACOMAD	Association de COordination et de Maintien A Domicile
ACT	Appartement de Coordination Thérapeutique
ADEF	Aide à Domicile et Emplois Familiaux
ADEO	Association d'aide à la personne
ADMR	Associations de services à la personne ADMR
APEF	Association de service à la personne
ARS	Agence Regionale de Santé
ASALEE	Action de Santé Libérale En Equipe
AVIP	A Vocation d'Insertion Professionnelle
CAARUD	Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogues
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CATTP	Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CEGIDD	Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des maladies sexuellement transmissibles
CESCE	Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement
CESCIE	Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'environnement inter-degrés/inter-Etablissements
CHI	Centre Hospitalier Intercommunal
CJC	Consultation Jeunes Consommateurs
CLIC	Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique
CLS	Contrat Local de Santé
CLSM	Conseils Local de Santé Mentale
CMP	Centre Médico-Psychologique
CMS	Centre Médico-Social
COPIL	COmité de PIlotage
COS	Cadre d'Orientation Stratégique
COTECH	COmité TECHnique
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPCA	Centre de suivi et de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales
CPTS	Communautés Professionnelles Territoriales de Santé
CSAPA	Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CTG	Convention Territoriale Globale
CTS	Conseil Territorial de Santé
CTSM	Contrat Territorial de Santé Mentale
DAC	Dispositif d'Appui à la Coordination
EHPAD	Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EM2R	Equipe Mobile de Réinsertion et Réhabilitation
EMG	Equipe Mobile de Gériatrie
EMIC	Equipe Mobile d'Intervention de Crise
EMPPA	Equipe Mobile de Psychiatrie pour Personne Agée
EMPSM	Equipe Mobile Précarité Santé Mentale

EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPMSF	Etablissements Publics Medico-Sociaux de Fécamp
ESAT	Établissement et Service d'Aide par le Travail
GEM	Groupe d'Entraide Mutuelle
GHH	Groupe Hospitalier du Havre
HAD	Hospitalisation à Domicile
IDE	Infirmier Diplômé d'Etat
IME	Institut Médico-Éducatif
IPA	Infirmier en Pratique Avancée
ISTF	Interentreprises de Santé au Travail de Fécamp
LAEP	Lieu d'Accueil Enfant Parent
MSA	Mutualité Sociale Agricole
MSP	Maison de Santé Pluriprofessionnelle
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ORS-CREAI	Observatoire Régional de la Santé - Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées
PAEJ	Point Accueil Ecoute Jeunes
PASA	Pôles d'Activités et de Soins Adaptés
PASS	Permanence d'Accès aux Soins
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PEDT	Projet Educatif de Territoire
PIJ	Point Informations Jeunesse
PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PNNS	Programme National Nutrition Santé
PPCA	Pôle de Prévention Compétent en Addictologie
PPS	Prévention et Promotion de la Santé
PRAPS	Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des Plus Démunis
PRS	Projet Régional de Santé
PRSE	Projet Régional de Santé Environnement
PSLA	Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire
PTSM	Projet Territorial de Santé Mentale
RPE	Relais Petite Enfance
RTPS	Réseau Territorial de Promotion de la Santé
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SISM	Semaines d'Information sur la Santé Mentale
SMR	Soins Médicaux et de Réadaptation
SMUR	Service Mobile d'Urgence et de Réanimation
SRS	Schéma Régional de Santé
UC-IRSA	Union de Caisses - Institut inter Régional pour la Santé
UHR	Unité d'Hébergement Renforcé
USLD	Unité de Soins de Longue Durée
UTAS	Unité Territoriale d'Action Sociale
VIF	Violences Intra-Familiales

CONTRAT LOCAL DE *Santé*

